

RAPPORT DE BRANCHE

Coiffure

Données 2023



Novembre 2024

SOMMAIRE

Univers étudié et rappels méthodologiques	3
PARTIE 1 : POSITIONNEMENT ET PERSPECTIVES ECONOMIQUES DE LA PROFESSION	6
CHAPITRE I : Dénombrement et caractéristiques des établissements	7
CHAPITRE II : Taux de défaillances et nouvelles immatriculations	14
CHAPITRE III : Indicateurs environnement	16
CHAPITRE IV: Chiffre d'affaires	18
CHAPITRE V : Prestations	25
CHAPITRE VI : Perspectives économiques	29
CHAPITRE VII : Impact Covid-19 et pressions inflationnistes	31
CHAPITRE VIII : Situation de Trésorerie	33
PARTIE 2 : EMPLOI	35
CHAPITRE I : Effectifs employés	36
CHAPITRE II : Mouvements du personnel	59
PARTIE 3 : CONDITIONS DE TRAVAIL	76
CHAPITRE I : Absences	77
CHAPITRE II : Fréquence d'ouverture	84
CHAPITRE III : Santé, Hygiène et Sécurité	87
PARTIE 4 : FORMATION PROFESSIONNELLE	89
CHAPITRE I : Engagements 2023	90
CHAPITRE II : Stages	94
CHAPITRE III : Contrat d'apprentissage	95
CHAPITRE IV : Contrat de professionnalisation	96
CHAPITRE V : Pro A	97
CHAPITRE VI : Informations complémentaires	98
PARTIE 5 : REMUNERATIONS	102
CHAPITRE I : Masse salariale brute et charges patronales	103
CHAPITRE II : Salaires	104
CHAPITRE III : Autres formes de rémunération	108
CHAPITRE IV : Heures supplémentaires et complémentaires	112

SYNTHESE 2023

116

UNIVERS ÉTUDIÉ ET RAPPELS METHODOLOGIQUES

a. Univers étudié

Cette dixième édition du rapport de branche de la coiffure propose **un état des lieux du secteur à l'issue de l'année 2023.**

Ce bilan couvre deux sujets distincts qui structurent le rapport en deux volets :



Un volet économique
concernant l'activité de la profession



Un volet social
traitant de l'emploi et des conditions de travail

Les résultats sont présentés selon les trois types d'établissements suivants :



Indépendants



Sous enseigne



A domicile

Le code NAF de référence : « **Coiffure** » 96.02A

UNIVERS ÉTUDIÉ ET RAPPELS METHODOLOGIQUES

a. Univers étudié

Cette édition du rapport de branche de la coiffure est structurée en cinq grandes parties :

-  1. **Le positionnement et les perspectives économiques de la profession**
-  2. **L'emploi au 31 décembre 2023**
-  3. **Les conditions de travail**
-  4. **La formation professionnelle**
-  5. **Les rémunérations**

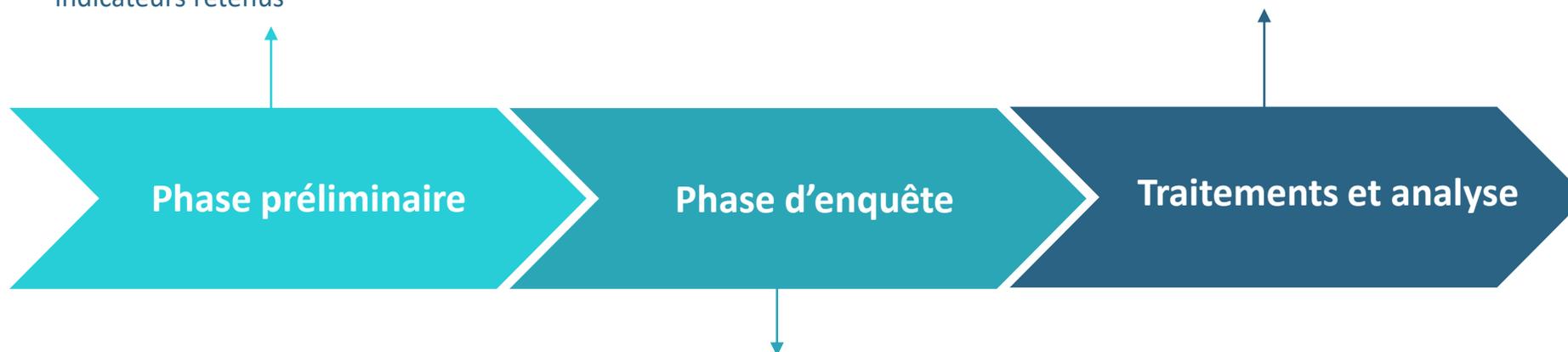
UNIVERS ÉTUDIÉ ET RAPPELS METHODOLOGIQUES

b. Rappels méthodologiques

L'étude réalisée a respecté les étapes suivantes :

- Collecte des informations et des statistiques disponibles
- Mise à jour de la base des entreprises à interroger
- Mise à jour du questionnaire à partir des nouveaux indicateurs retenus

- Traitements statistiques des informations
- Analyse des résultats
- Rédaction et présentation du rapport d'étude



- **1 510 questionnaires** correspondant à **2 198 établissements** (*rappel 2022 : 2 129*) :
 - Salons sous enseigne : 202 questionnaires correspondant à 783 établissements
 - Salons indépendants : 1 119 questionnaires correspondant à 1 226 établissements
 - Coiffeurs à domicile : 189 questionnaires correspondant à 189 établissements

Partie 1

Positionnement et perspectives économiques de la profession

Exercice 2023

1. DÉNOMBREMENT ET CARACTÉRISTIQUES DES ÉTABLISSEMENTS

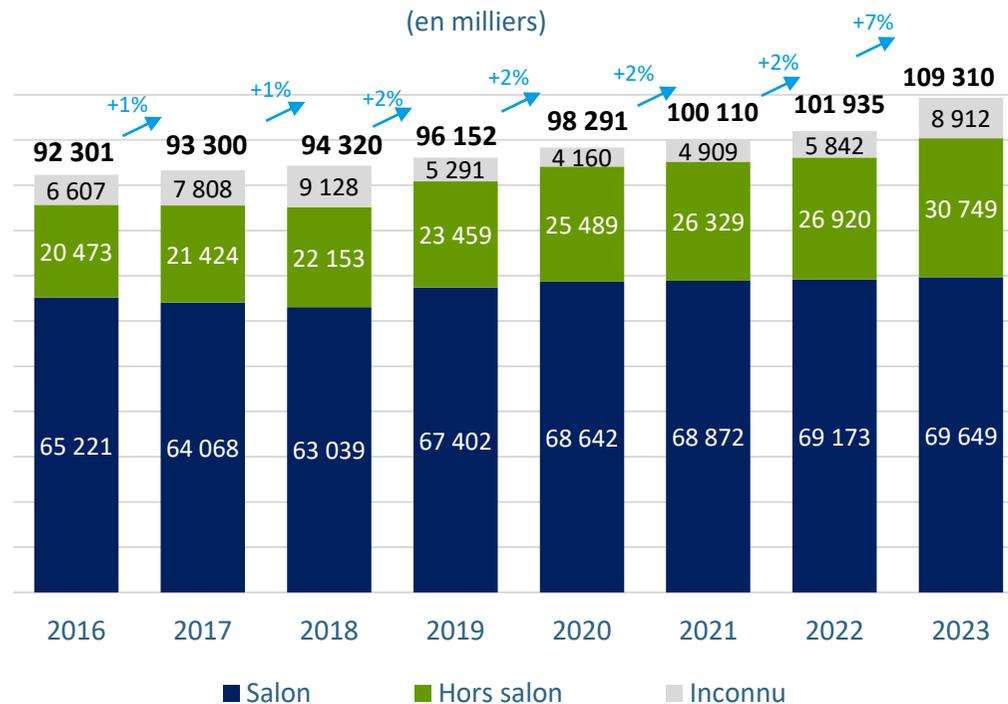
En 2023, la branche de la coiffure enregistre un total de 109 310 établissements, marquant une progression de 7 % par rapport à 2022 et de 18 % comparé à 2016.

109 310

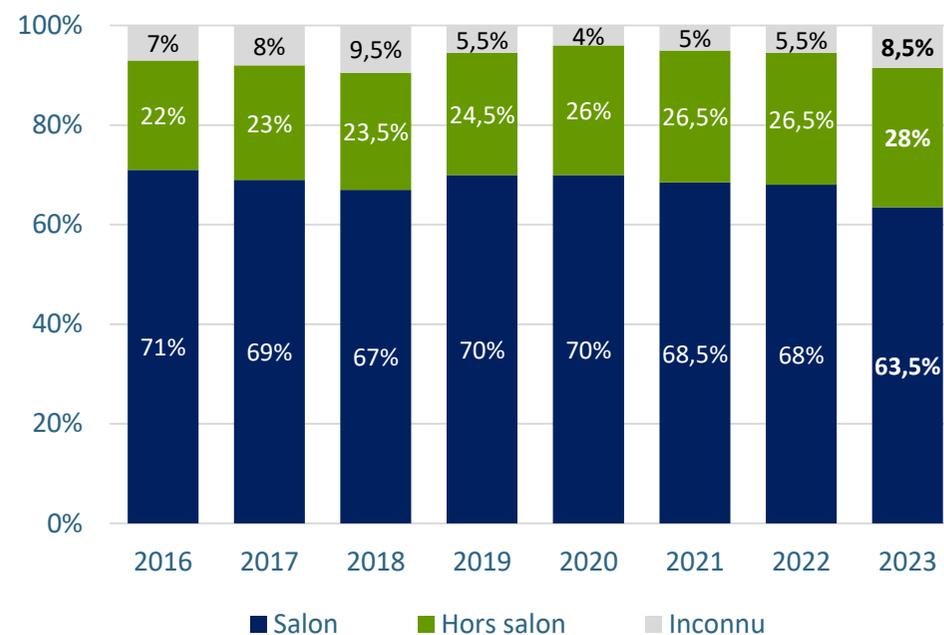
établissements en 2023



Évolution du nombre d'établissements
(en milliers)

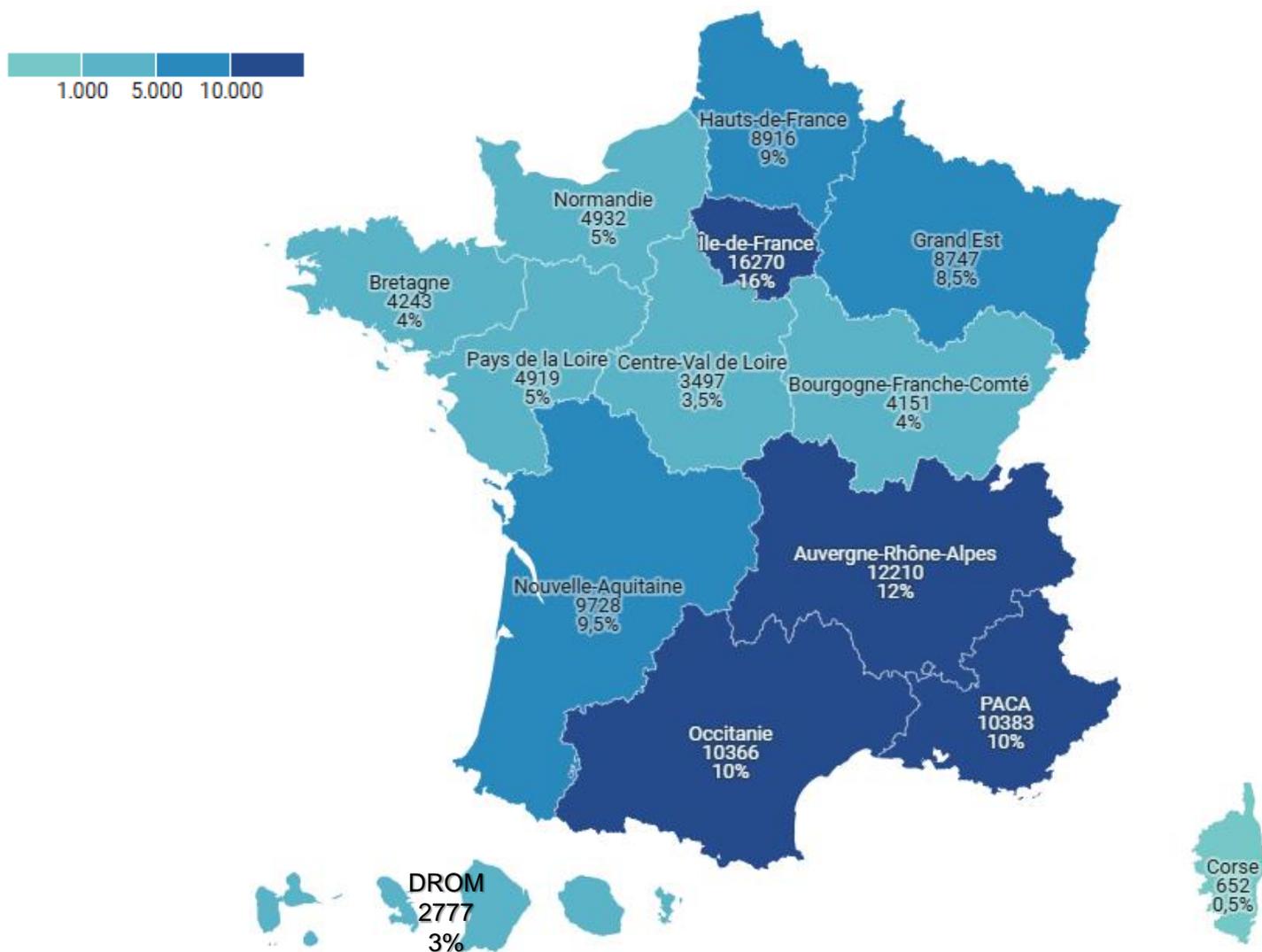


Évolution du nombre d'établissements
(en %)



1. DÉNOMBREMENT ET CARACTÉRISTIQUES DES ÉTABLISSEMENTS

Répartition des établissements selon les régions



1. DÉNOMBREMENT ET CARACTÉRISTIQUES DES ÉTABLISSEMENTS

Comparaison de la répartition des établissements de la profession
à celle de la population française

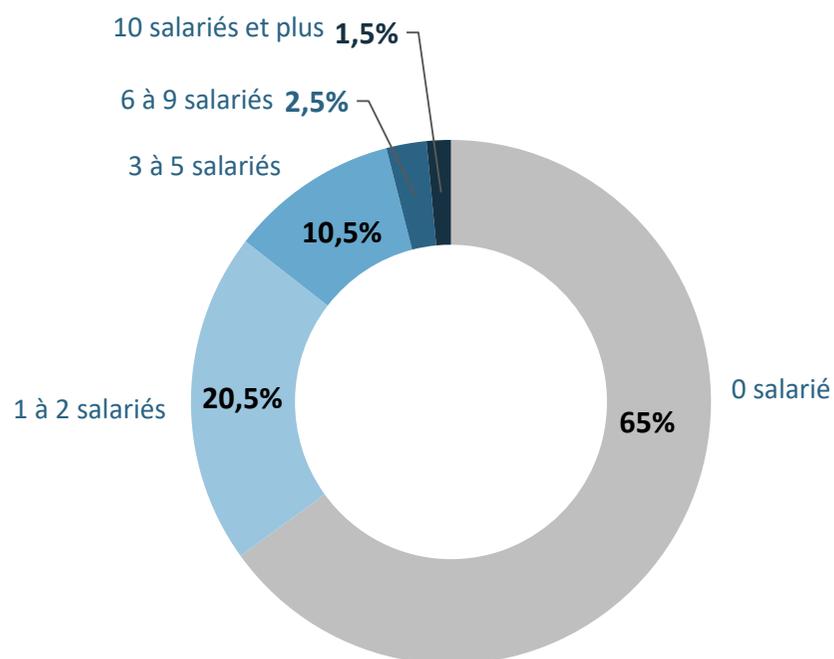
	Répartition des établissements de la profession	Répartition de la population française
Auvergne - Rhône-Alpes	12%	12%
Bourgogne - Franche-Comté	4%	4%
Bretagne	4%	5%
Centre - Val de Loire	3,5%	4%
Corse	0,5%	0,5%
Grand Est	8,5%	8%
Hauts-de-France	9%	9%
Ile de France	16%	18%
Normandie	5%	5%
Nouvelle Aquitaine	9,5%	9%
Occitanie	10%	8,5%
PACA	10%	8%
Pays-de-la-Loire	5%	6%
DROM	3%	3%
France entière	100%	100%

1. DÉNOMBREMENT ET CARACTÉRISTIQUES DES ÉTABLISSEMENTS

En parallèle de la progression des établissements hors salon, la part des établissements sans salarié poursuit sa hausse en 2023, atteignant désormais 65 % de l'ensemble.

En contraste, la catégorie des établissements employant 1 à 2 salariés enregistre un recul marqué, passant de 28 % en 2016 à seulement 20,5 % en 2023.

Répartition des établissements selon leur taille en 2023



Évolution 2016-2023



1. DÉNOMBREMENT ET CARACTÉRISTIQUES DES ÉTABLISSEMENTS

En 2023, le nombre d'établissements employeurs dans la branche de la coiffure s'élève à 37 945, enregistrant une baisse de 2 % par rapport à 2022. Cela représente une diminution de plus de 750 établissements employeurs en un an.

37 945

établissements employeurs* en 2023

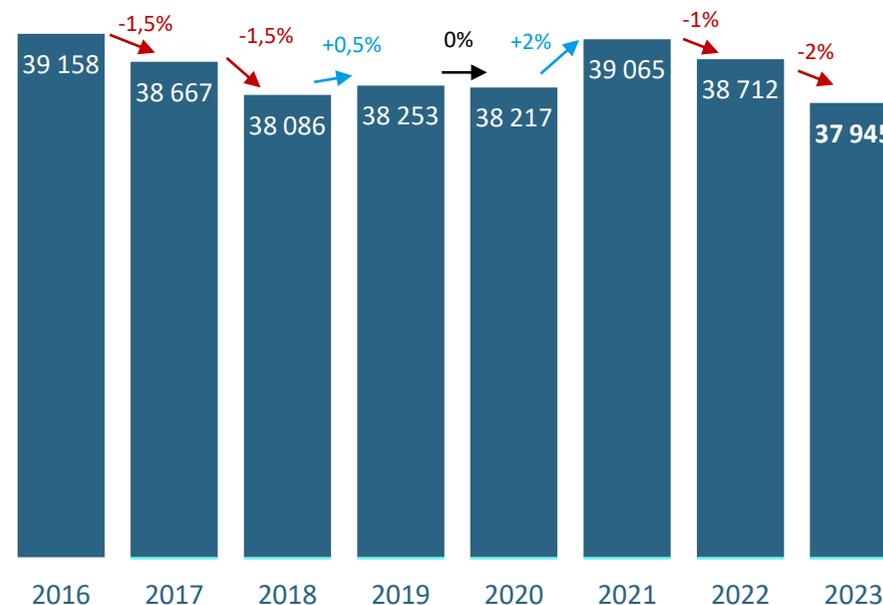


* Part d'établissements employant au moins un salarié au 31/12

Les établissements employeurs

! La quasi-totalité des coiffeurs à domicile (environ 95%) fonctionnant sans salarié, les données concernant les salariés de la profession, dans ce rapport, seront détaillées selon les établissements indépendants et sous enseigne.

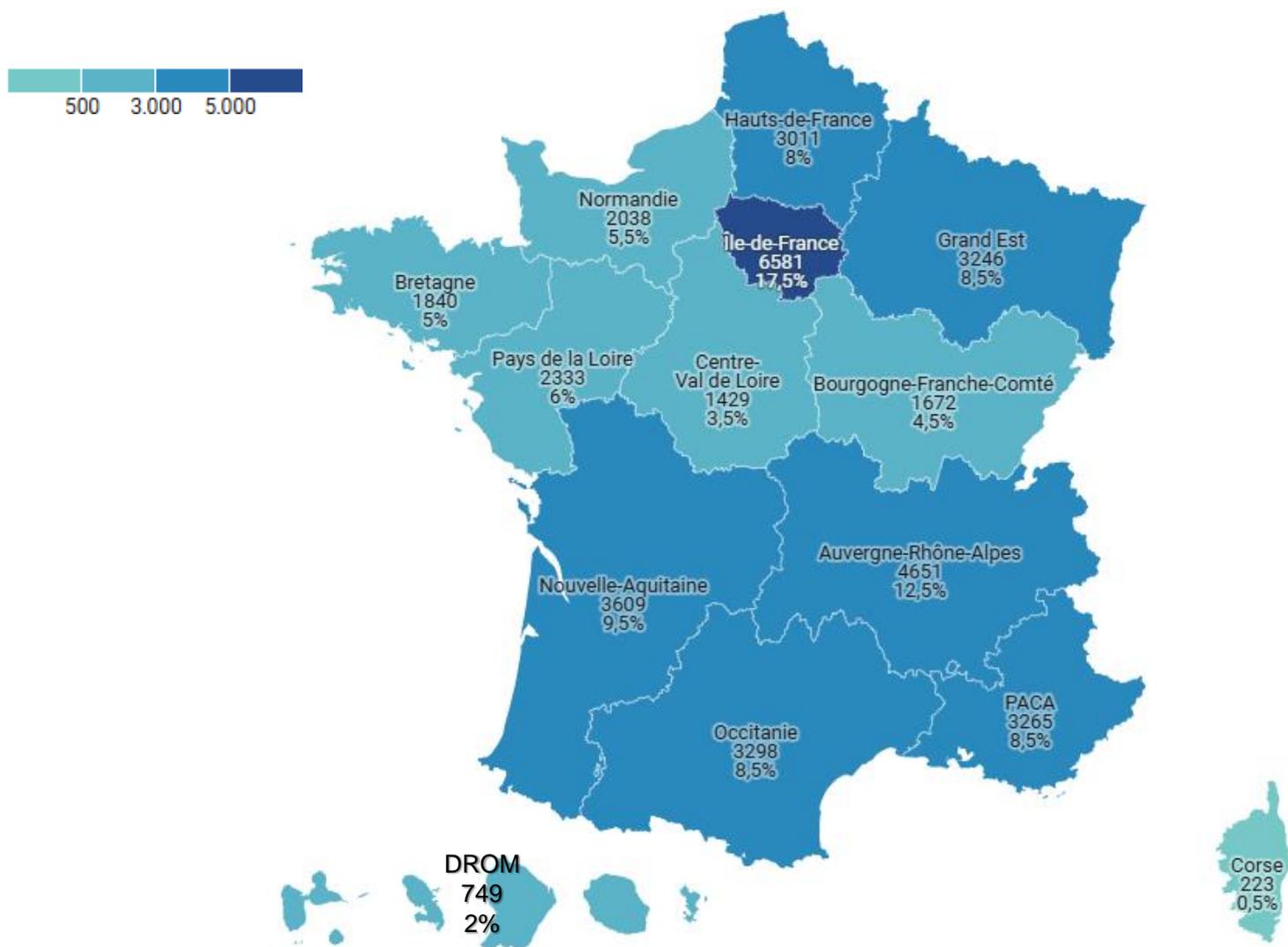
Évolution du nombre d'établissements employeurs
(en milliers)



1. DÉNOMBREMENT ET CARACTÉRISTIQUES DES ÉTABLISSEMENTS

Les établissements employeurs

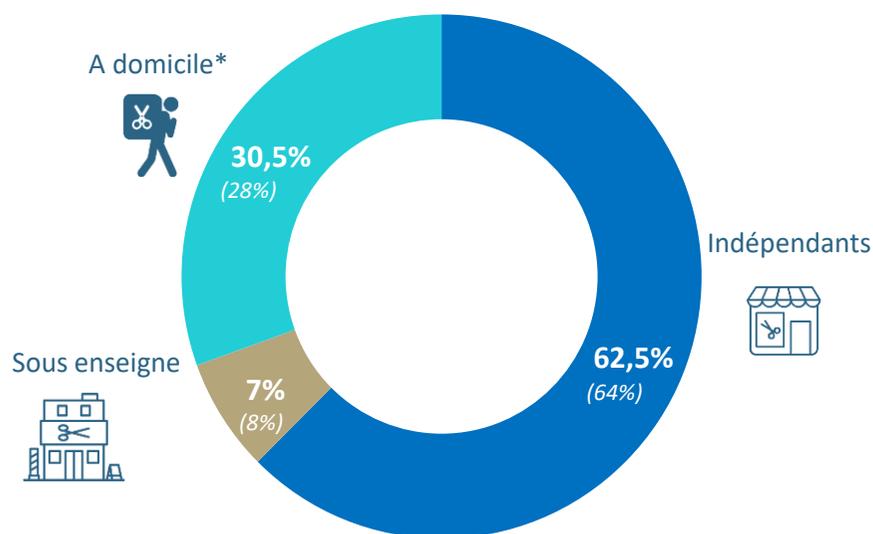
Répartition des 37 945 établissements employeurs selon les régions



1. DÉNOMBREMENT ET CARACTÉRISTIQUES DES ÉTABLISSEMENTS

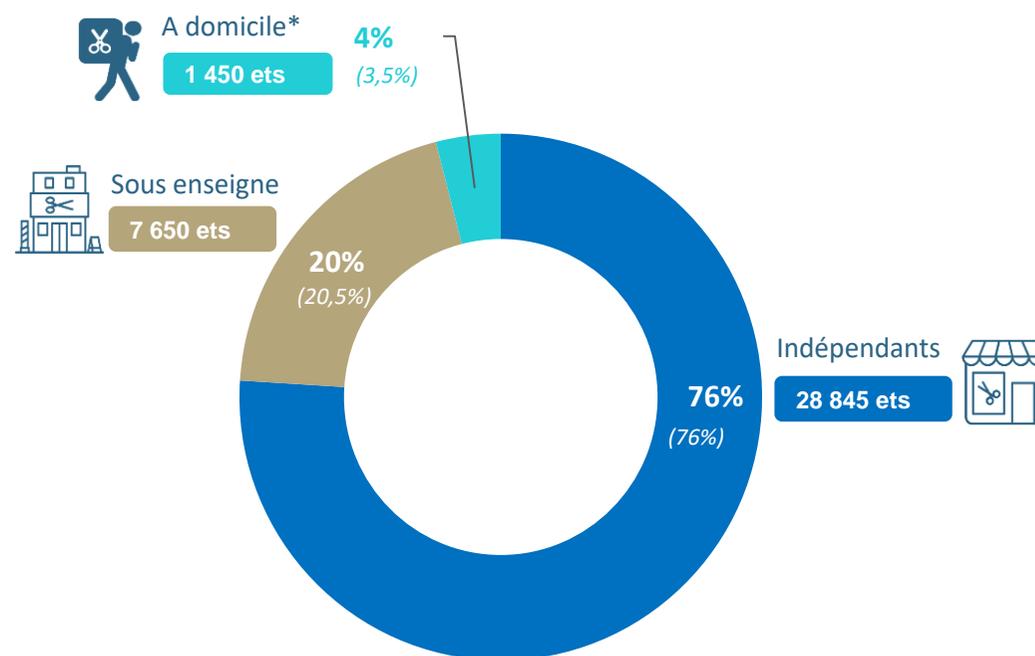
Le secteur de la coiffure à domicile connaît un développement notable, représentant désormais 3 établissements sur 10 au sein de la branche. Toutefois, il ne regroupe que 4 % des établissements employeurs. En parallèle, les salons indépendants restent majoritaires, constituant les deux tiers de l'ensemble des établissements et conservant une prédominance parmi les établissements employeurs (76 %). Enfin, les salons sous enseigne, bien que minoritaires dans le paysage global de la coiffure (7 % des établissements), se distinguent par une part plus élevée d'établissements employeurs (20 %).

Répartition de l'ensemble des établissements
(y compris 0 salarié)
selon les types d'établissements



Les établissements employeurs

Répartition des établissements employeurs
selon les types d'établissements



* Les établissements ayant le code d'activité coiffure

Figurent entre parenthèses les données 2022

Rapport de branche Coiffure (données 2023 © CNEC UNEC) – Novembre 2024

Source : ACOSS / INSEE / Xerfi Specific

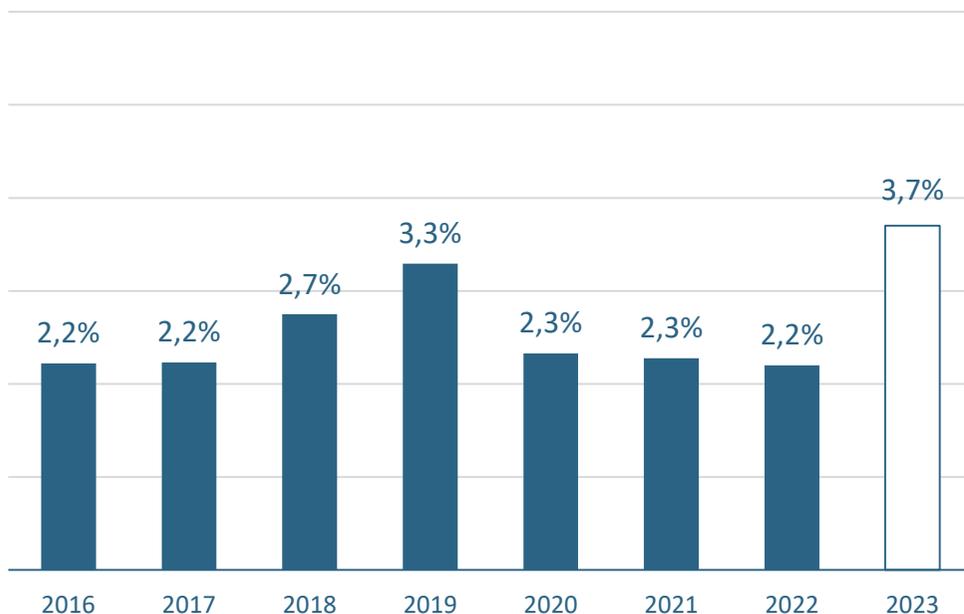
2. TAUX DE DÉFAILLANCES ET NOUVELLES IMMATRICULATIONS

En 2022 et 2023, les salons de coiffure ont subi une augmentation significative de leurs coûts : salaires, loyers, énergie et fournitures comme les shampooings et colorations. Cette situation a provoqué une forte augmentation du taux de défaillances (nombre de procédures collectives / stock total d'entreprises).

En effet, après trois années assez stables (proche de 2,3% entre 2020 et 2022), le taux de défaillances des salons de coiffure s'est sensiblement accru pour s'établir à 3,7% en 2023, un chiffre supérieur à celui de 2019, qui apparaissait déjà comme un pic sur l'intervalle 2016-2022. A titre de comparaison, le taux de défaillances des instituts de beauté, plus volatile, se positionne à 4,3% sur cette année 2023.

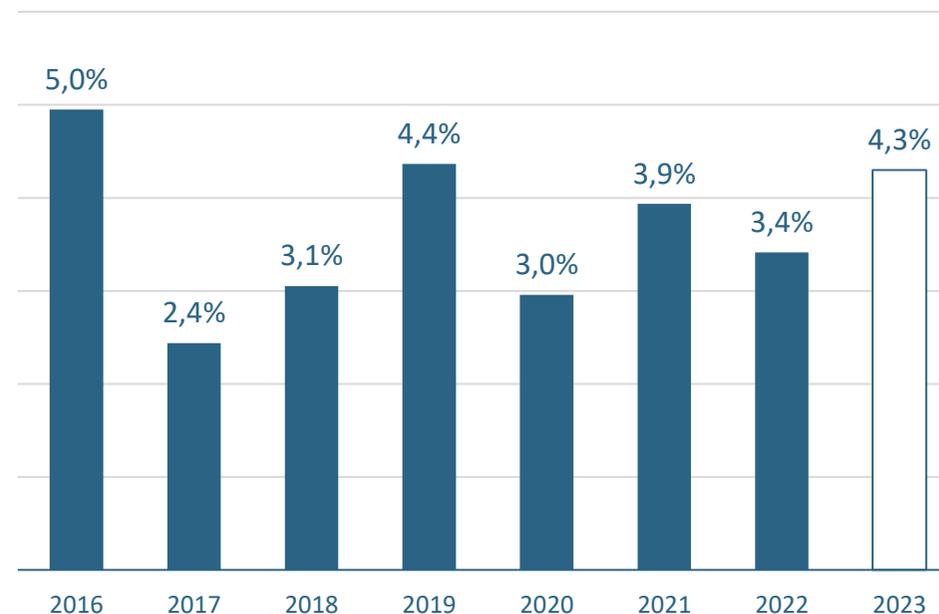
Taux de défaillances dans le secteur de la coiffure

Unité : taux de défaillance en %



Taux de défaillances dans le secteur des soins de beauté

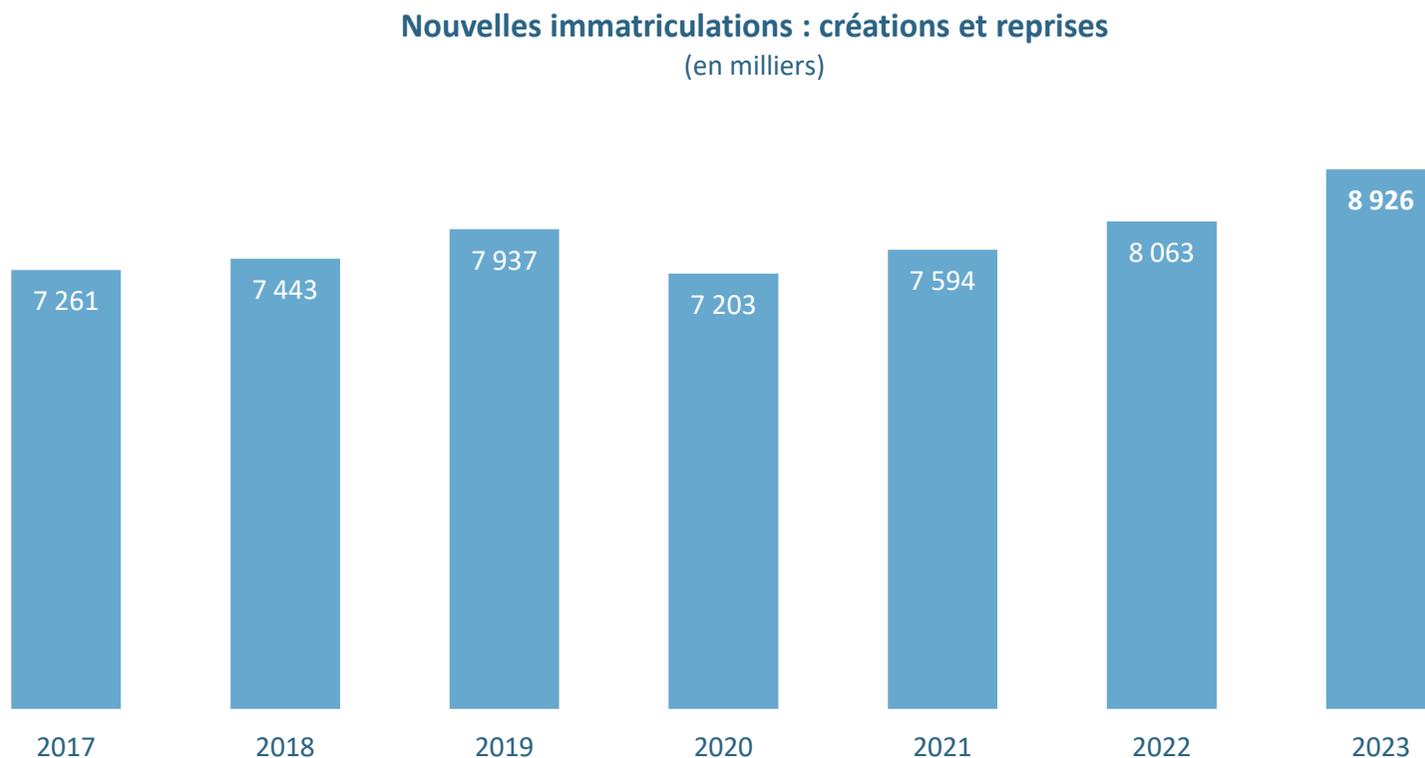
Unité : taux de défaillance en %



Source : Xerfi Specific, d'après Greffes des Tribunaux de Commerce

2. TAUX DE DÉFAILLANCES ET NOUVELLES IMMATRICULATIONS

En 2023, le nombre de nouvelles immatriculations dans la branche de la coiffure s'élève à 8 926, contre 8 063 en 2022, marquant ainsi une progression de 10,5 % en un an.

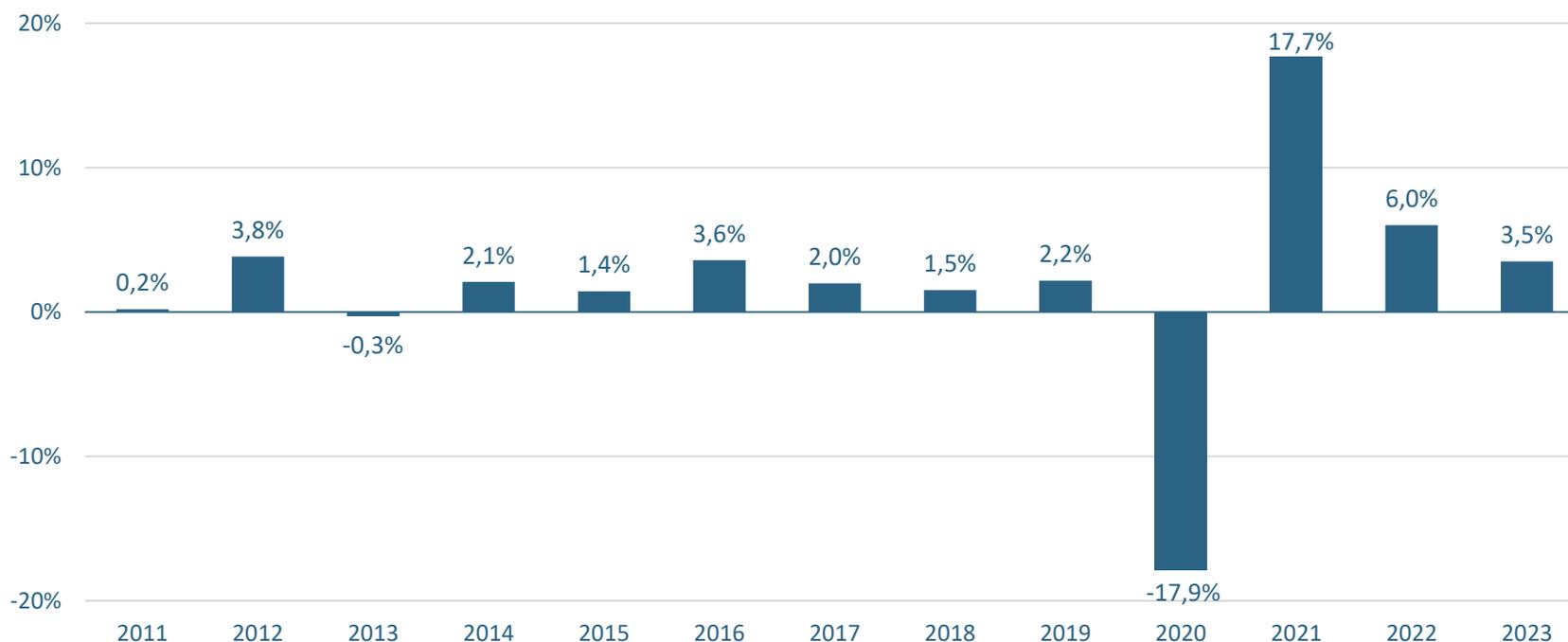


3. INDICATEURS D'ENVIRONNEMENT

En 2023, les salons de coiffure ont vu leur chiffre d'affaires augmenter de 3,5%. Certes, le rythme de croissance a ralenti par rapport à 2022, premier exercice non pénalisé par les conséquences de la crise sanitaire. En outre, la persistance des pressions inflationnistes en 2023 a contribué à freiner la croissance. Mais l'activité de la profession a malgré tout été soutenue par plusieurs moteurs, à commencer par la hausse du nombre d'entreprises. L'augmentation du tissu économique du secteur a en effet mécaniquement entraîné une progression des capacités d'accueil, stimulant la croissance. L'attention croissante des Français à leur apparence, surtout chez les hommes, a elle aussi stimulé la demande en services de coiffure ainsi que la hausse des prix.

Consommation des ménages en services de coiffure (*)

Unité : % des variations annuelles en valeur



(*) Services de coiffure pour hommes, femmes et enfants en salon et à domicile. Y compris services de coiffure sur perruque / Traitement et estimation Xerfi / Source : INSEE

3. INDICATEURS D'ENVIRONNEMENT

L'univers de la coiffure a vu se développer de nouvelles tendances de consommation durant les dernières années : émergence d'attentes plus affirmées en termes de « naturalité », intérêt croissant pour les produits capillaires et les services de barbiers exprimé par la clientèle masculine, développement des tutoriels et des sites de réservation ou de notation en ligne, tendance du « faire soi-même » et volatilité de la clientèle, etc.

Principales tendances du secteur de la coiffure

Essor du « faire soi-même »

démocratisation des appareils de coiffure, essor des tutoriels en ligne, enrichissement de l'offre de produits capillaires grand public, etc.

Attrait croissant pour les produits naturels, esthétiques et bio

-> label « Mon Coiffeur s'engage »

Recours aux comparateurs et sites d'avis en ligne

(Meilleurcoiffeur.com, Allo-coiffeur.fr, Le Ciseau, etc.)

-> clientèle de plus en plus volatile

Hausse de la demande masculine

notamment en services de barbiers (port de la barbe, consommation plus décomplexée de produits capillaires et de soin, ...)

4. CHIFFRE D’AFFAIRES

5,931 milliards d’euros HT

de chiffre d’affaires

Soit **73,2 K€** par entreprise

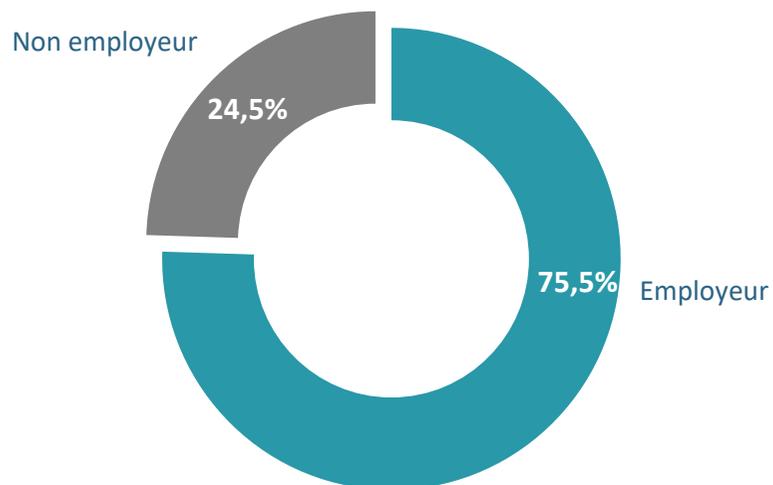


Source : Insee, ESANE 2022 ; dernières données disponibles

D’après l’INSEE (ESANE), la profession a généré un peu moins de **6 milliards d’euros H.T.** de chiffre d’affaires en **2022** (dernières données disponibles).

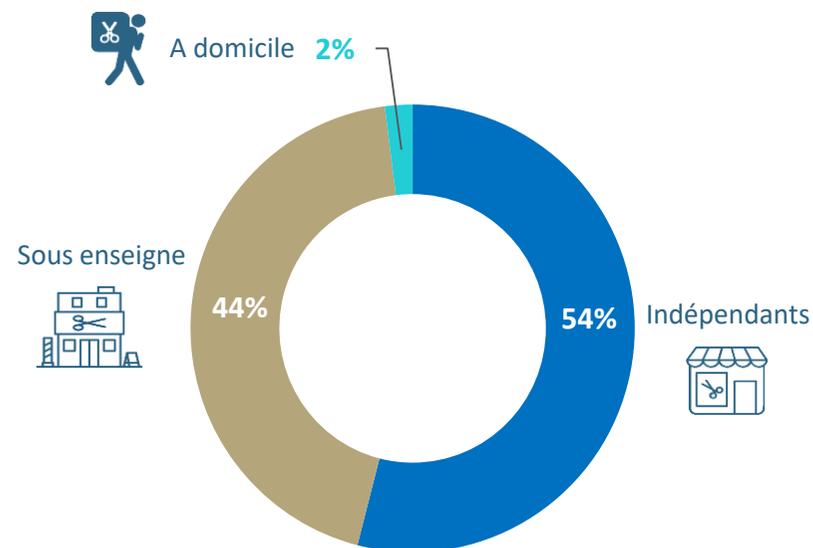
75,5 % du chiffre d’affaires réalisé par la profession provient d’établissements employeurs.

Répartition du chiffre d’affaires de la profession



Les établissements employeurs

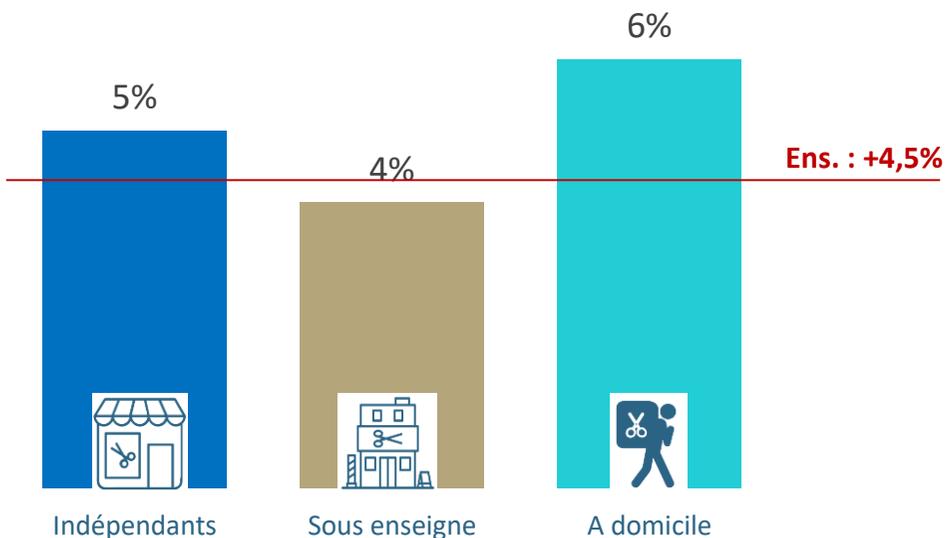
Répartition du chiffre d’affaires des établissements employeurs



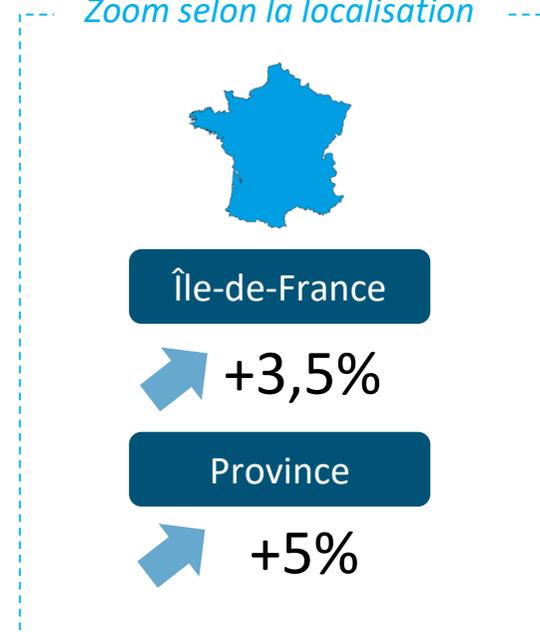
4. CHIFFRE D’AFFAIRES

En 2023, le chiffre d’affaires des professionnels de la coiffure progresse en moyenne de 4,5 %, faisant suite à une hausse de 6 % en 2022. Cette croissance bénéficie à l’ensemble des types d’établissements, avec une augmentation notable de 6 % pour les structures à domicile, 5 % pour les salons indépendants, et 4 % pour ceux sous enseigne. Par ailleurs, cette dynamique de croissance est plus marquée en province, avec une progression de 5 %, comparativement à l’Île-de-France où l’augmentation atteint 3,5 %.

Évolution du chiffres d’affaires 2023/2022
selon les types d’établissements
(en %)



Zoom selon la localisation



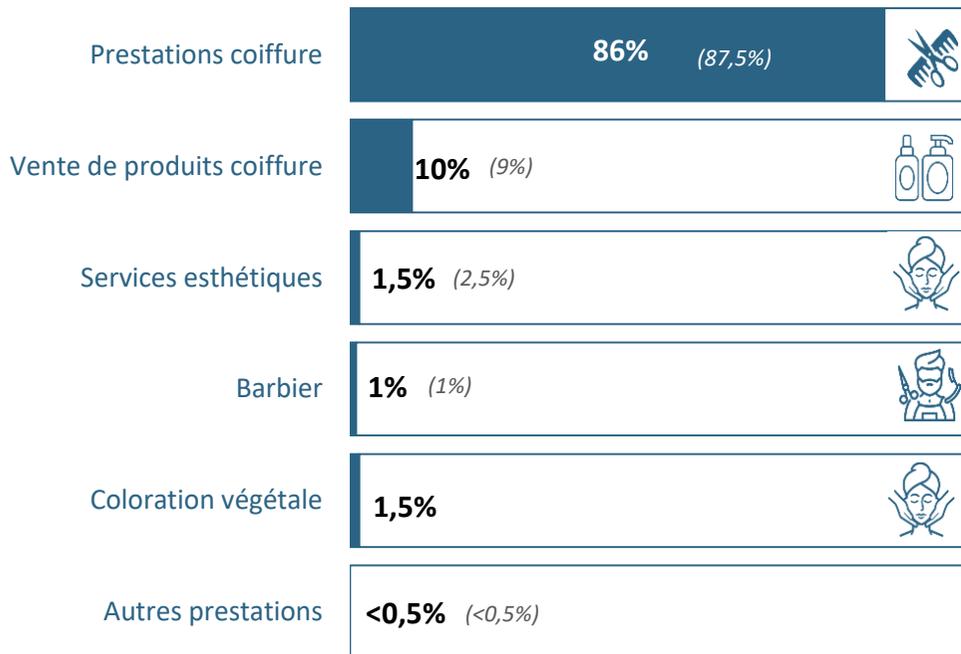
4. CHIFFRE D'AFFAIRES

Les établissements employeurs

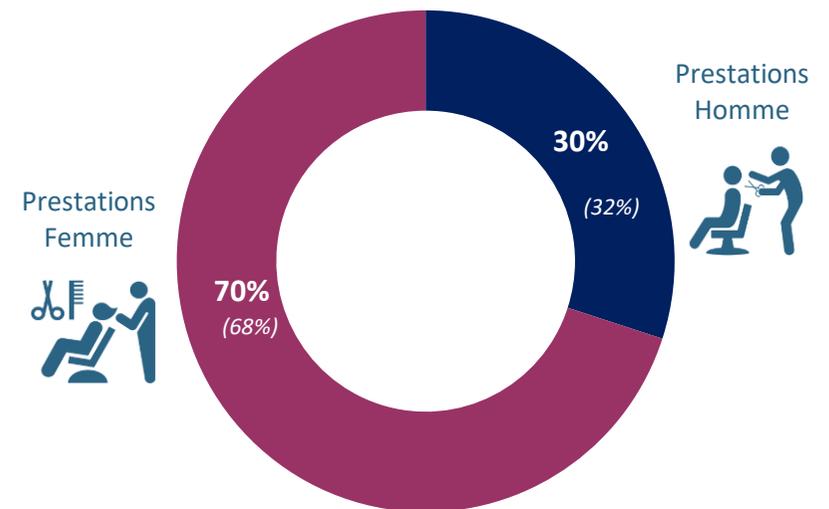
En 2023, les prestations de coiffure représentent 86 % du chiffre d'affaires du secteur, marquant une légère baisse par rapport à 2022 (87,5 %). Cette contraction s'explique par une progression des ventes de produits de coiffure, qui atteignent désormais 10 % du chiffre d'affaires.

Par ailleurs, la coloration végétale, désormais comptabilisée séparément, contribue à hauteur de 1,5 % au chiffre d'affaires. En outre, 70 % du chiffre d'affaires est généré par les prestations destinées à la clientèle féminine.

Répartition du chiffre d'affaires selon les activités



Répartition du chiffre d'affaires selon les prestations



Figurent entre parenthèses les données 2022

Source : Xerfi Specific

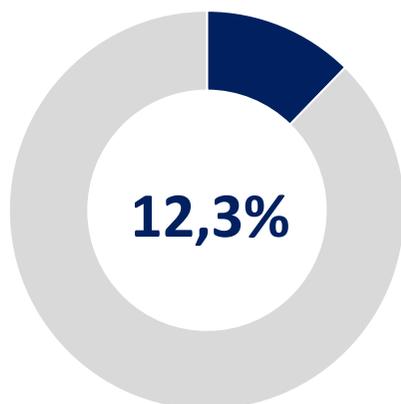
4. CHIFFRE D’AFFAIRES

Le poids des matières premières et des approvisionnements (achats de produits consommés : coloration, produits pour les mèches, soins au bac...) représente en moyenne 12,3% du chiffre d’affaires d’un salon de coiffure en 2023.

Après avoir augmenté sur la période Covid (2020-2021), ce ratio est revenu au niveau d’avant-crise : 11,7% en 2023 (identique à 2018).

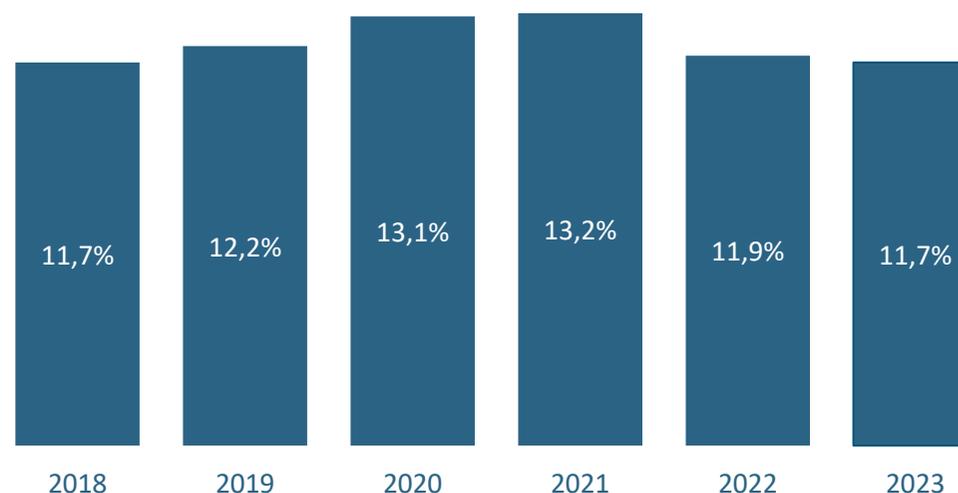
Poids des matières premières et approvisionnements (panel Ensemble)

Unité : part en % du chiffre d’affaires
(moyenne 2018-2023)



Évolution du poids des matières premières et approvisionnements (panel Ensemble)

(% du chiffre d’affaires)



Estimation Xerfi (source Xerfi, modèle Mapsis)

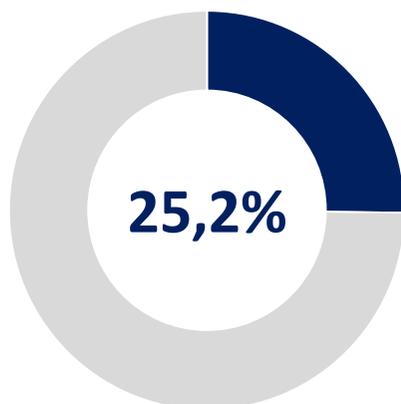
Xerfi a réalisé un échantillon constant de sociétés représentatives du secteur. La méthode exclut par construction les entreprises disparues, celles récemment créées et celles n’ayant pas déposé leurs comptes sur l’ensemble de la période étudiée. Les résultats reflètent par conséquent les performances des entités pérennes sur la période.

4. CHIFFRE D’AFFAIRES

Le poids des autres achats et charges externes (eau, énergie, fournitures administratives, frais postaux, services bancaires...) est estimé en moyenne à 25,8% du chiffre d’affaires d’un salon de coiffure en 2023.

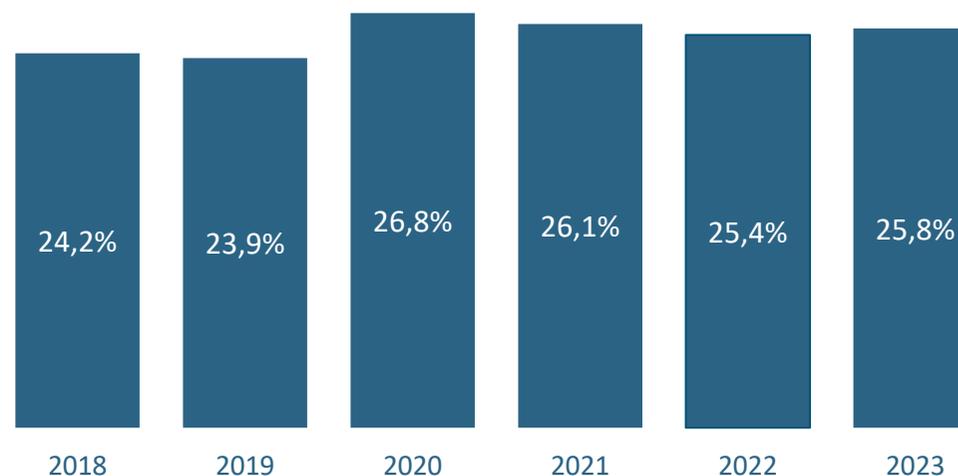
Poids des autres achats et charges externes (panel Ensemble)

Unité : part en % du chiffre d’affaires
(moyenne 2018-2023)



Évolution du poids des autres achats et charges externes (panel Ensemble)

(% du chiffre d’affaires)



Estimation Xerfi (source Xerfi, modèle Mapsis)

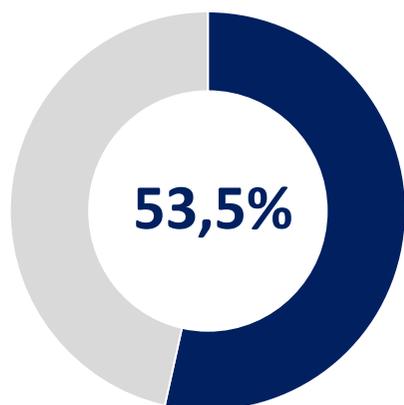
Xerfi a réalisé un échantillon constants de sociétés représentatives du secteur. La méthode exclut par construction les entreprises disparues, celles récemment créées et celles n’ayant pas déposé leurs comptes sur l’ensemble de la période étudiée. Les résultats reflètent par conséquent les performances des entités pérennes sur la période.

4. CHIFFRE D’AFFAIRES

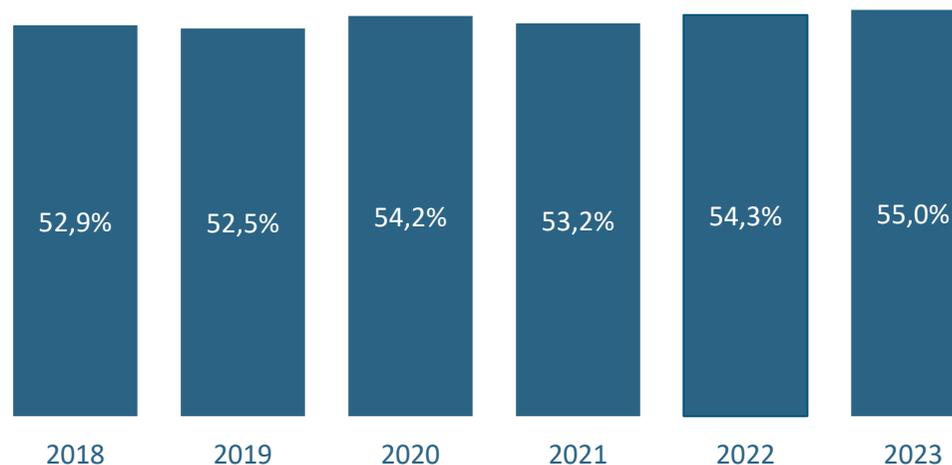
Les frais de personnel (salaires, ...) sont le premier poste de charge d’un salon de coiffure. Leur poids est estimé en moyenne à 55% du chiffre d’affaires d’un salon de coiffure en 2023.

Poids des frais de personnel (panel Ensemble)

Unité : part en % du chiffre d’affaires
(moyenne 2018-2023)



Évolution du poids des frais de personnel (panel Ensemble) (% du chiffre d’affaires)



Traitement, estimation et source : Xerfi d’après Greffes des Tribunaux de Commerce

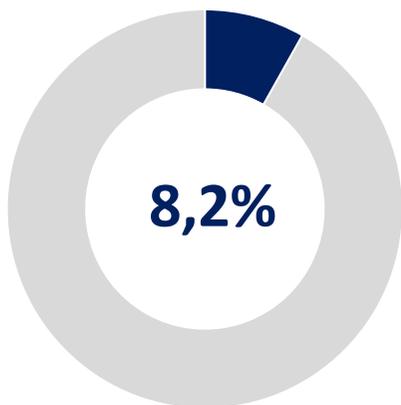
Xerfi a réalisé un échantillon constants de sociétés représentatives du secteur. La méthode exclut par construction les entreprises disparues, celles récemment créées et celles n’ayant pas déposé leurs comptes sur l’ensemble de la période étudiée. Les résultats reflètent par conséquent les performances des entités pérennes sur la période.

4. CHIFFRE D'AFFAIRES

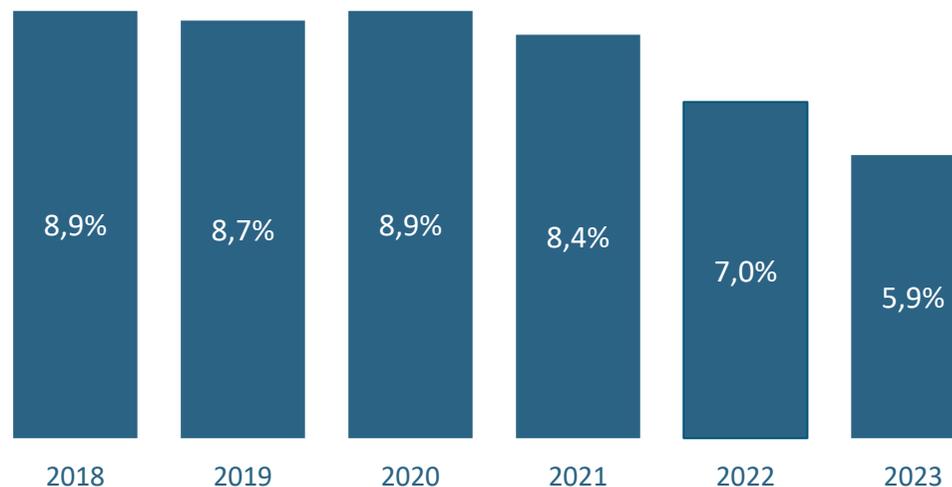
L'Excédent Brut d'exploitation (EBE) est en moyenne de 5,9% du chiffre d'affaires d'un salon de coiffure en 2023, soit un ratio en nette baisse (il avoisinait 9% sur la période 2018-2020 et 7% en 2022).

Excédent brut d'exploitation (panel Ensemble)

Unité : part en % du chiffre d'affaires
(moyenne 2018-2023)



Évolution du taux d'excédent brut d'exploitation (panel Ensemble) (% du chiffre d'affaires)

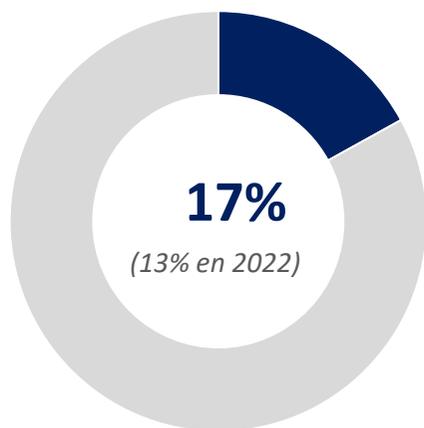


Estimation et source : Xerfi d'après Greffe des Tribunaux de Commerce

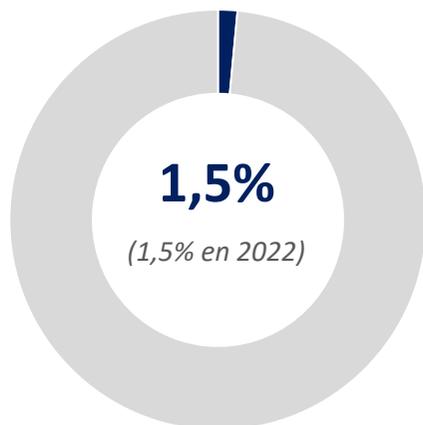
Xerfi a réalisé un échantillon constants de sociétés représentatives du secteur. La méthode exclut par construction les entreprises disparues, celles récemment créées et celles n'ayant pas déposé leurs comptes sur l'ensemble de la période étudiée. Les résultats reflètent par conséquent les performances des entités pérennes sur la période.

5. PRESTATIONS

a. Services proposés



des établissements **proposent des services esthétiques** (soins du visage, ongles, maquillage...) en 2023

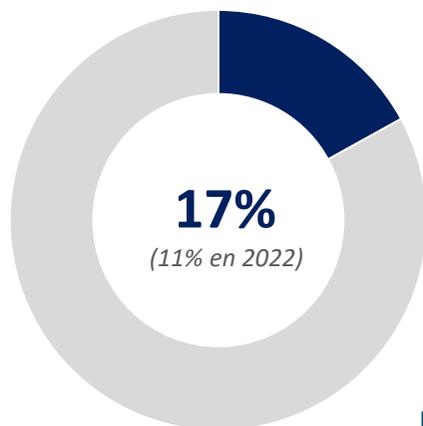


des établissements **proposent une prestation de « location d'espace »** en 2023

5. PRESTATIONS

b. Services mis en place

En 2023, 17% des salons de la profession ont mis en place un nouveau service (+ 6 points vs. 2022).



des établissements ont mis en place un nouveau service en 2023

Les nouveaux services les plus cités

Massage crânien / capillaire	14%
Lissage	10%
Soins au botox	10%
Coloration végétale	8%
Hair Spa / Head Spa	5%

Rappel des plus cités en 2022

Lissage	20%
Soins au botox	10%
Barbier	8%
Coloration végétale	5%

5. PRESTATIONS

c. Fiches clients

En 2023, la fiche moyenne dans les salons de coiffure atteint 55,4 € pour les femmes, en hausse par rapport aux 51,4 € de 2022. Pour les hommes, la fiche moyenne s'élève à 26,4 €, contre 23,3 € l'année précédente. Tant pour les femmes que pour les hommes, les fiches moyennes sont plus élevées dans les salons sous enseigne et en Île-de-France.

Fiche moyenne (hors ventes) T.T.C.



Détail selon les types d'établissements



Zoom selon la localisation



Île-de-France



Province



5. PRESTATIONS

d. Tarifs

Le prix moyen du shampoing coupe coiffage est de 39,3 € pour les femmes et de 25,7 € pour les hommes.

Comme pour les fiches moyennes, les prix moyens constatés sont plus élevés dans les salons sous enseignes et en Île-de-France.

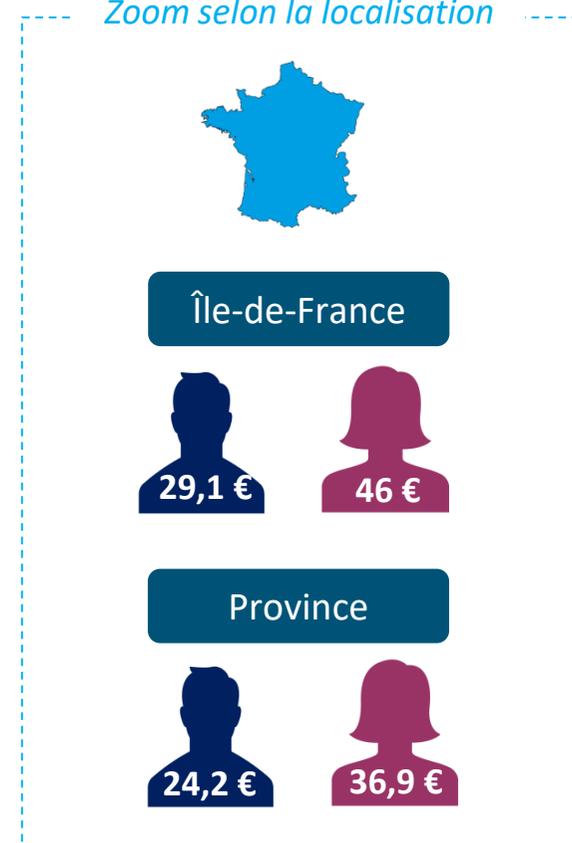
Tarif shampoing coupe coiffage T.T.C



Détail selon les types d'établissements



Zoom selon la localisation

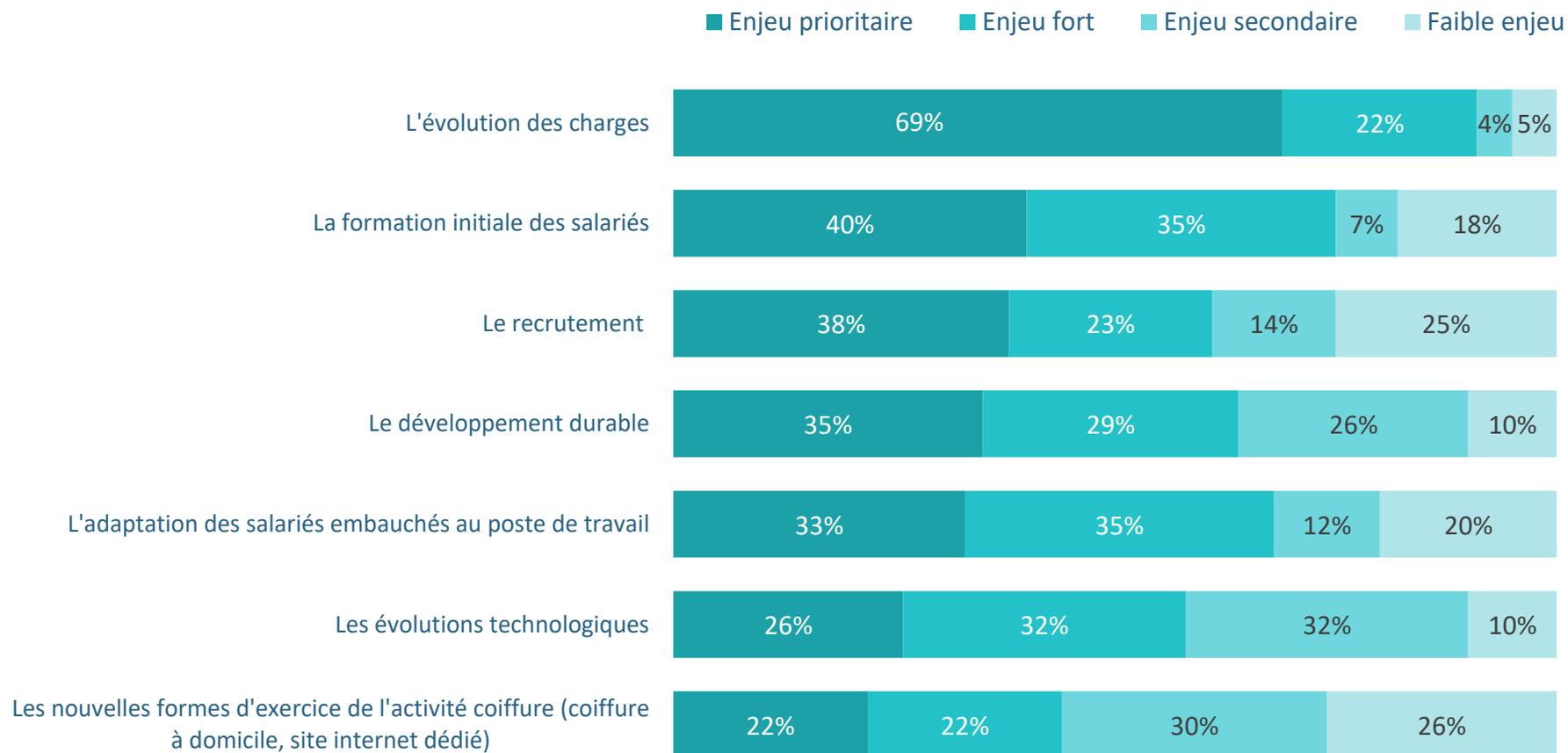


Figurent entre parenthèses les données 2022

6. PERSPECTIVES ÉCONOMIQUES

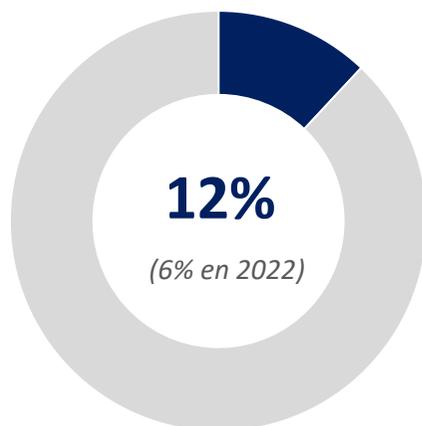
a. Les enjeux pour l'avenir du métier

Les enjeux pour l'avenir du métier



6. PERSPECTIVES ÉCONOMIQUES

a. Les enjeux pour l'avenir du métier



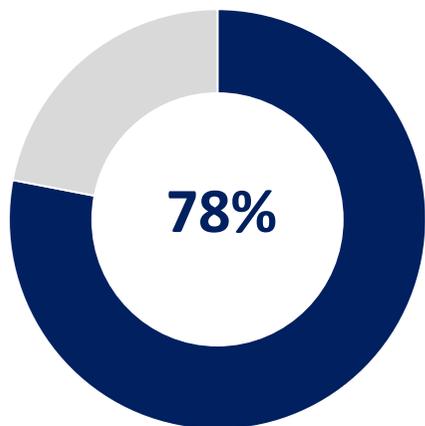
des établissements ont au moins **un autre enjeu prioritaire** en 2023

Les autres enjeux prioritaires cités en 2023

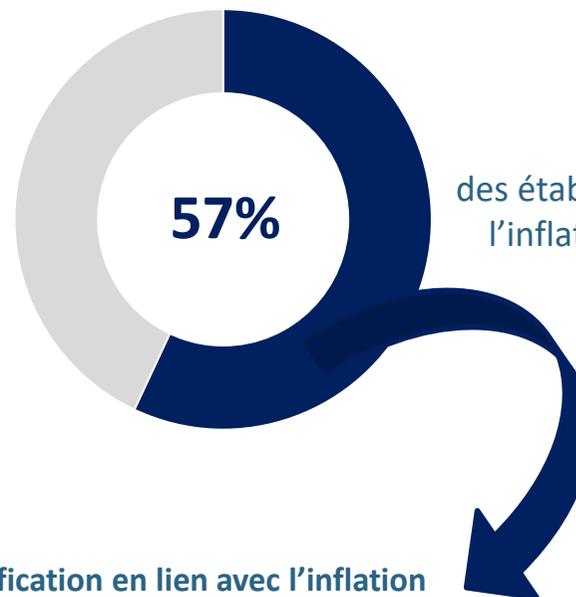
- 1 Fidélisation et motivation des salariés
- 2 Evolution de l'activité barbier
- 3 Reprise et transmission du salon
- 4 Lourdeurs administratives

7. IMPACT DES PRESSIONS INFLATIONNISTES

Près de 80 % des établissements de coiffure ont observé un impact de l'inflation sur leur chiffre d'affaires en 2023. Face à cette pression inflationniste, près de 60 % des établissements ont ajusté leurs tarifs, avec une augmentation moyenne de 5,5 %.

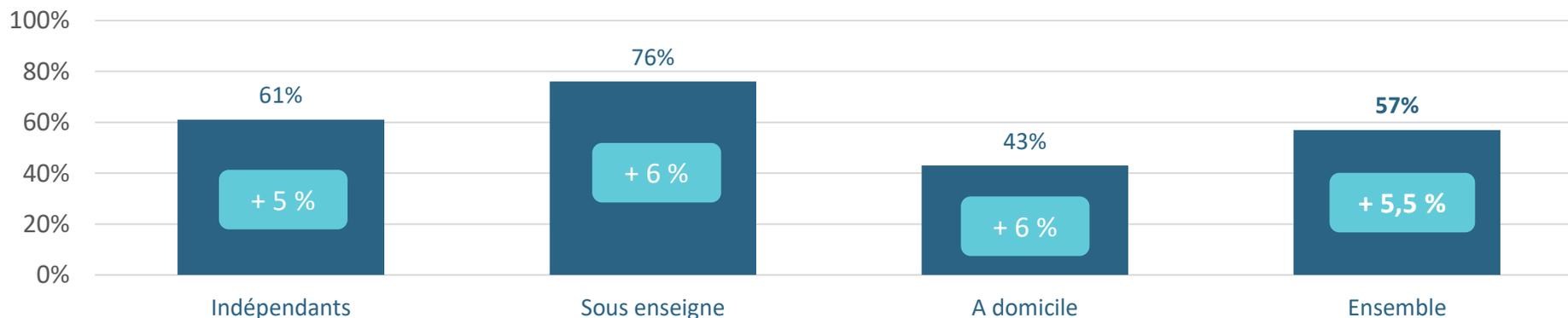


des établissements ont constaté un impact de l'inflation sur leur chiffre d'affaires



des établissements ont répercuté l'inflation sur leur tarification

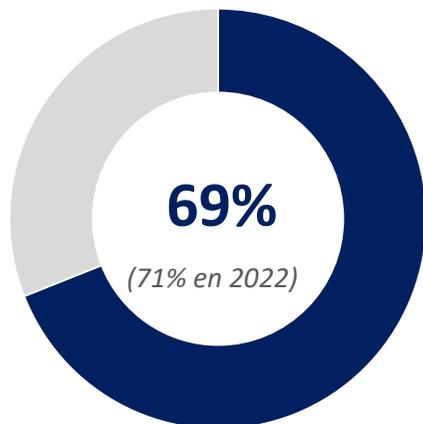
Augmentation de la tarification en lien avec l'inflation
(% d'entreprises concernées)



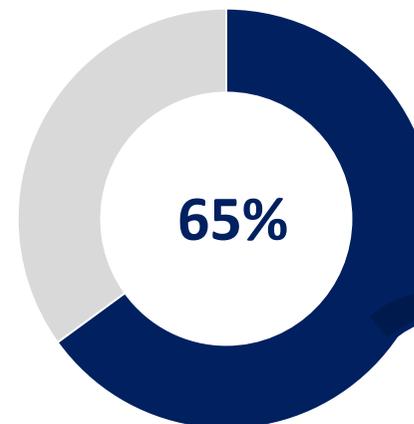
+ X % *impact moyen de l'inflation sur les tarifs appliqués par les salons en 2023*

7. IMPACT DES PRESSIONS INFLATIONNISTES

Près de 70 % des établissements de coiffure ont observé une baisse de fréquentation en 2023. Ce recul du nombre de visites s'accompagne d'une pression sur la fiche moyenne : dans 85 % des cas, les établissements rapportent une diminution du montant moyen des prestations par client.

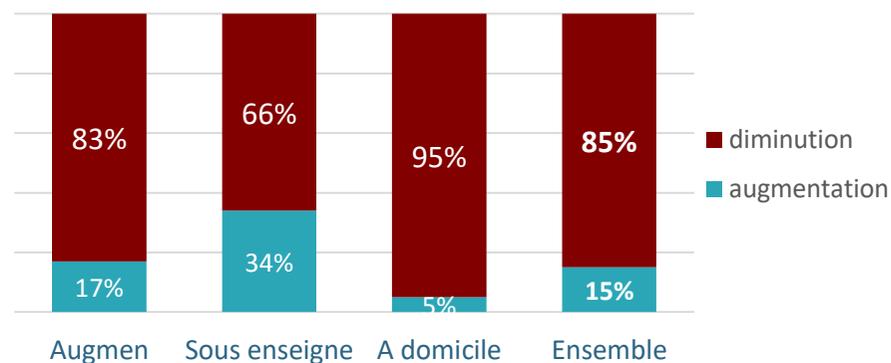


des établissements ont constaté une diminution du nombre de visites



des établissements ont constaté une répercussion sur la fiche moyenne

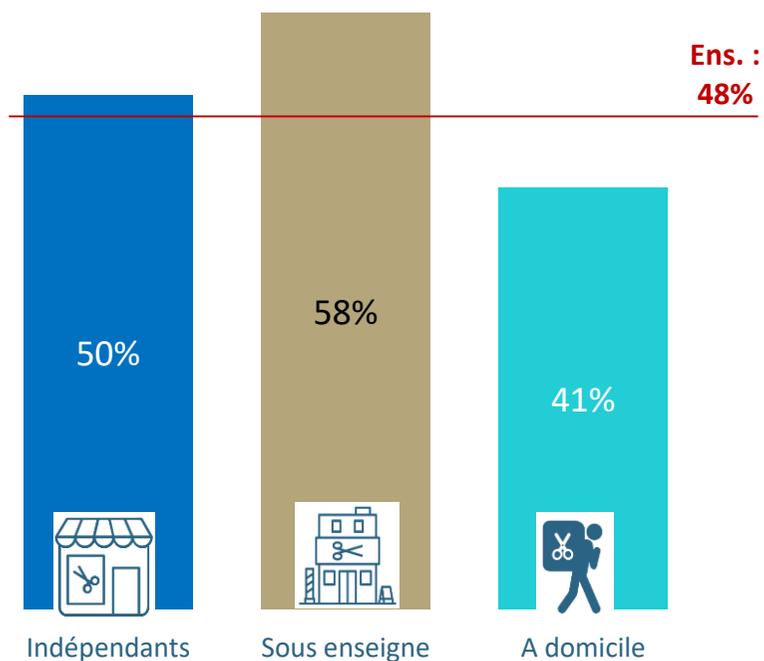
Répercussion sur la fiche moyenne
(% d'entreprises concernées)



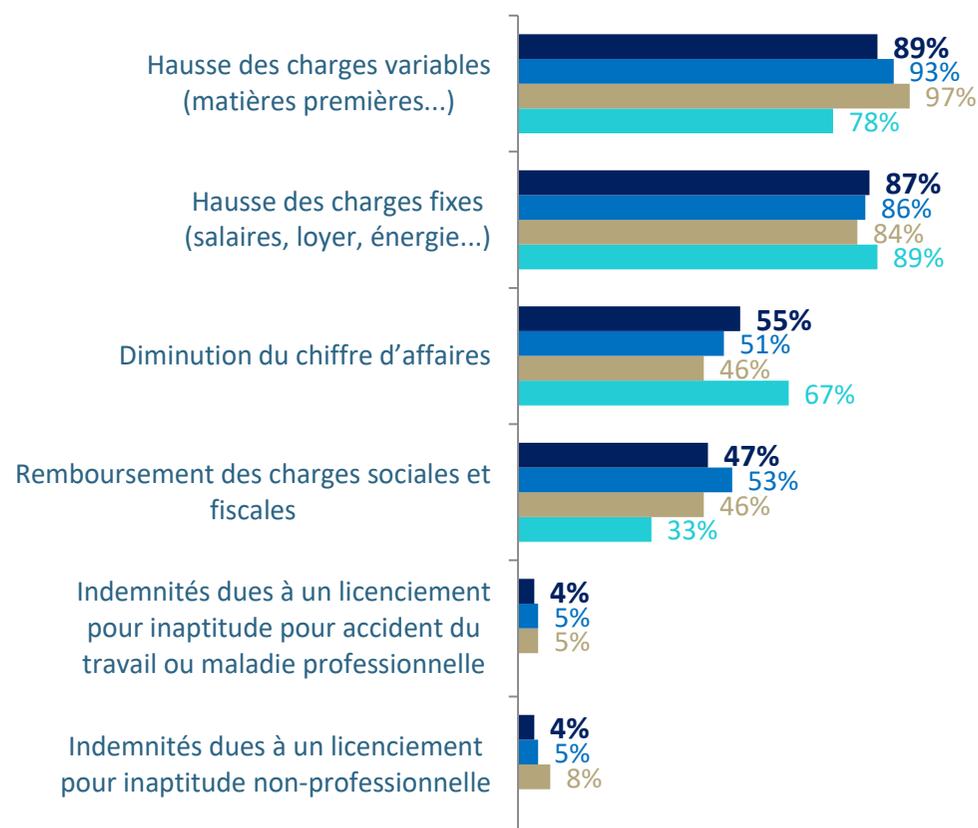
8. SITUATION DE TRESORERIE

En 2023, près d'un établissement de coiffure sur deux (48 %) a constaté une dégradation de sa trésorerie par rapport à 2022. Cette détérioration est principalement attribuée à la hausse des charges variables, mentionnée par 89 % des établissements concernés, suivie de près par l'augmentation des charges fixes (87 %). La baisse du chiffre d'affaires complète ce trio de facteurs de fragilisation financière, impactant 55 % des établissements.

Etablissements ayant connu une dégradation de leur trésorerie entre 2022 et 2023



Raisons principales de la dégradation de la trésorerie (en % d'établissements concernés)

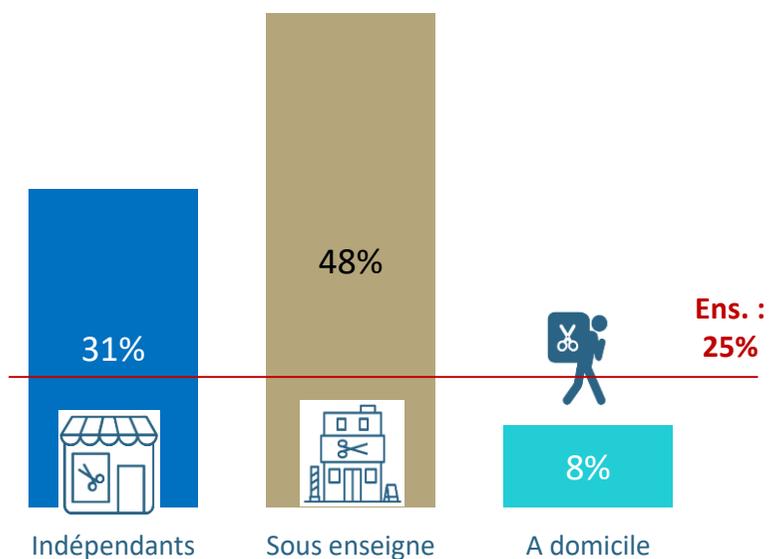


■ Ensemble ■ Indépendants ■ Sous enseigne ■ A domicile

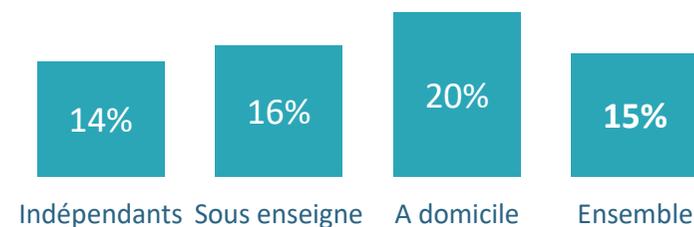
8. SITUATION DE TRESORERIE

En 2023, un établissement de coiffure sur quatre dispose encore d'un Prêt Garanti par l'État (PGE) en cours de remboursement. Cette situation concerne en priorité les salons sous enseigne, dont 48 % sont toujours engagés dans le remboursement, suivis par les salons indépendants (31 % d'entre eux) et, dans une moindre mesure, les coiffeurs à domicile (8 %). Parmi les établissements concernés par un PGE, seuls 15 % ont demandé une prolongation de la durée de remboursement.

Etablissements ayant un remboursement de PGE en cours en 2023



Demandes de prolongement de la durée de remboursement du PGE
(% entreprises concernées)





Partie 2

Emploi

Exercice 2023

1. EFFECTIFS EMPLOYÉS

a. Actifs

Y compris alternants

Au 31 décembre 2023, la profession de la coiffure comptabilise 182 054 actifs, soit une augmentation de 1 % par rapport à l'année précédente (179 816 en 2022).

La majorité de ces actifs, soit 56,5 %, travaillent dans des établissements indépendants. Par ailleurs, 26,5 % des actifs exercent au sein de salons sous enseigne, tandis que 17 % sont employés dans le secteur de la coiffure à domicile.

182 054

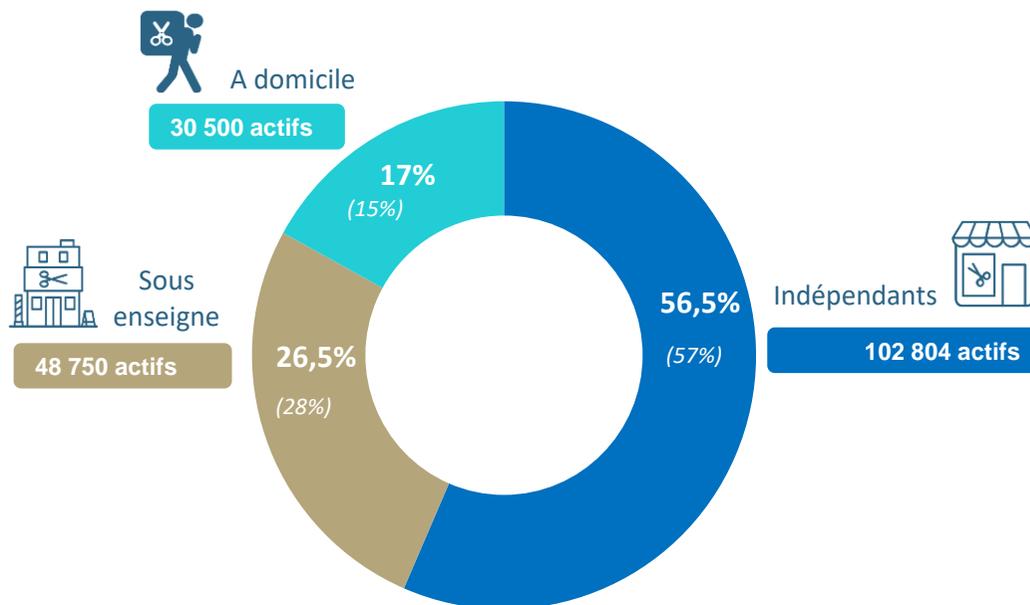
actifs (non salariés + salariés)
présents au 31 décembre en 2023



Évolution du nombre d'actifs (en milliers)



Répartition des actifs selon les types d'établissements



1 100

prestataires externes



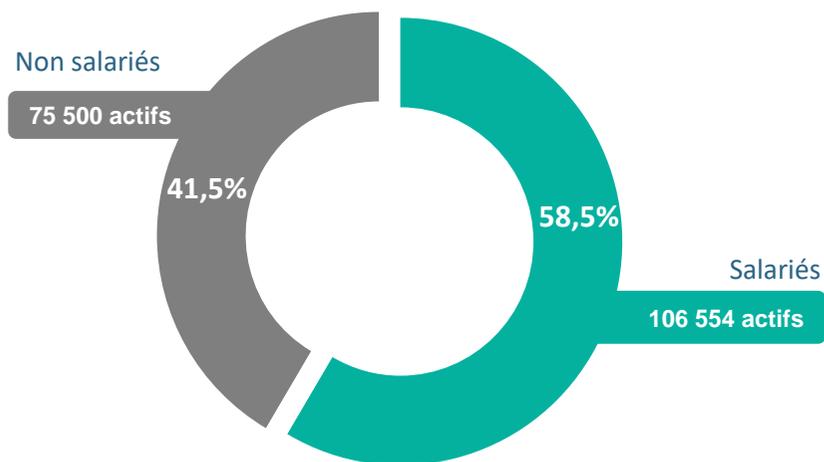
1. EFFECTIFS EMPLOYÉS

a. Actifs

Y compris
alternants

Au 31 décembre 2023, 58,5% des actifs de la profession sont salariés, une part en baisse de 2 points par rapport à 2022 et de 3,5 par rapport à 2016.

Répartition des actifs selon leur statut



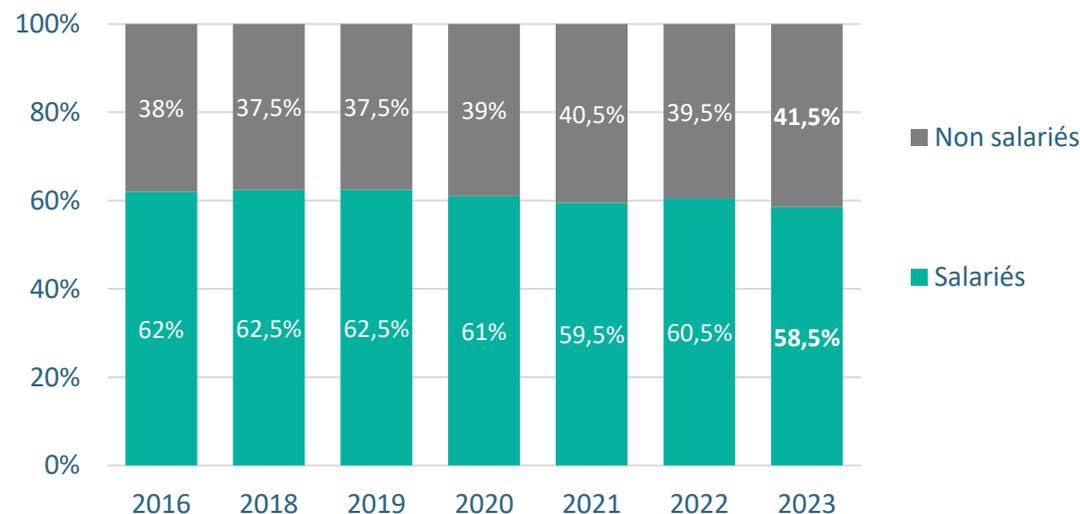
Repère national

(Source : INSEE enquête emploi 2024)

Salariés : 88,9%
Non salariés : 11,1%

Évolution 2016-2023

(% d'actifs)



1. EFFECTIFS EMPLOYÉS

b. Non salariés

À la fin de l'année 2023, le nombre de non-salariés dans la profession de la coiffure atteint 75 500, marquant une augmentation notable de 6 % par rapport à 2022. Cette hausse intervient après une légère contraction de 1,5 % entre 2021 et 2022.

A noter que seulement 6 % des non-salariés travaillent dans des salons sous enseigne, malgré le fait que ces établissements emploient plus d'un quart des actifs de la profession (26,5 %).

75 500

non salariés au 31 décembre 2023

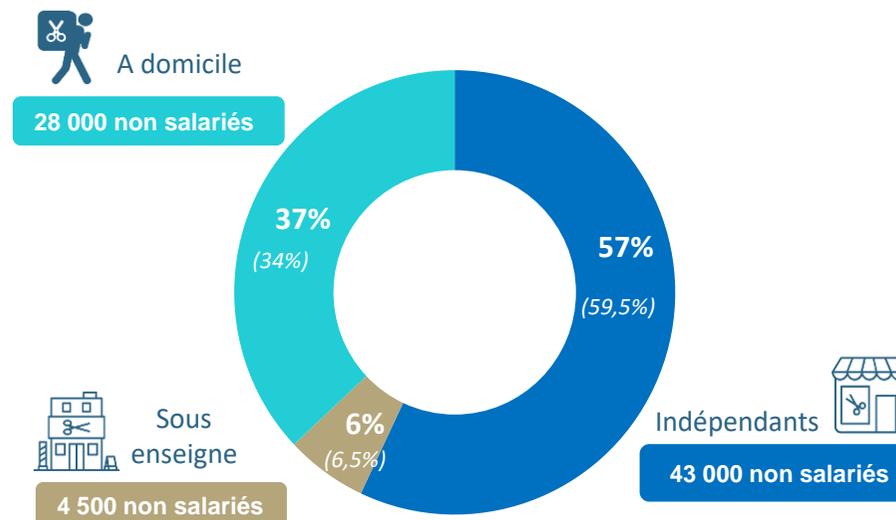


Évolution du nombre de non salariés
(en milliers)



(e) : Estimation Xerfi Specific

Répartition des non salariés
selon les types d'établissements



Figurent entre parenthèses les données 2022

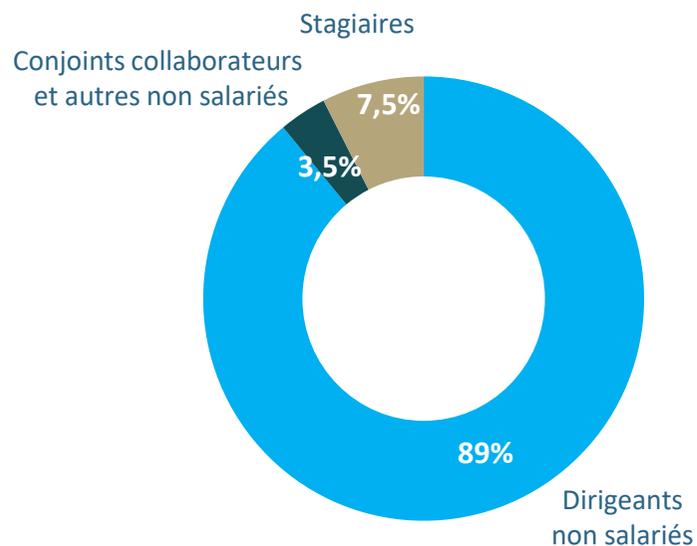
Source : ACOSS / RSI / Xerfi Specific

1. EFFECTIFS EMPLOYÉS

b. Non salariés

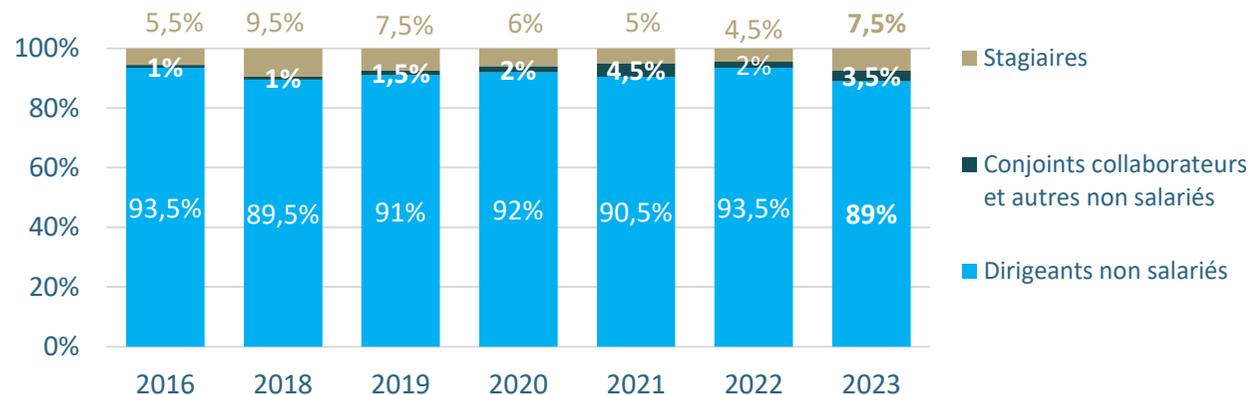
En 2023, plus de neuf non salariés sur dix sont des dirigeants (89%). La proportion atteint même 96% chez les coiffeurs à domicile.

Répartition des non salariés selon leur catégorie



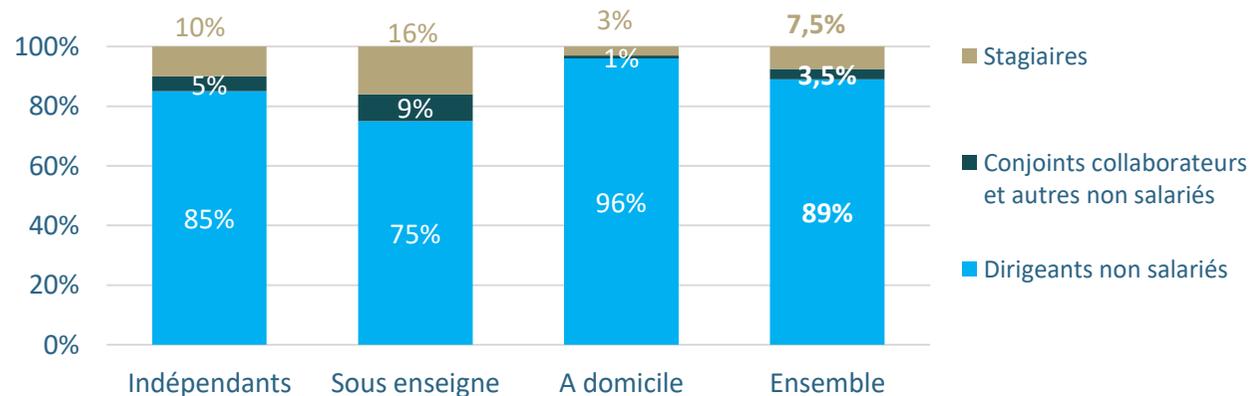
Évolution 2016-2023

(% de non salariés)



Détail selon les types d'établissements

(% de non salariés)



1. EFFECTIFS EMPLOYÉS

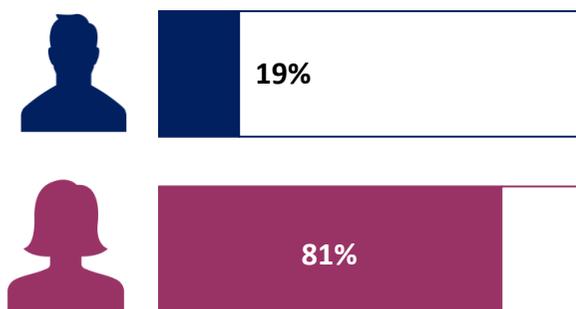
c. Chefs d'entreprise

✓ Selon le sexe

En 2023, la profession de la coiffure se distingue par une forte représentation féminine parmi les chefs d'entreprise, avec 81 % de femmes à la tête d'établissements.

Cette proportion est encore plus marquée dans le secteur de la coiffure à domicile, où 93 % des chefs d'entreprise sont des femmes. En revanche, dans les salons sous enseigne, la part d'hommes chefs d'entreprise est plus importante, représentant 40 % des dirigeants.

Répartition des chefs d'entreprise selon leur sexe



Repère national

(Source : INSEE enquête emploi 2022)

Part des femmes parmi les chefs d'entreprise : 21,3%

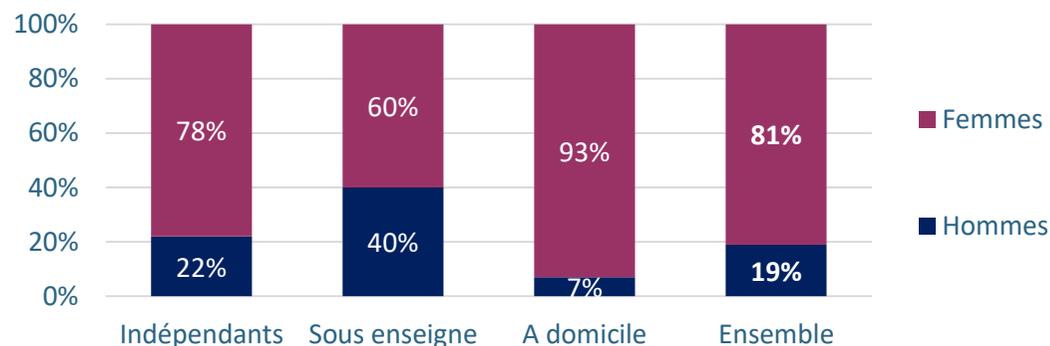
Évolution 2016-2023

(% de chefs d'entreprises)



Détail selon les types d'établissements

(% de chefs d'entreprises)



1. EFFECTIFS EMPLOYÉS

c. Chefs d'entreprise

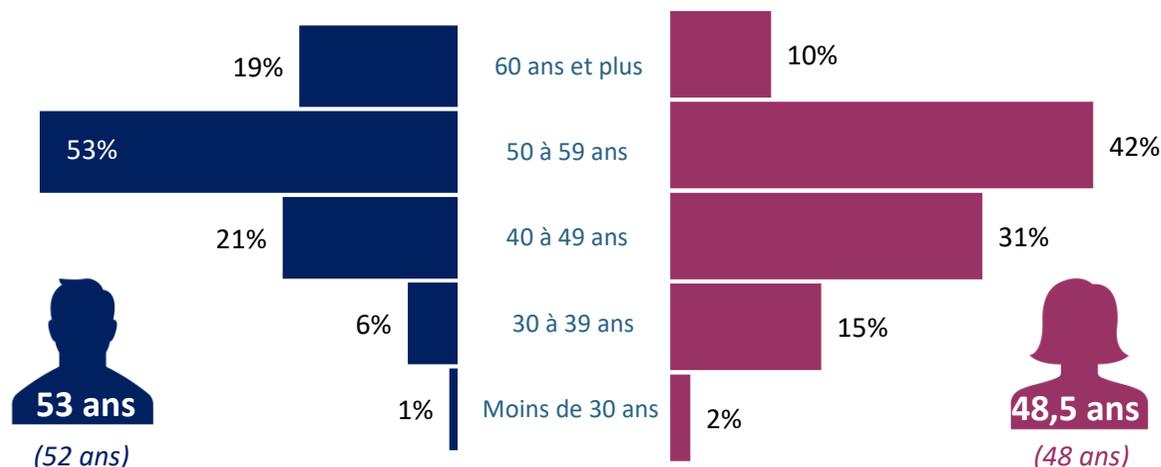
✓ Selon l'âge

En 2023, l'âge moyen des chefs d'entreprise dans la profession de la coiffure s'établit à 49 ans, retrouvant ainsi son niveau de 2020. Les femmes cheffes d'entreprise sont en moyenne plus jeunes, avec un âge moyen de 48,5 ans, tandis que leurs homologues masculins ont en moyenne 53 ans.

49 ans

Age moyen des chefs d'entreprise en 2023

Pyramide des âges



Évolution 2016-2023

(en années)



Détail selon les types d'établissements



Figurent entre parenthèses les données 2022

1. EFFECTIFS EMPLOYÉS

d. Salariés

✓ Au global

Y compris
alternants

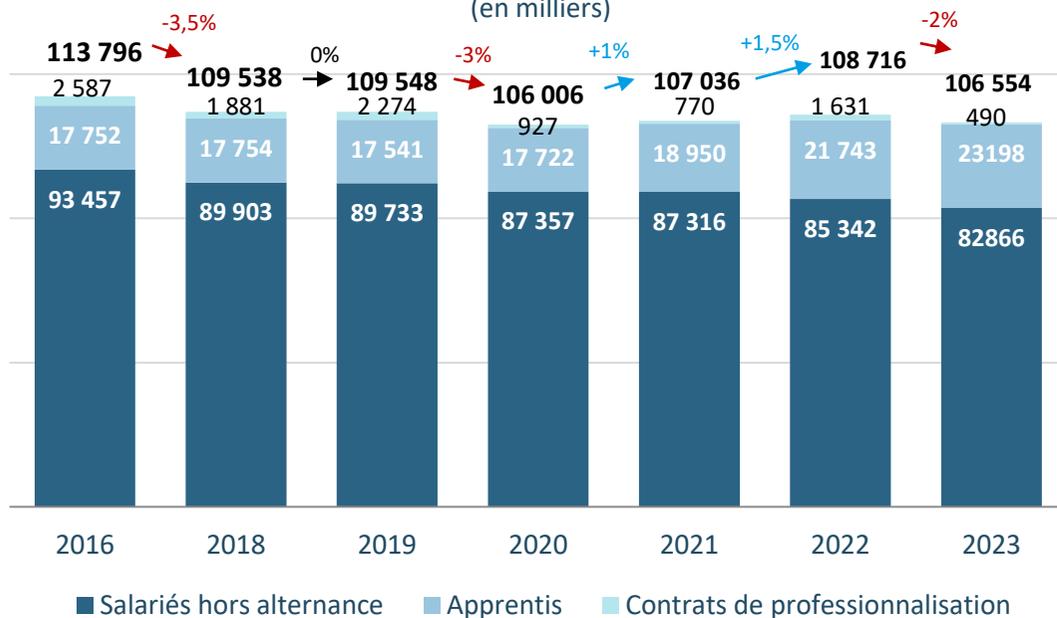
Au 31 décembre 2023, la profession de la coiffure compte 106 554 salariés, enregistrant une baisse de 2 % par rapport à l'année précédente. Les salons indépendants concentrent 56 % de ces salariés, bien qu'ils représentent 76 % des établissements employeurs.

106 554

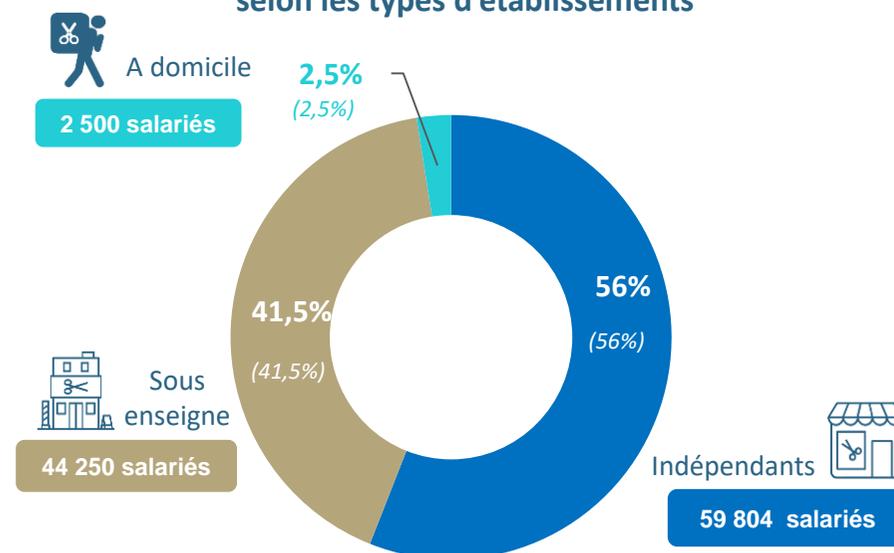
salariés au 31 décembre 2023



Evolution du nombre de salariés
(en milliers)



Répartition des salariés
selon les types d'établissements



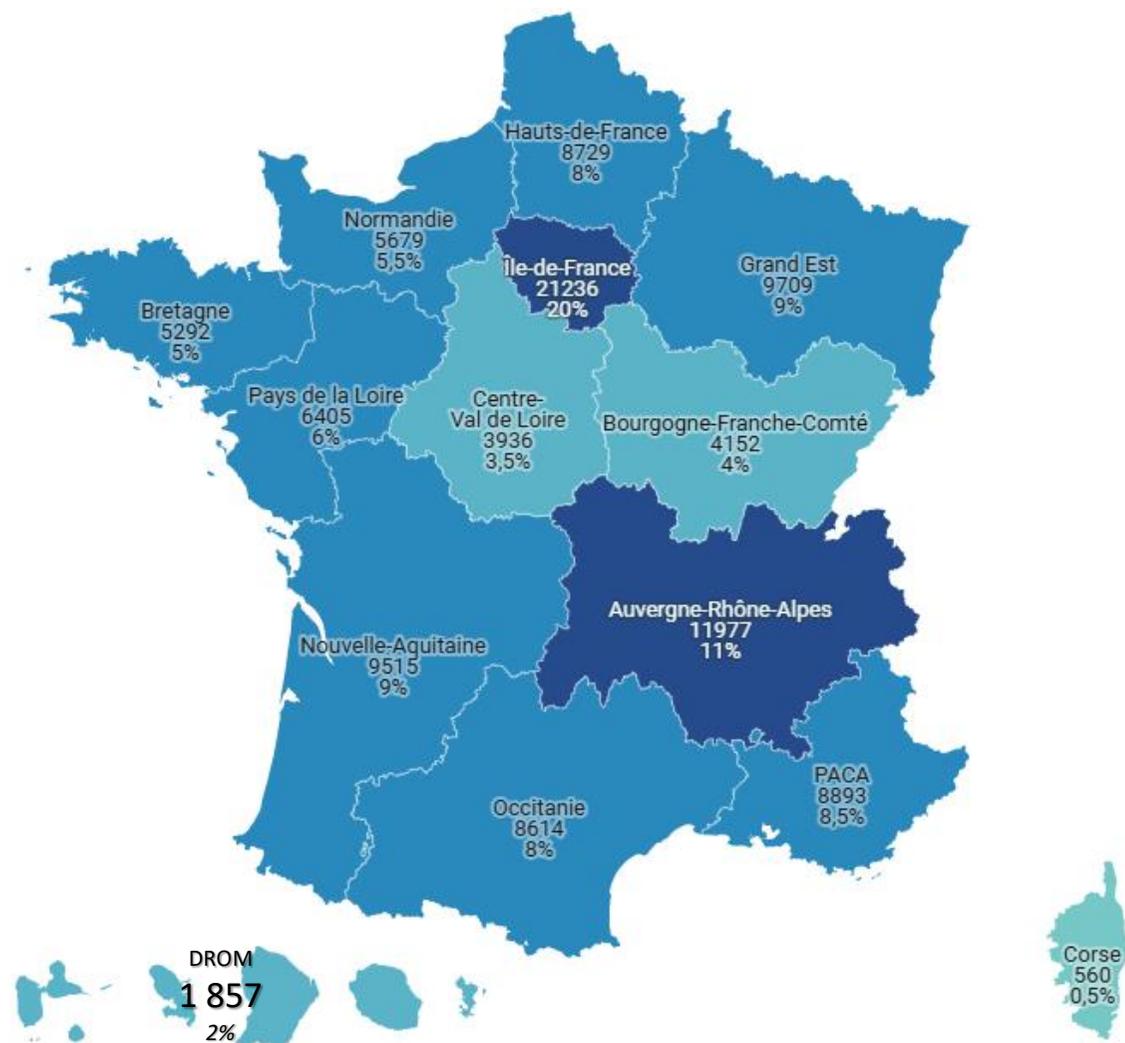
Source : ACOSS / MINISTERE EDUCATION NATIONALE / OPCO EP/ Xerfi Specific

1. EFFECTIFS EMPLOYÉS

d. Salariés

✓ Au global

Répartition des 106 554 salariés et alternants
selon les régions



1. EFFECTIFS EMPLOYÉS

d. Salariés

✓ Au global

Taille moyenne des établissements selon les régions et la densité des régions

	Nombre moyen de salariés par établissement	Nombre de salariés pour 100 000 habitants
Auvergne – Rhône-Alpes	2,6	149
Bourgogne – Franche-Comté	2,5	147
Bretagne	2,9	158
Centre - Val de Loire	2,8	152
Corse	2,5	166
Grand Est	3,0	175
Hauts-de-France	2,9	145
Ile de France	3,2	173
Normandie	2,8	169
Nouvelle Aquitaine	2,6	159
Occitanie	2,6	146
PACA	2,7	176
Pays-de-la-Loire	2,7	169
DROM	2,5	97
FRANCE ENTIERE	2,8	159

1. EFFECTIFS EMPLOYÉS

d. Salariés

✓ Selon le sexe

Au 31 décembre 2023, la profession de la coiffure demeure majoritairement féminine, avec près de neuf salariés sur dix étant des femmes (86 %).

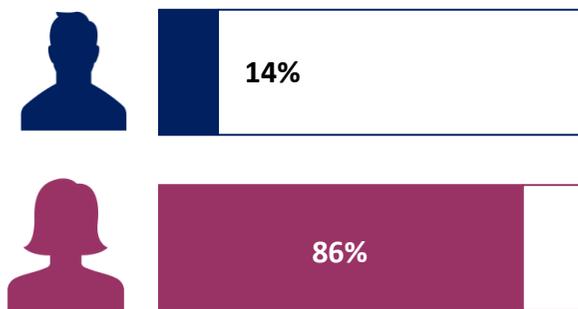
Cependant, la proportion d'hommes progresse au fil des années, passant de 9,5 % en 2016 à 14 % en 2023.

Y compris alternants



La quasi-totalité des coiffeurs à domicile (environ 95%) fonctionnant sans salarié, les données concernant les salariés de la profession, dans ce rapport, seront détaillées selon les établissements indépendants et sous enseigne.

Répartition des salariés selon leur sexe



Repère national

(Source : INSEE enquête emploi 2023)

Hommes : 49,5%

Femmes : 50,5%

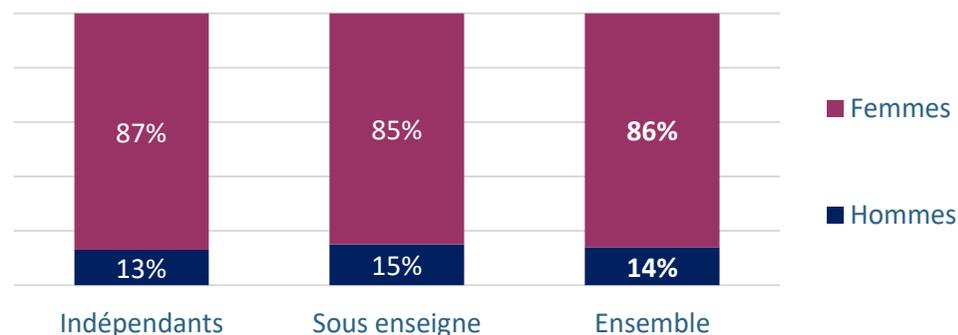
Évolution 2016-2023

(% de salariés)



Détail selon les types d'établissements

(% de salariés)



1. EFFECTIFS EMPLOYÉS

d. Salariés

✓ Selon la catégorie socioprofessionnelle

Y compris
alternants

Répartition des salariés selon leur catégorie socioprofessionnelle

	% salariés	Rappel 2022
Apprentis	22%	19%
Contrats de professionnalisation	0,5%	1%
Manucures, esthéticiennes	1,5%	1,5%
Coiffeurs débutants	5,5%	5,5%
Coiffeurs	10%	10%
Coiffeurs confirmés	13,5%	16%
Coiffeurs qualifiés ou techniciens	22%	22,5%
Coiffeurs hautement qualifiés ou techniciens qualifiés	12%	13,5%
Coiffeurs très hautement qualifiés ou assistants managers ou techniciens hautement qualifiés	4%	3%
Managers débutants	6%	6%
Managers confirmés ou animateurs débutants	1%	0,5%
Managers hautement qualifiés ou animateurs réseau confirmés	0,5%	<0,5%
Non technique (nettoyage, caisse, employé, compta., secrétaire)	1%	1%
Agents de maîtrise et cadres administratifs	0,5%	0,5%
Agents de maîtrise et cadres esthétique cosmétique	<0,5%	<0,5%
Ensemble	100%	100%

1. EFFECTIFS EMPLOYÉS

d. Salariés

✓ Selon la catégorie socioprofessionnelle

Y compris
alternants

Répartition des salariés selon leur sexe et leur catégorie socioprofessionnelle

	Hommes	Femmes	Ensemble
Apprentis	27%	21%	22%
Contrats de professionnalisation	1%	0,5%	0,5%
Manucures, esthéticiennes	0,5%	1,5%	1,5%
Coiffeurs débutants	8%	5%	5,5%
Coiffeurs	10%	10%	10%
Coiffeurs confirmés	12%	14%	13,5%
Coiffeurs qualifiés ou techniciens	16%	23%	22%
Coiffeurs hautement qualifiés ou techniciens qualifiés	11%	12%	12%
Coiffeurs très hautement qualifiés ou assistants managers ou techniciens hautement qualifiés	5%	4%	4%
Managers débutants	5%	6%	6%
Managers confirmés ou animateurs débutants	2%	1%	1%
Managers hautement qualifiés ou animateurs réseau confirmés	2%	0,5%	0,5%
Non technique (nettoyage, caisse, employé, compta., secrétaire)	0,5%	1%	1%
Agents de maîtrise et cadres administratifs	<0,5%	0,5%	0,5%
Agents de maîtrise et cadres esthétique cosmétique	<0,5%	<0,5%	<0,5%
Ensemble	100%	100%	100%

1. EFFECTIFS EMPLOYÉS

d. Salariés

✓ Selon la catégorie socioprofessionnelle

Y compris
alternants

Répartition des salariés selon les types d'établissements et la catégorie socioprofessionnelle

	Indépendants	Sous enseigne	Ensemble
Apprentis	21,5%	23%	22%
Contrats de professionnalisation	1%	<0,5%	0,5%
Manucures, esthéticiennes	2%	0,5%	1,5%
Coiffeurs débutants	3%	9,5%	5,5%
Coiffeurs	9%	11%	10%
Coiffeurs confirmés	16%	10,5%	13,5%
Coiffeurs qualifiés ou techniciens	21%	23,5%	22%
Coiffeurs hautement qualifiés ou techniciens qualifiés	15%	7%	12%
Coiffeurs très hautement qualifiés ou assistants managers ou techniciens hautement qualifiés	4,5%	3%	4%
Managers débutants	4%	9%	6%
Managers confirmés ou animateurs débutants	0,5%	1,5%	1%
Managers hautement qualifiés ou animateurs réseau confirmés	1%	<0,5%	0,5%
Non technique (nettoyage, caisse, employé, compta., secrétaire)	1%	0,5%	1%
Agents de maîtrise et cadres administratifs	0,5%	1%	0,5%
Agents de maîtrise et cadres esthétique cosmétique	<0,5%	<0,5%	<0,5%
Ensemble	100%	100%	100%

1. EFFECTIFS EMPLOYÉS

d. Salariés

✓ Selon l'âge

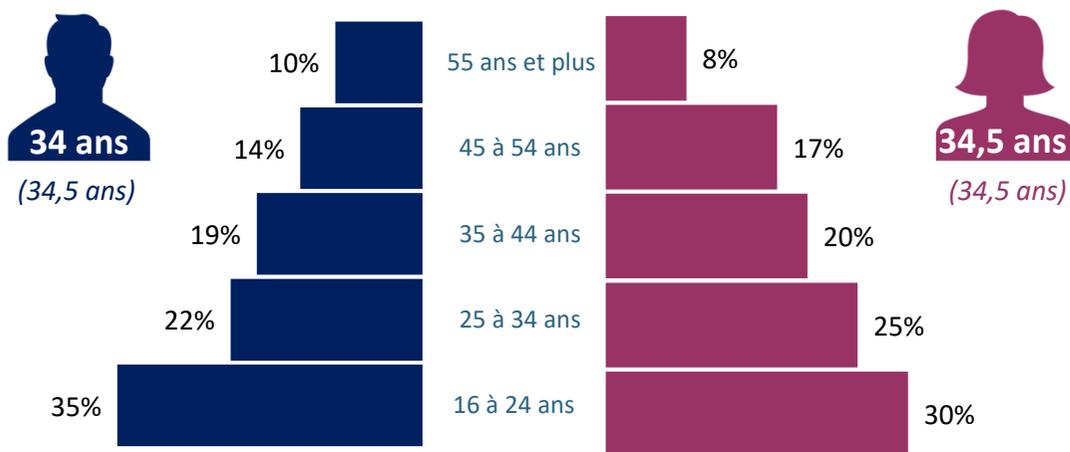
Au 31 décembre 2023, l'âge moyen des salariés dans la branche de la coiffure atteint 34,5 ans, un niveau stable par rapport à l'année précédente. Une différence d'âge apparaît toutefois selon le type d'établissement : les salariés des salons indépendants ont en moyenne 35 ans, tandis que ceux des établissements sous enseigne sont plus jeunes, avec une moyenne de 33,5 ans.

Y compris alternants

34,5 ans

Age moyen des salariés en 2023

Pyramide des âges



Repère national

(Source : INSEE enquête emploi 2023)

15-24 ans : 9,7%

25-49 ans : 57,9%

50-64 ans : 32,4%

Évolution 2016-2023

(en années)



Détail selon les types d'établissements



Figurent entre parenthèses les données 2022

1. EFFECTIFS EMPLOYÉS

d. Salariés

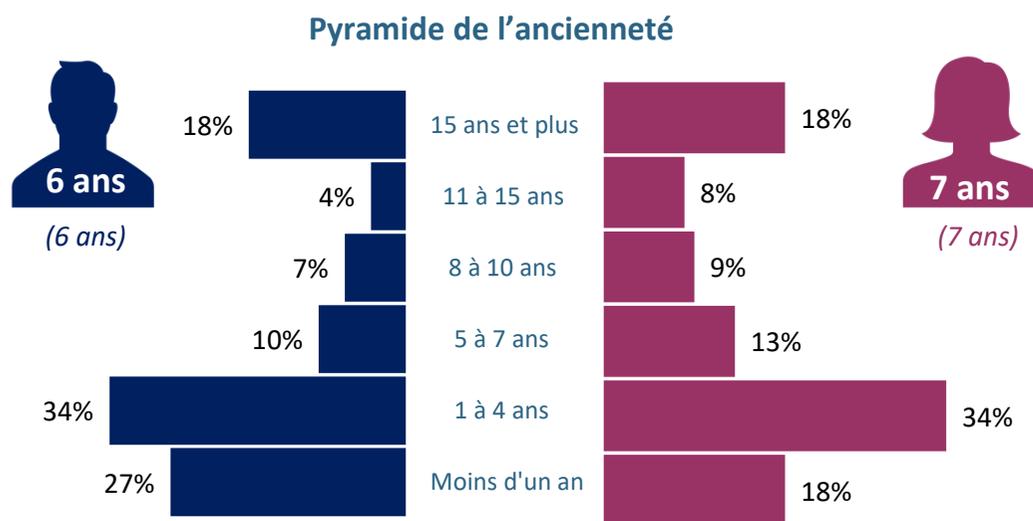
✓ Selon l'ancienneté

Au 31 décembre 2023, l'ancienneté moyenne des salariés dans la branche de la coiffure se maintient à 7 ans, un niveau stable par rapport à l'année précédente. Cette ancienneté moyenne est plus élevée chez les femmes, avec 7 ans d'expérience, contre 6 ans pour les hommes.

Y compris alternants

7 ans

Ancienneté moyenne des salariés en 2023



Repère national

(Source : INSEE enquête emploi 2023)

<1 an : 16,9%

>10 ans : 39,9%

Évolution 2016-2023

(en années)



Détail selon les types d'établissements



Figurent entre parenthèses les données 2022

1. EFFECTIFS EMPLOYÉS

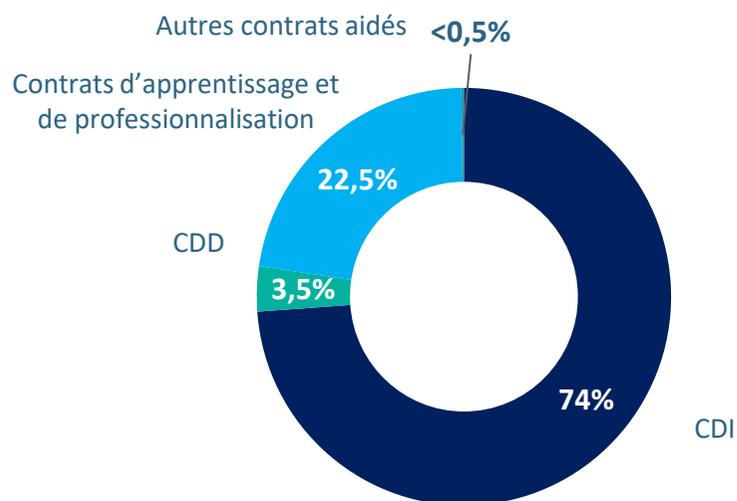
d. Salariés

Y compris alternants

✓ Selon la nature des contrats

En 2023, trois quarts des salariés de la branche de la coiffure bénéficient d'un contrat à durée indéterminée (74 %), en légère baisse par rapport à 2022 (77 %). Parallèlement, la part des contrats d'apprentissage et de professionnalisation continue de progresser, passant de 18 % en 2016 à 22,5 % en 2023.

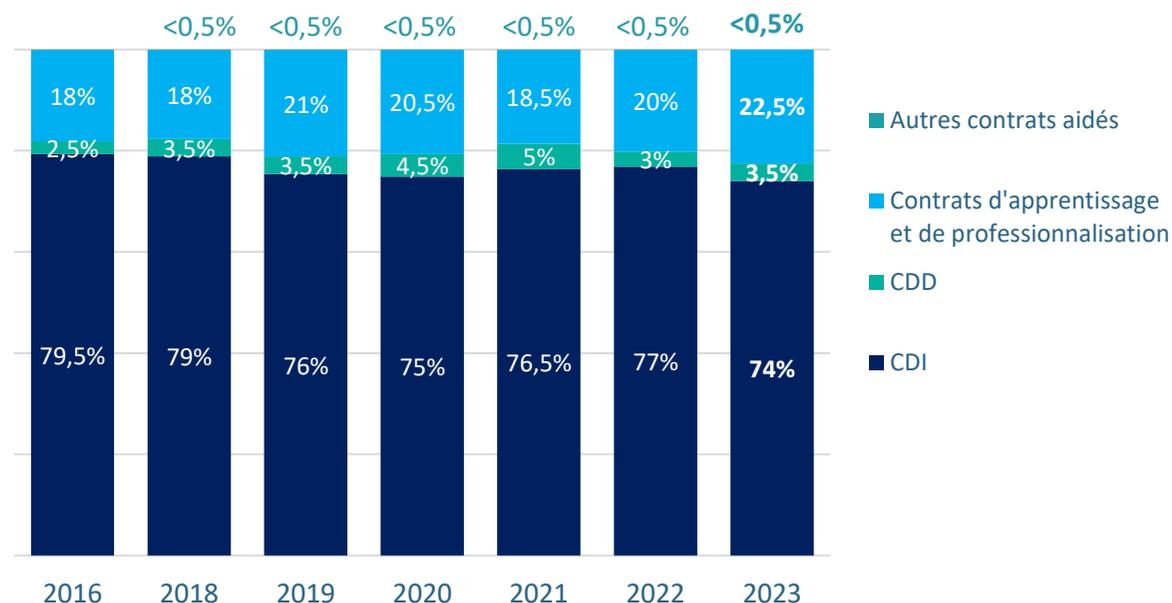
Répartition des salariés selon la nature des contrats



Repère national
(Source : INSEE enquête emploi 2023)
CDI : 86,6%
CDD : 9,4%
Apprentis : 4%

Évolution 2016-2023

(% de salariés)



1. EFFECTIFS EMPLOYÉS

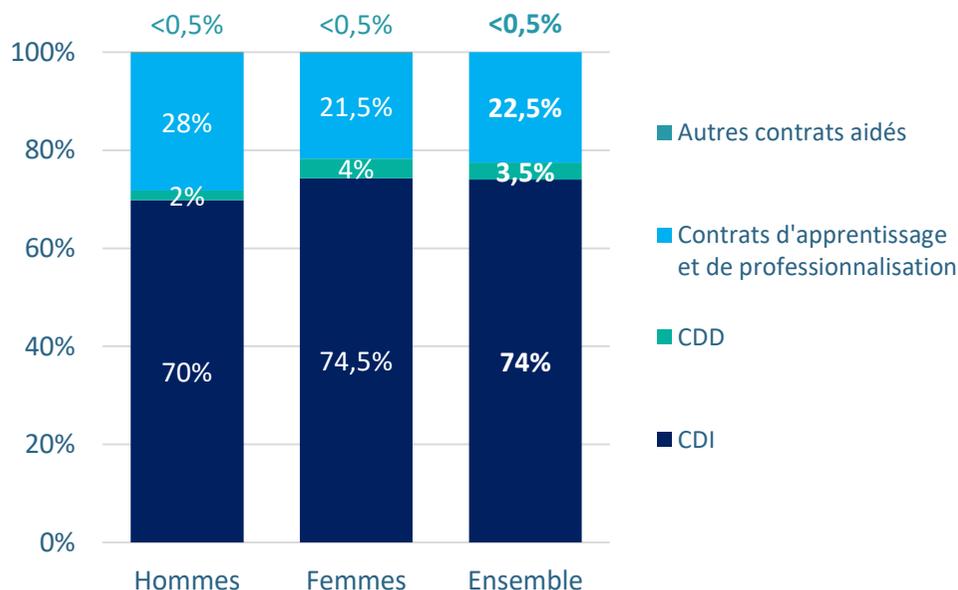
d. Salariés

Y compris alternants

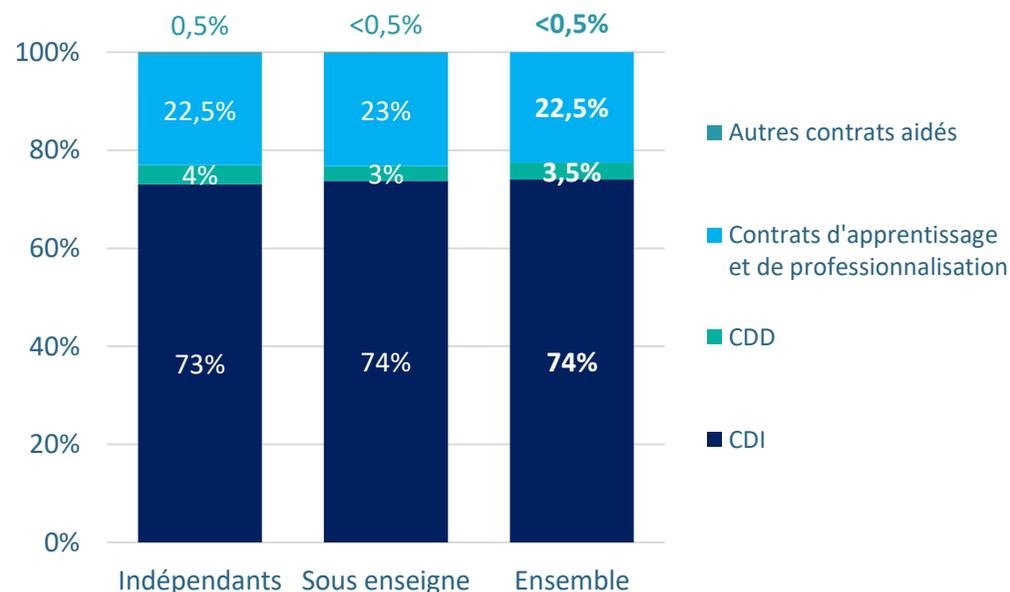
✓ Selon la nature des contrats

En 2023, la proportion de salariés en CDI reste plus élevée chez les femmes (74,5 %) que chez les hommes (70 %). À l'inverse, les hommes sont en proportion davantage en apprentissage et en contrat de professionnalisation (28 %). Entre les différents types de salons, la répartition des salariés selon la nature des contrats demeure globalement similaire

Détail selon le sexe des salariés
(% de salariés)



Détail selon les types d'établissements
(% de salariés)



1. EFFECTIFS EMPLOYÉS

d. Salariés

Y compris alternants

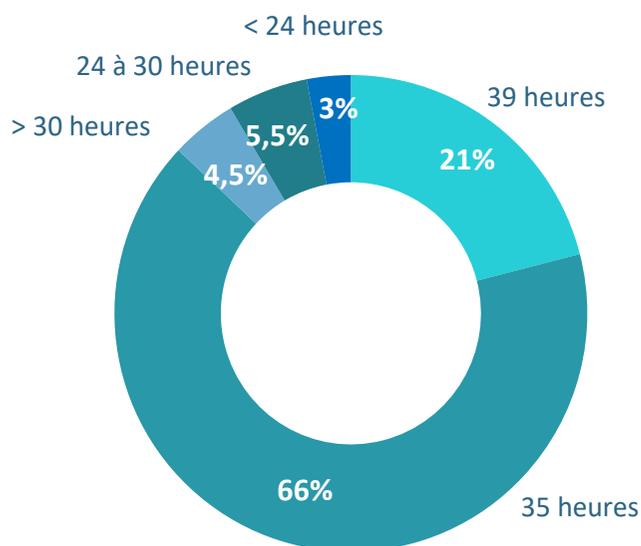
✓ Selon la durée du travail

En 2023, environ sept salariés sur dix dans la profession de la coiffure occupent un poste à 35 heures par semaine (66 %).

La tendance amorcée en 2020 se poursuit, avec une diminution de 2 points en 2023 de la proportion de postes d'une durée inférieure à 35 heures par rapport à 2022.

Parallèlement, la part des postes avec une durée de travail supérieure à 39 heures continue de croître, enregistrant une augmentation de 5 points à un an d'intervalle.

Répartition des salariés selon la durée du travail



Évolution 2016-2023

(% de salariés)



1. EFFECTIFS EMPLOYÉS

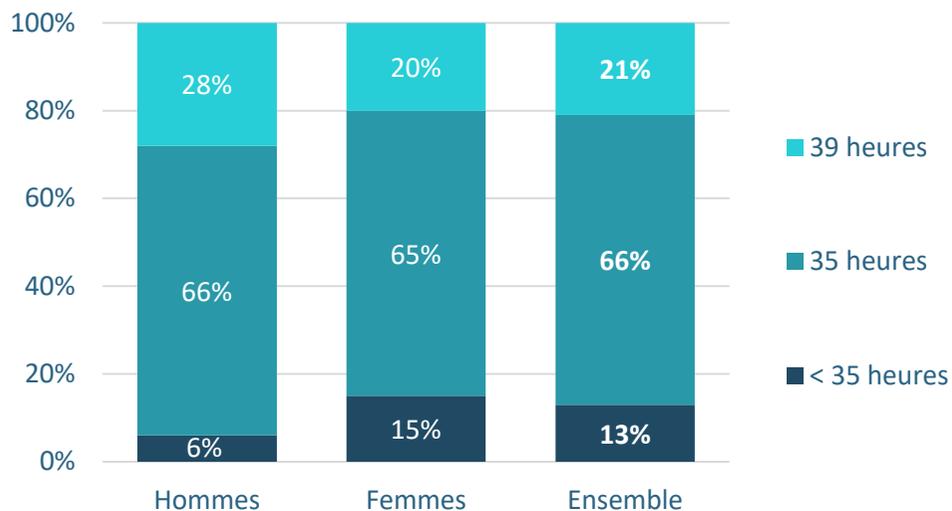
d. Salariés

✓ Selon la durée du travail

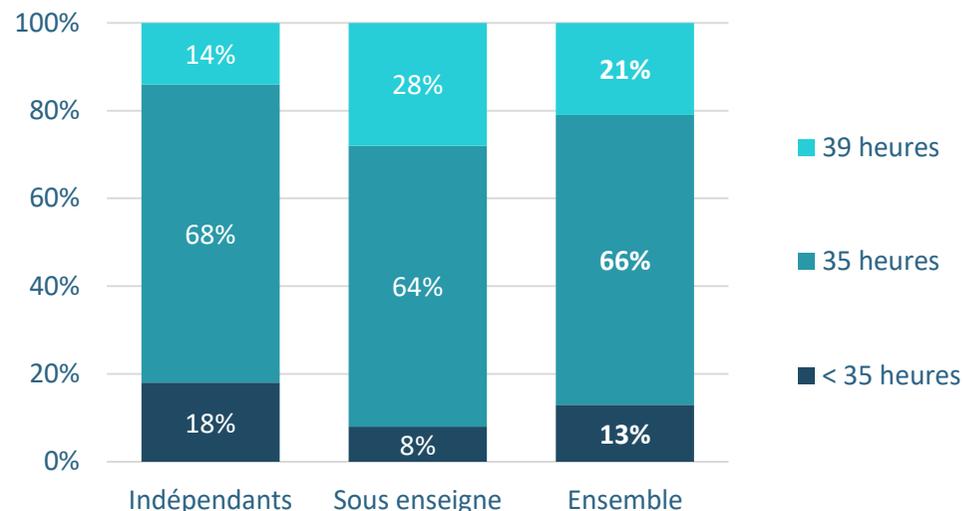
Les femmes sont proportionnellement plus nombreuses que les hommes à occuper des postes d'une durée inférieure à 35 heures par semaine (15 % vs 6 % chez les hommes). Ces postes inférieurs à 35 heures hebdomadaires sont plus représentés dans les salons indépendants (18%) que dans les salons sous enseigne (8 %).

Y compris alternants

Détail selon le sexe des salariés
(% de salariés)



Détail selon les types d'établissements
(% de salariés)



Repère national

(Source : INSEE enquête emploi 2023)

Part des salariés à temps partiel

Hommes : 7,5%

Femmes : 26,7%

1. EFFECTIFS EMPLOYÉS

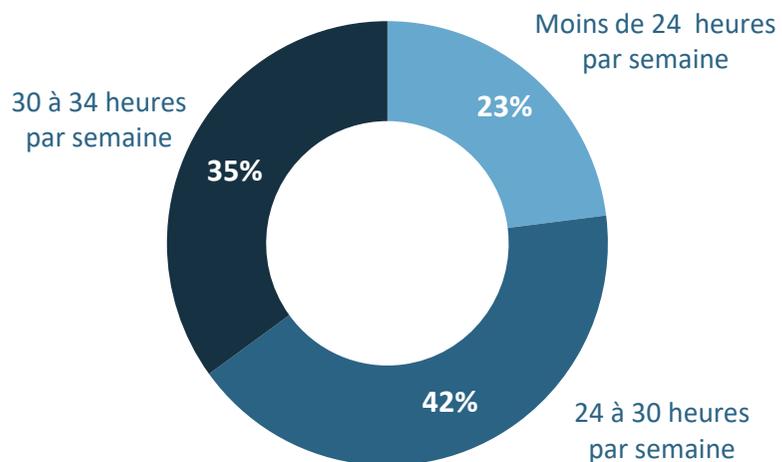
d. Salariés

✓ Selon la durée du travail

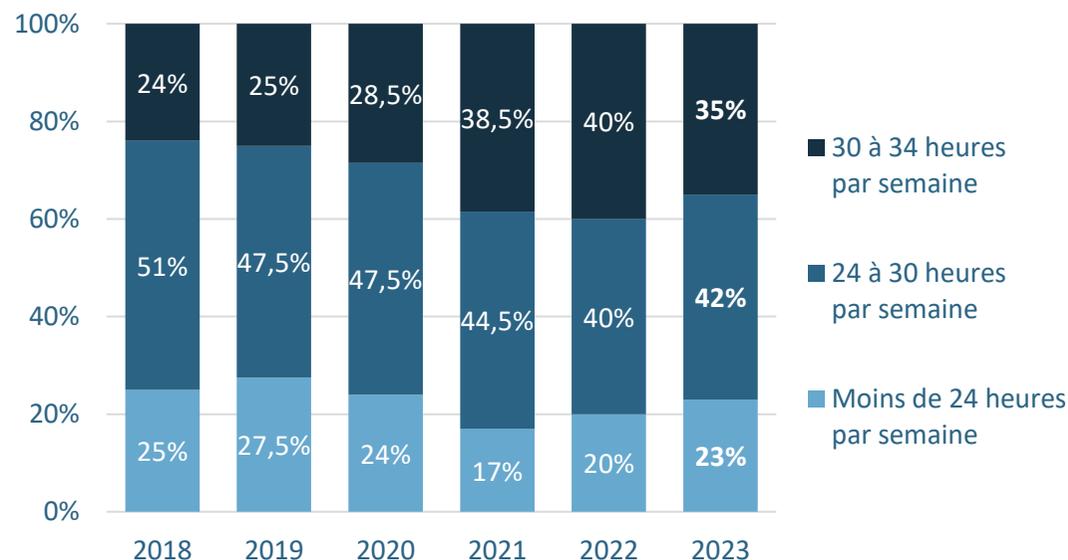
Parmi les salariés travaillant moins de 35 heures, 35 % travaillent plus de 30 heures hebdomadaires, 42 % entre 24 et 30 heures, et 23 % moins de 24 heures.

Y compris
alternants

Répartition des salariés à temps partiel selon la durée du travail



Évolution 2018-2023 (% de salariés)



1. EFFECTIFS EMPLOYÉS

d. Salariés

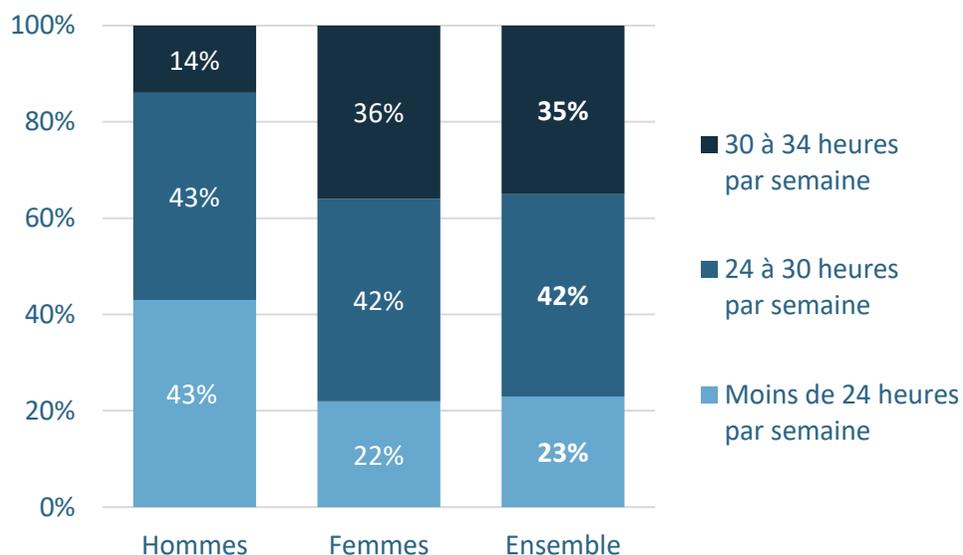
Y compris
alternants

✓ Selon la durée du travail

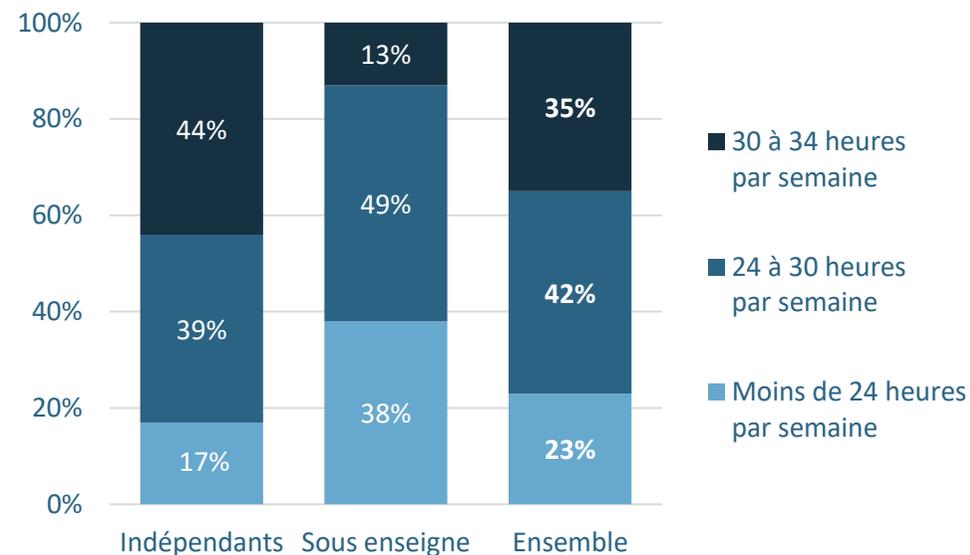
Parmi les hommes à temps partiel, la part des contrats de moins de 24 heures est presque 2 fois supérieure à celle des femmes pour le même horaire (43 % vs 22 %).

Les postes de 24 à 30 heures sont plus fréquents dans les salons sous enseigne (49 %) que dans les salons indépendants (39 %).

Détail selon le sexe des salariés
(% de salariés)



Détail selon les types d'établissements
(% de salariés)



1. EFFECTIFS EMPLOYÉS

d. Salariés

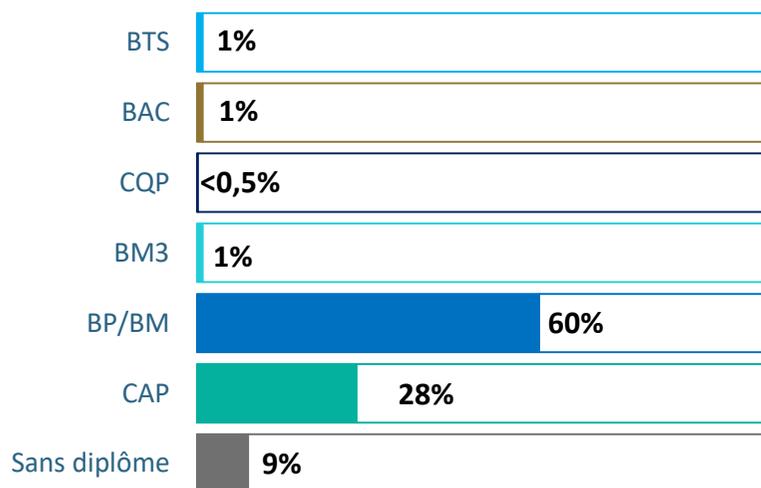
✓ Selon le diplôme le plus élevé

En 2023, plus de la moitié des salariés de la profession (60 %) détiennent un Brevet Professionnel (BP) ou un Brevet de Maîtrise (BM) comme diplôme le plus élevé, une proportion en hausse par rapport à 2022 (56,5 %).

Les titulaires d'un CAP représentent 28 % des effectifs, en légère baisse par rapport à l'année précédente (30,5 %), tandis que la part de salariés sans diplôme reste stable à 9 %.

Y compris alternants

Répartition des salariés selon le diplôme le plus élevé

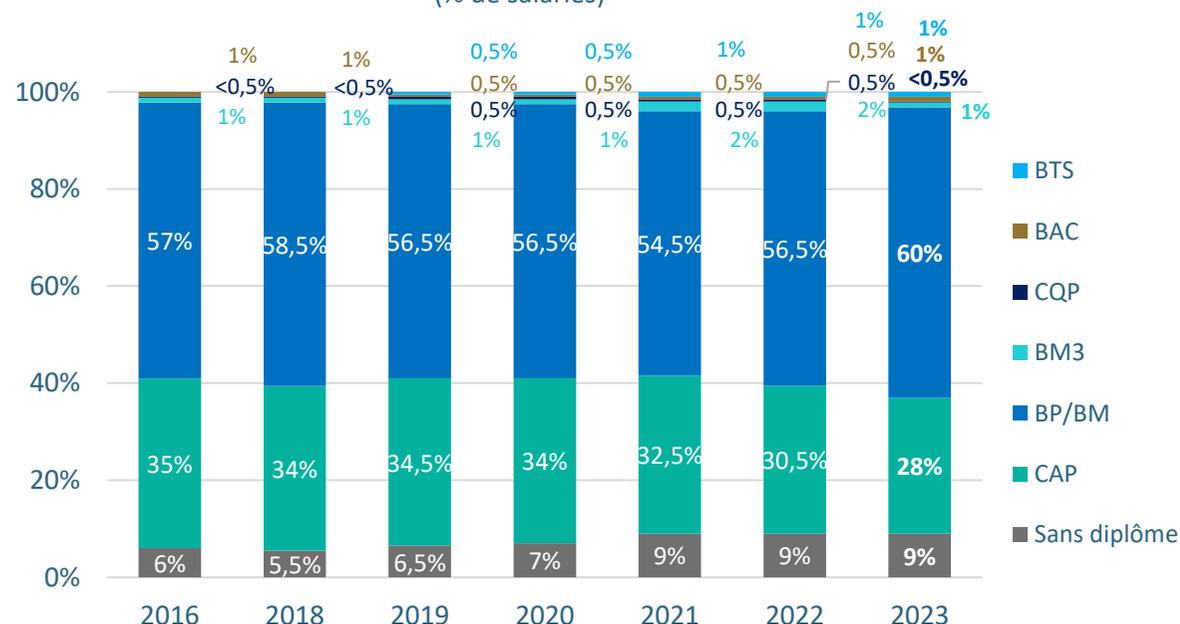


Repère national
 (Source : INSEE enquête emploi 2023)

- Sup à Bac+2 : 30%
- Bac+2 : 15,6%
- Baccalauréat ou équivalent : 21,2%
- CAP, BEP ou équivalent : 20,3%
- Aucun diplôme, brevet des collèges : 12,4%

Évolution 2016-2023

(% de salariés)



Source : Xerfi Specific

1. EFFECTIFS EMPLOYÉS

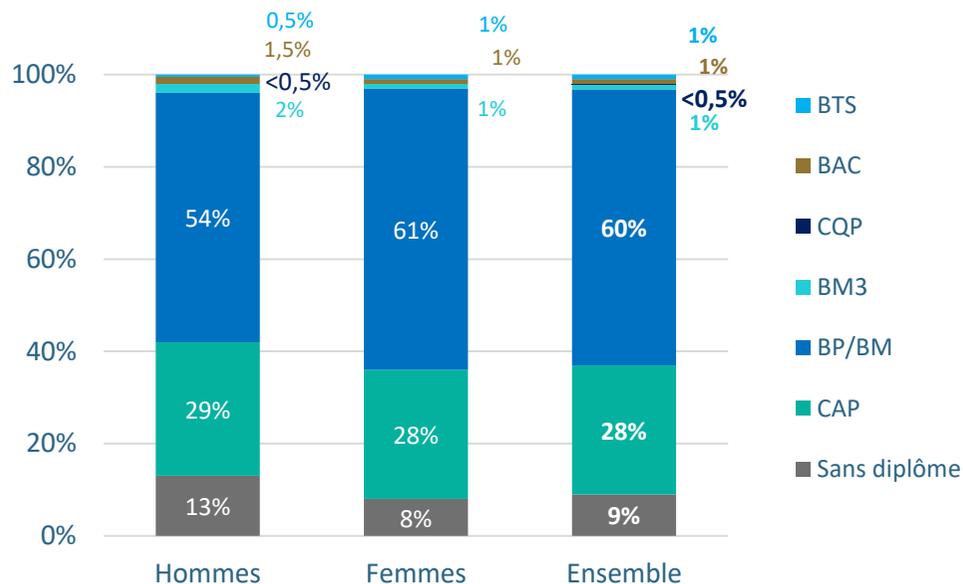
d. Salariés

✓ Selon le diplôme le plus élevé

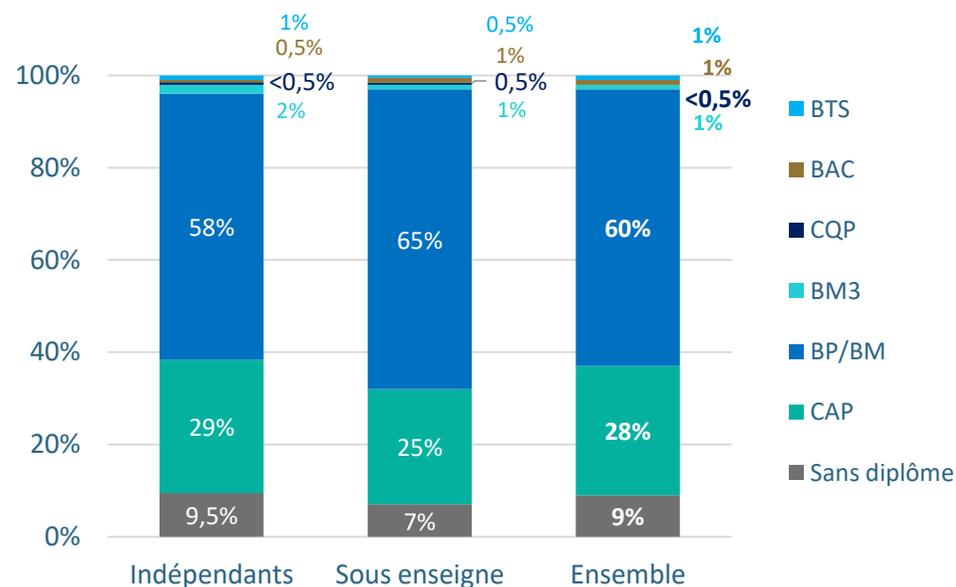
Y compris alternants

Le poids des salariés possédant un BP/BM comme diplôme le plus élevé s'avère plus élevé pour les femmes (61 %) et dans les établissements sous enseigne (65 %).

Détail selon le sexe des salariés
(% de salariés)

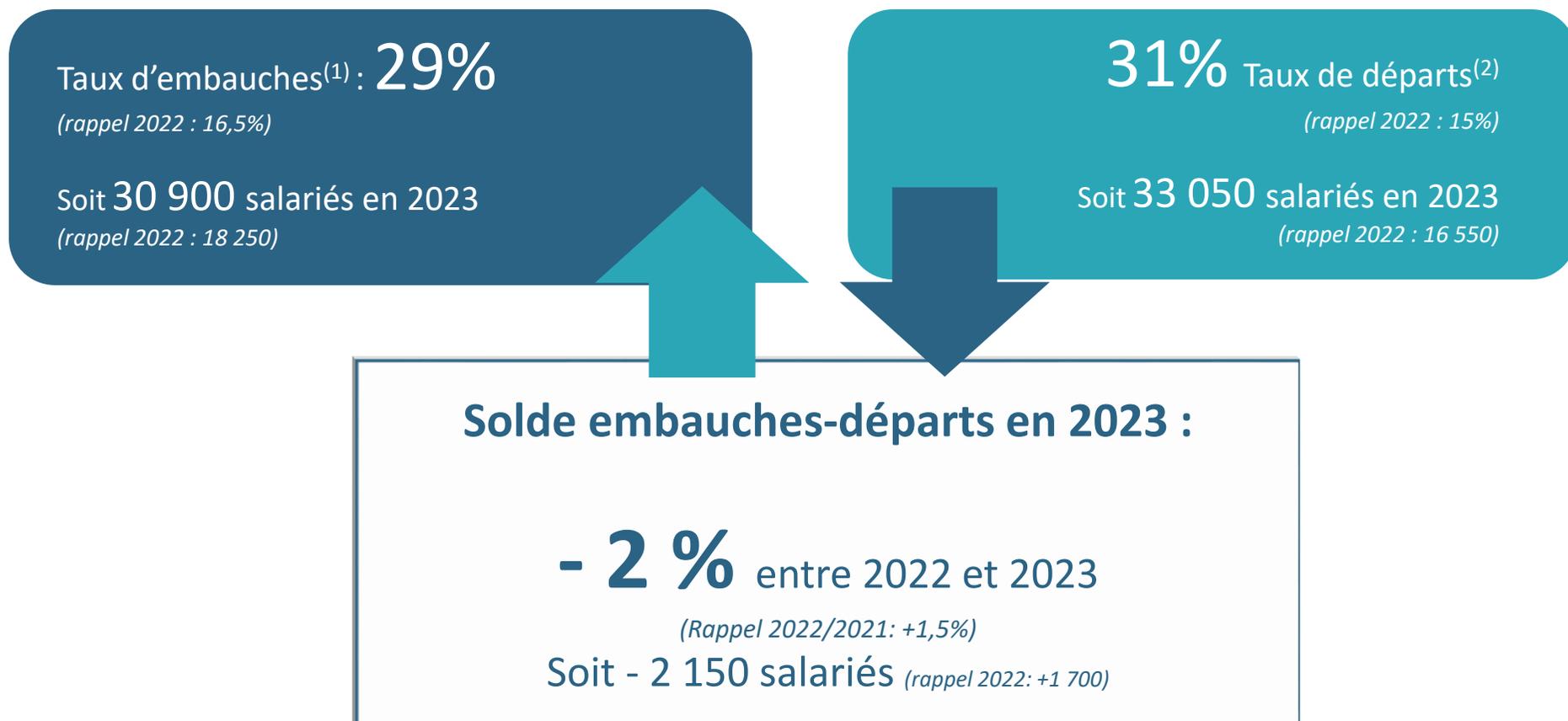


Détail selon les types d'établissements
(% de salariés)



3. Mouvements de personnel

a. Nombre d'embauches et de départs en CDI et CDII



Repère national
(Source : INSEE enquête emploi 2022)
embauches: 12,6%
départs: 13%

⁽¹⁾ nombre d'embauches en 2023 rapporté au nombre de salariés au 31 décembre 2023

⁽²⁾ nombre de départs en 2023 rapporté au nombre de salariés au 31 décembre 2023

2. MOUVEMENTS DU PERSONNEL

Y compris
alternants

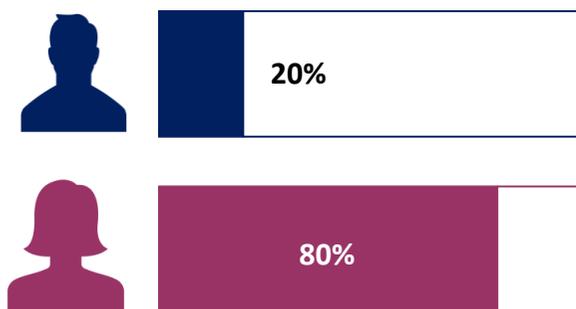
b. Nature des embauches

✓ Selon le sexe

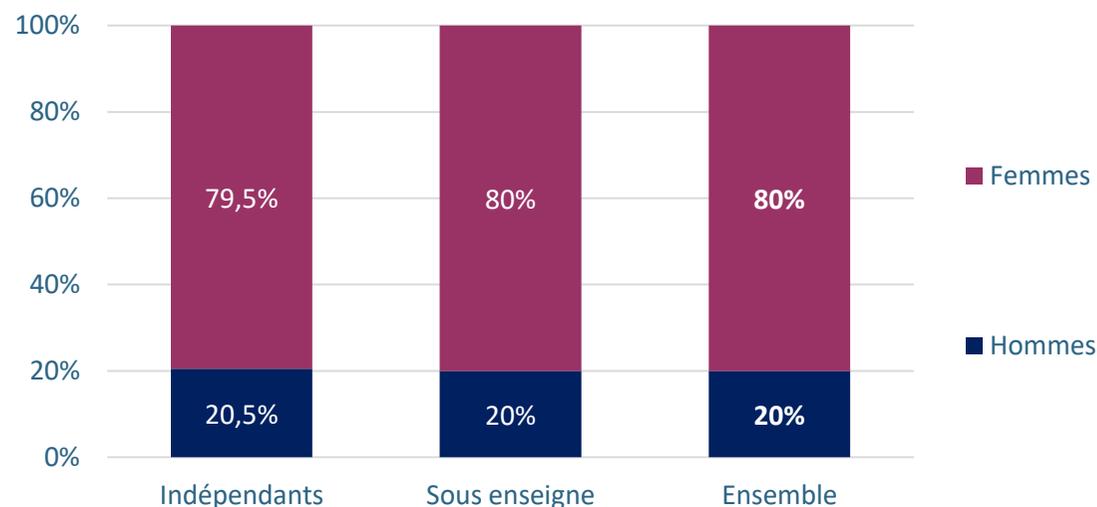
Sur l'ensemble de l'année 2023, 30 900 salariés ont été embauchés dans la profession de la coiffure, tandis que 33 050 ont quitté leur poste, générant un solde négatif de 2 150 personnes entre 2022 et 2023.

Les embauches concernent en grande majorité des femmes (80 %), ce qui reste conforme à la structure globale des effectifs au 31 décembre 2023, où les femmes représentent 86 % des salariés.

Répartition des embauches
selon le sexe des salariés



Répartition des embauches selon les types d'établissements
(% d'embauches)



2. MOUVEMENTS DU PERSONNEL

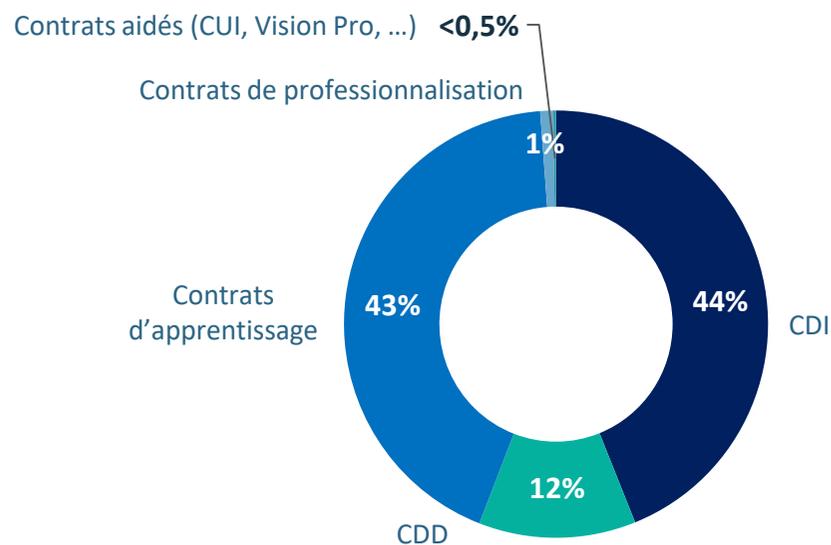
b. Nature des embauches

✓ Selon la nature des contrats

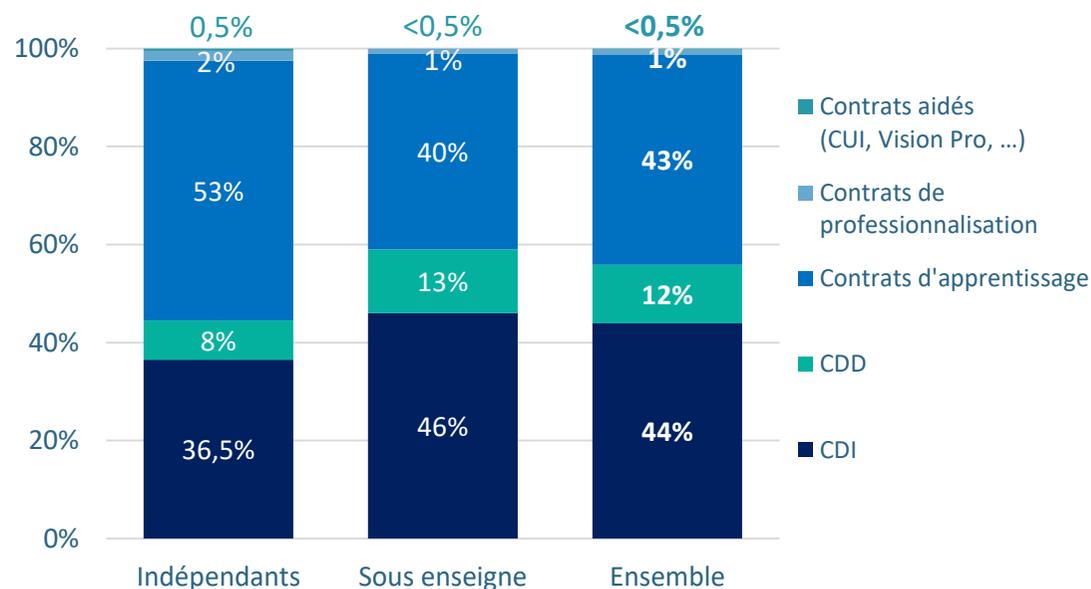
Y compris alternants

En 2023, près de la moitié des contrats signés dans la profession de la coiffure sont des CDI (44 %), tandis que les contrats d'apprentissage représentent désormais une part presque équivalente, avec 43 % des embauches sur l'année.

Répartition des embauches selon la nature des contrats



Détail selon les types d'établissements (% d'embauches)

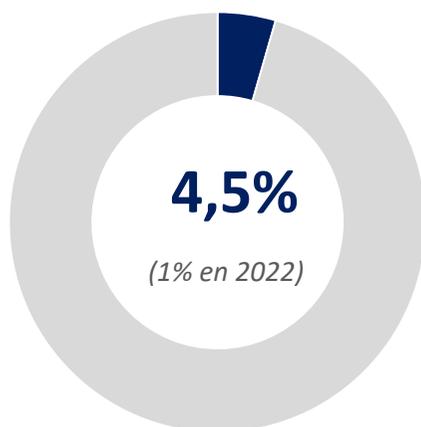


2. MOUVEMENTS DU PERSONNEL

c. Zoom sur l'intérim et les CDD au 31/12/2023

✓ L'intérim

En 2023, le recours à l'intérim ou à des auto-entrepreneurs dans la profession de la coiffure a connu une nette progression. Le nombre d'établissements faisant appel à des intérimaires ou à des auto-entrepreneurs est passé de 1 % en 2022 à 4,5 % en 2023. Au total, 1 400 intérimaires ou auto-entrepreneurs sont recensés en 2023, contre 500 l'année précédente, marquant une hausse significative.



des établissements ont employé **des intérimaires ou des auto-entrepreneurs** en 2023

1 400
intérimaires ou des auto-entrepreneurs
(rappel 2022 : 500)

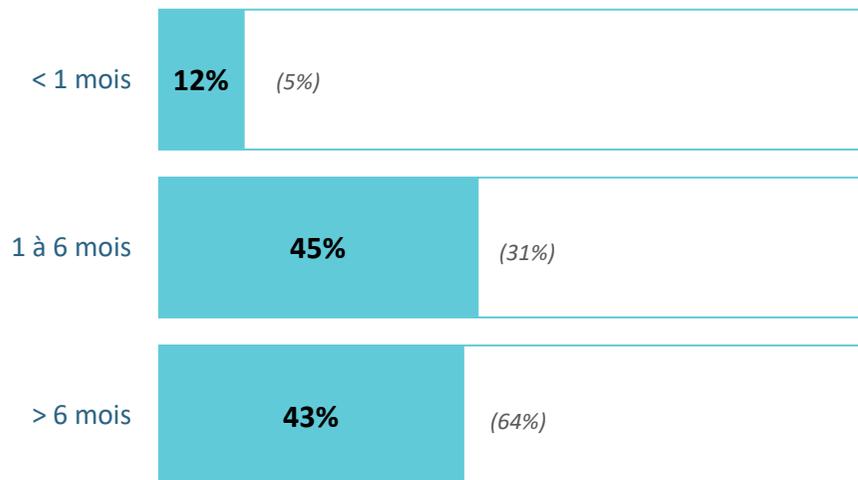
2. MOUVEMENTS DU PERSONNEL

c. Zoom sur l'intérim et les CDD au 31/12/2023

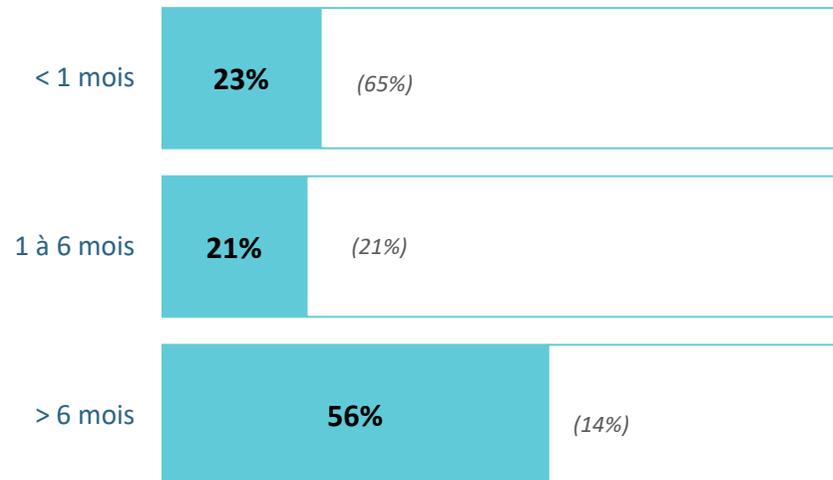
✓ Selon la durée du contrat et la durée de la mission

En 2023, les missions des intérimaires dans la profession de la coiffure se révèlent souvent plus longues que celles des salariés en CDD, avec 56 % des missions d'intérim dépassant les six mois, contre 43 % pour les CDD. Toutefois, les intérimaires occupent aussi les missions les plus courtes : 23 % des missions d'intérim durent moins d'un mois, comparé à seulement 12 % pour les CDD.

**Répartition des CDD
selon la durée du contrat**



**Répartition des intérimaires
selon la durée de la mission**



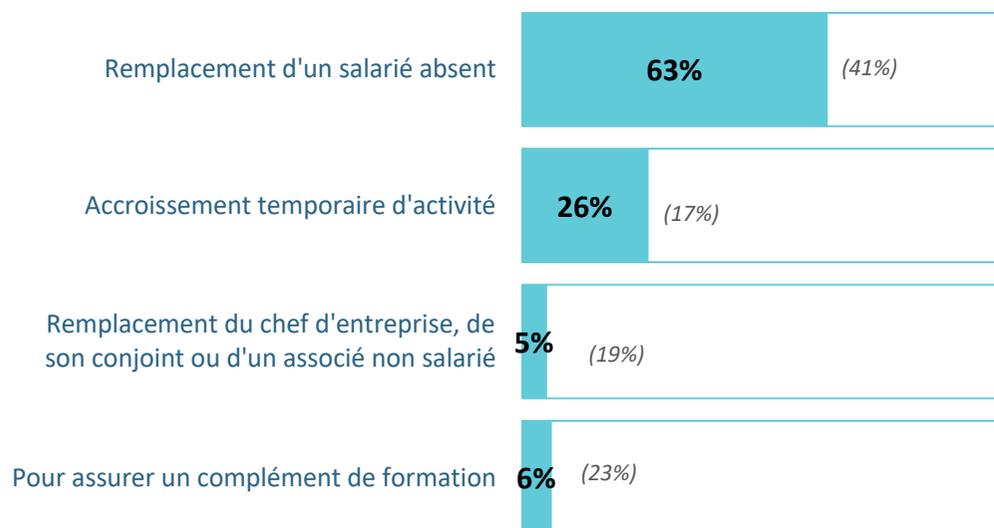
2. MOUVEMENTS DU PERSONNEL

c. Zoom sur l'intérim et les CDD au 31/12/2023

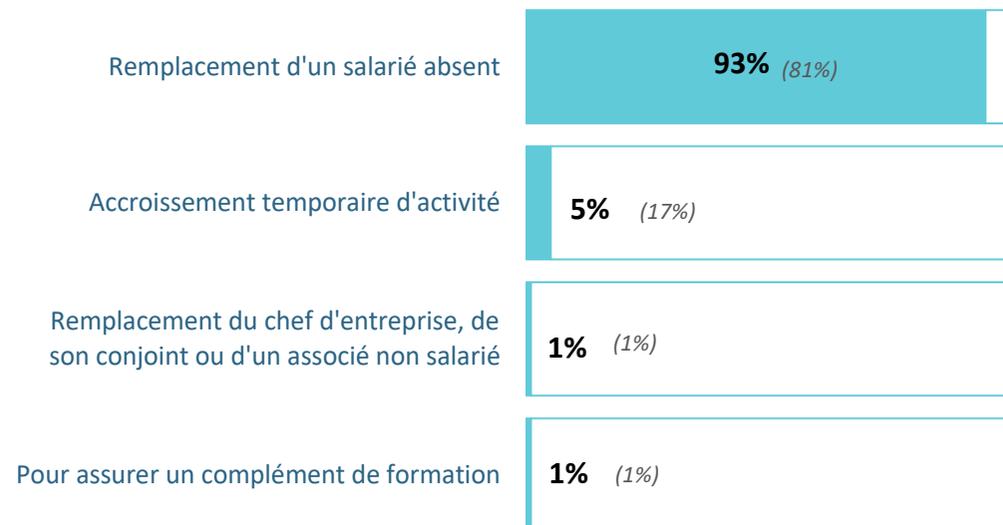
✓ Selon le motif de recours

En 2023, l'intérim dans la profession de la coiffure est majoritairement utilisé pour pallier les absences de salariés, représentant 93 % des missions d'intérim. En revanche, les motifs de recours au CDD s'avèrent plus diversifiés : 63 % des CDD sont également dédiés au remplacement de salariés absents, mais 26 % sont spécifiquement engagés pour répondre à un accroissement temporaire d'activité.

Répartition des CDD ayant un contrat < 1 mois
selon le motif de recours



Répartition des intérimaires ayant une mission < 1 mois
selon le motif de recours



2. MOUVEMENTS DU PERSONNEL

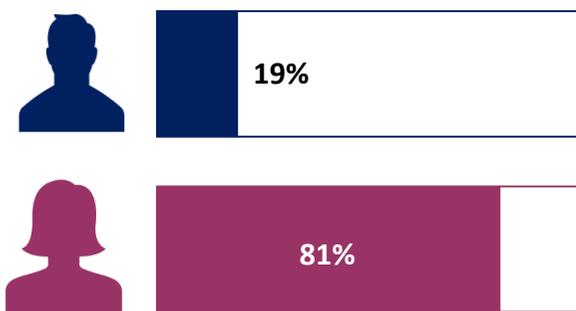
d. Nature des départs

✓ Selon le sexe

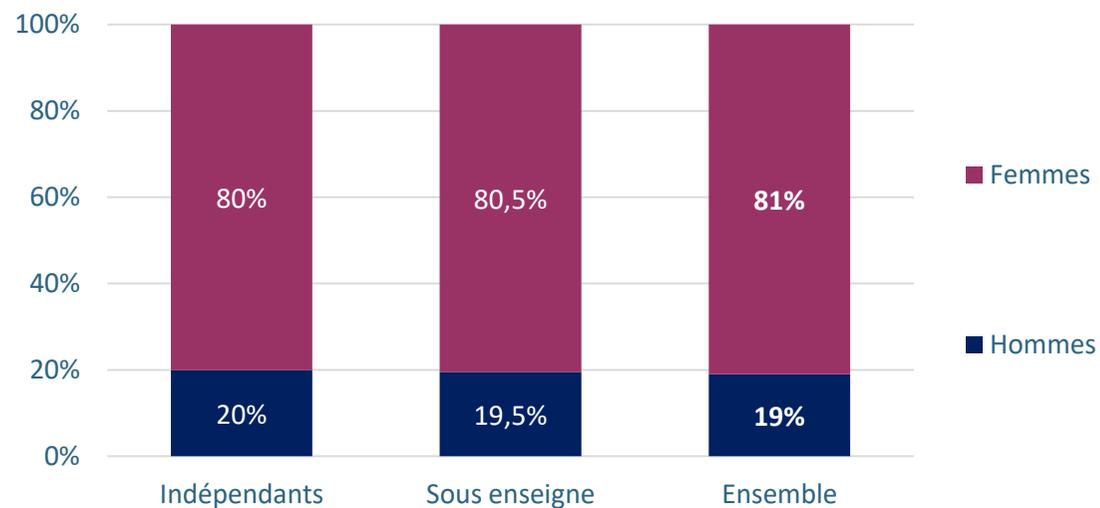
En lien avec les embauches, les femmes représentent 81% des départs enregistrés au cours de l'année 2023.

Y compris
alternants

Répartition des départs
selon le sexe des salariés



Répartition des départs selon les types d'établissements
(% de départs)



2. MOUVEMENTS DU PERSONNEL

d. Nature des départs

✓ Selon le motif

Répartition des départs selon le motif

	% de départs	Rappel 2022
Démissions	32,5%	37%
Fin CDD (hors contrats aidés)	9%	10,5%
Rupture conventionnelle	4,5%	7%
Maladie ou inaptitude professionnelle	1,5%	1,5%
Inaptitude non-professionnelle	2,5%	
Départs pendant la période d'essai	10%	1,5%
Fin de contrats d'alternance	35,5%	38,5%
Licenciements économiques	1%	<0,5%
Licenciements	1%	1,5%
Départs en retraite ou préretraite	1,5%	1%
Autres*	1%	1,5%
Ensemble	100%	100%

* mutation, décès...

Y compris
alternants

2. MOUVEMENTS DU PERSONNEL

d. Nature des départs

✓ Selon le motif

Détail selon le sexe des salariés

	Hommes	Femmes	Ensemble
Démissions	30%	33%	32,5%
Fin CDD (hors contrats aidés)	7%	10%	9%
Rupture conventionnelle	4%	5%	4,5%
Inaptitude professionnelle	1%	2%	1,5%
Inaptitude non-professionnelle	1,5%	3%	2,5%
Départs pendant la période d'essai	8%	11%	10%
Fin de contrats d'alternance	44,5%	32%	35,5%
Licenciements économiques	0,5%	1%	1%
Licenciements	0,5%	1%	1%
Départs en retraite ou préretraite	2%	1%	1,5%
Autres*	1%	1%	1%
Ensemble	100%	100%	100%

* mutation, décès...

Y compris
alternants

2. MOUVEMENTS DU PERSONNEL

d. Nature des départs

✓ Selon le motif

Y compris
alternants

Détail selon les types d'établissements

	Indépendants	Sous enseigne	Ensemble
Démissions	27%	35%	32,5%
Fin CDD (hors contrats aidés)	5%	11%	9%
Rupture conventionnelle	10%	2%	4,5%
Inaptitude professionnelle	2%	1%	1,5%
Inaptitude non-professionnelle	1,5%	3%	2,5%
Départs pendant la période d'essai	1,5%	15%	10%
Fin de contrats d'apprentissage	48,5%	29%	35,5%
Licenciements économiques	0,5%	1%	1%
Licenciements	1%	1%	1%
Départs en retraite ou préretraite	1,5%	1,5%	1,5%
Autres*	1,5%	0,5%	1%
Ensemble	100 %	100 %	100%

* mutation, décès...

2. MOUVEMENTS DU PERSONNEL

Y compris
alternants

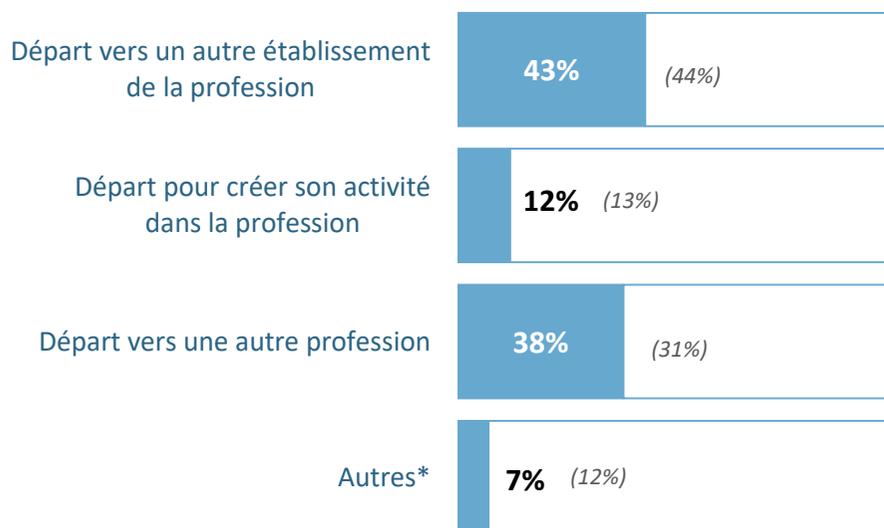
d. Nature des départs

✓ Selon le motif

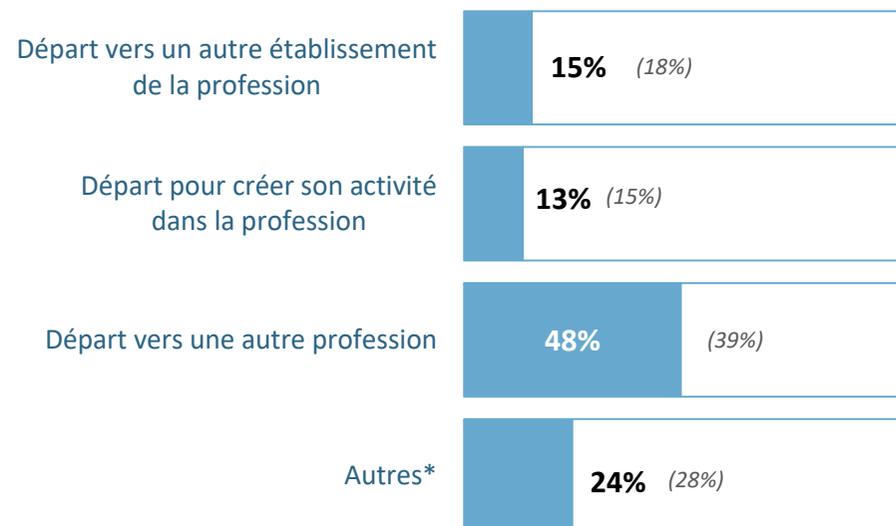
En 2023, une proportion significative de salariés démissionnaires (43 %) choisit de rejoindre un autre établissement au sein de la profession, tandis que quatre sur dix décident de quitter le secteur de la coiffure.

Les ruptures conventionnelles révèlent une tendance légèrement différente, avec 48 % des salariés concernés se réorientant vers une autre profession.

Répartition des démissions
selon le motif



Répartition des ruptures conventionnelles
selon le motif



* Raisons personnelles, année sabbatique, déménagement, ...

Figurent entre parenthèses les données 2022

Rapport de branche Coiffure (données 2023 © CNEC UNEC) – Novembre 2024

Source : Xerfi Specific

2. MOUVEMENTS DU PERSONNEL

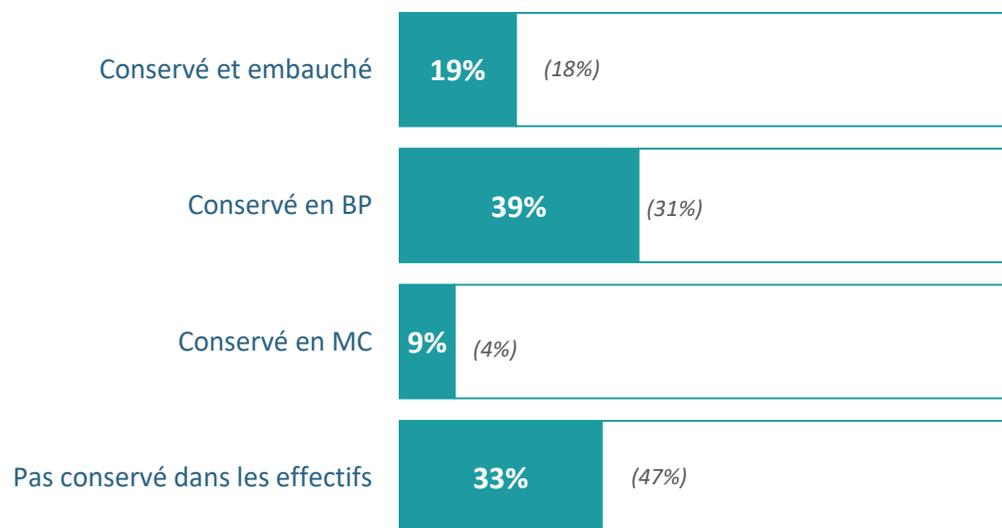
e. Les apprentis et les contrats de professionnalisation

✓ Établissements ayant au moins un CAP

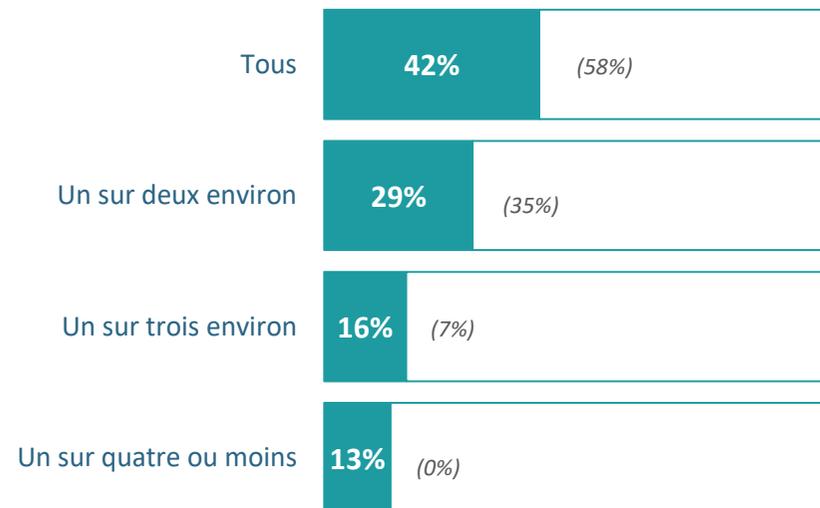
Parmi les établissements employant au moins un CAP, 39 % déclarent les retenir pour poursuivre en Brevet Professionnel (BP), tandis que 33 % ne les conservent pas dans leurs effectifs.

Un peu plus de 40 % des salons concernés maintiennent tous les titulaires de CAP, et 30 % en gardent environ un sur deux

Répartition des établissements ayant au moins un CAP selon leur propension à les conserver à l'issue du contrat



Zoom sur les établissements ayant conservé un CAP selon la fréquence



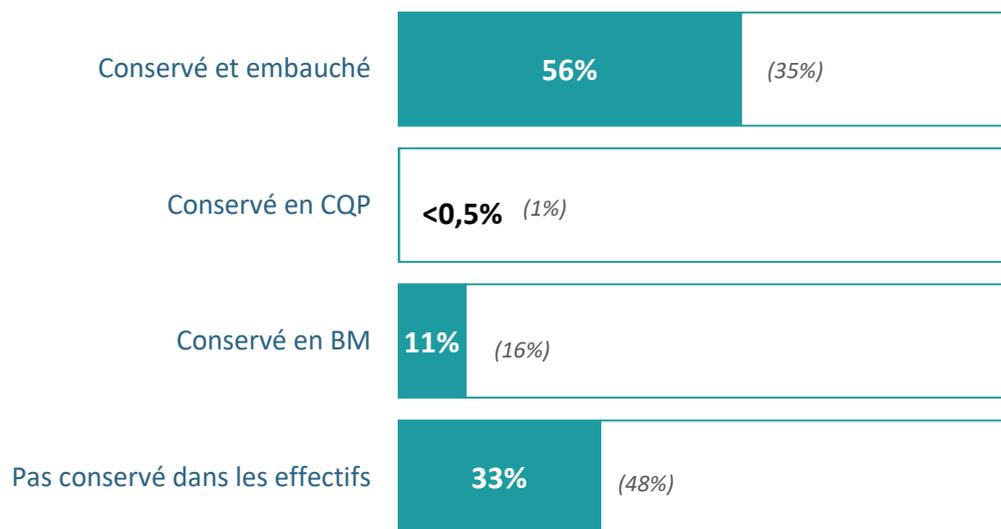
2. MOUVEMENTS DU PERSONNEL

e. Les apprentis et les contrats de professionnalisation

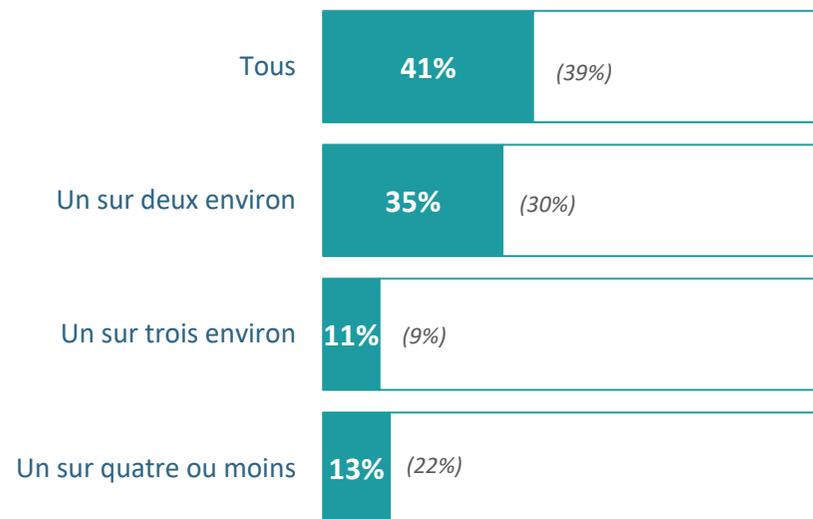
✓ Etablissements ayant au moins un BP

En 2023, plus de la moitié des établissements ayant au moins un BP conservent et embauchent ce BP à l'issue du contrat (56 %). Un peu plus de 40 % des salons concernés maintiennent tous les titulaires de BP.

Répartition des établissements ayant au moins un BP selon leur propension à les conserver à l'issue du contrat



Zoom sur les établissements ayant conservé un BP selon la fréquence



2. MOUVEMENTS DU PERSONNEL

e. Les apprentis et les contrats de professionnalisation

- ✓ Etablissements ayant au moins un CQP



Seule 1 entreprise de l'échantillon répondant
a indiqué avoir conservé un BP en CQP

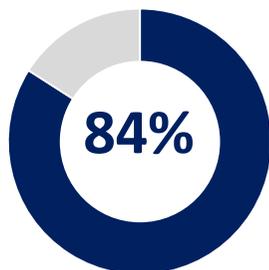
2. MOUVEMENTS DU PERSONNEL

e. Les apprentis et les contrats de professionnalisation

✓ Transformation en CDI

La part des contrats d'apprentissage et de professionnalisation arrivés à échéance dans l'année et transformés en CDI progresse pour s'établir à 12 % en 2023, contre 10 % sur l'intervalle en 2022.

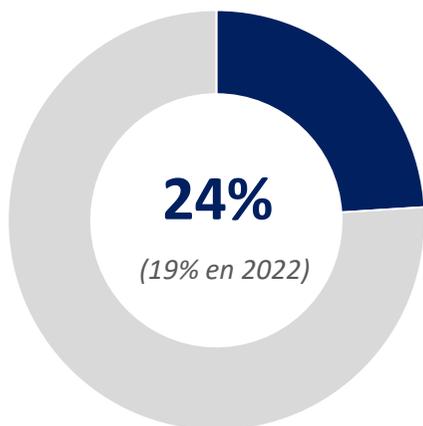
Évolution de la part des contrats d'apprentissage et de professionnalisation transformés en CDI (en %)



des établissements **renonceraient au recrutement d'un alternant** en l'absence d'aide à l'embauche.

2. MOUVEMENTS DU PERSONNEL

f. Les difficultés de recrutement



des établissements ont cherché à embaucher sans y parvenir en 2023

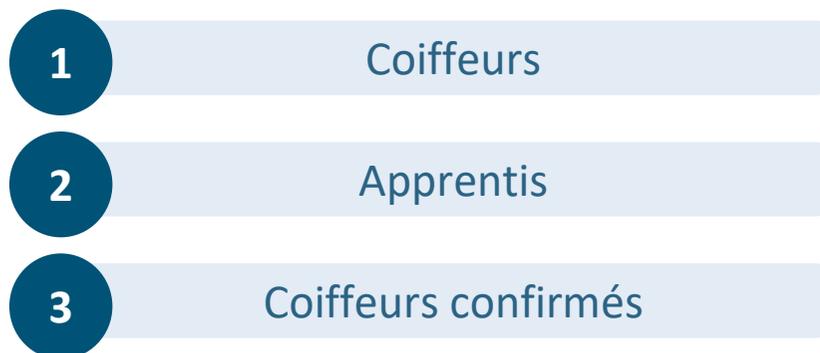
9 750

(rappel 2022 : 7 700)

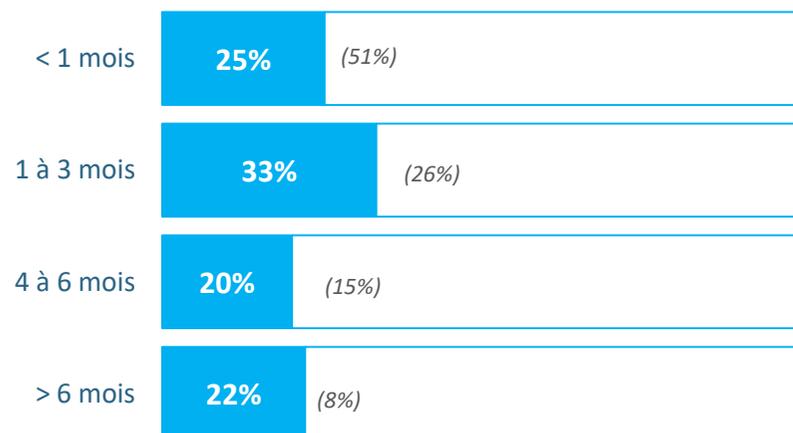
postes non pourvus au 31 décembre 2023

Soit **9%** des salariés (rappel 2022 : 7%)

Top 3 des postes les plus recherchés

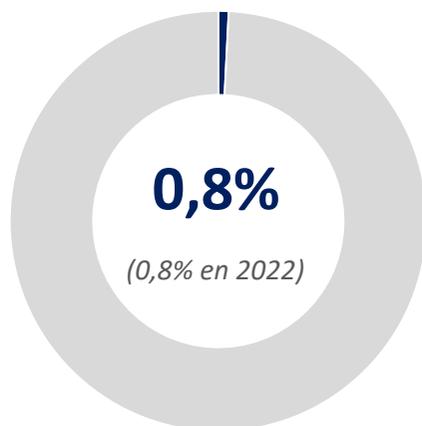


Temps de recherche moyen des établissements ayant embauché en 2023

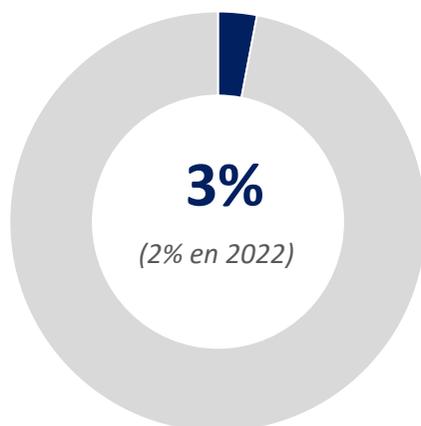


2. MOUVEMENTS DU PERSONNEL

g. Les travailleurs en situation de handicap



des établissements sont concernés par l'**obligation légale d'employer des travailleurs en situation de handicap** en 2023



des établissements **emploient des travailleurs handicapés** en 2023
Soit **0,8%** des salariés au 31 décembre 2023
(rappel 2022 : 0,6%)



Partie 3

Conditions de travail

Exercice 2023

1. ABSENCES

a. Nombre d'absences

Y compris
alternants

Après une pause en 2022, le nombre d'embauches dans la branche de la coiffure reprend sa progression en 2023. Cette dynamique coïncide avec une hausse des absences, qui atteignent 85 200 sur l'ensemble de l'année, soit un taux moyen de 0,80 absence par salarié au 31 décembre 2023.

85 200 absences en 2023

Soit **0,8** absence par salarié présent au 31 décembre 2023

N.B. : Une absence correspond à un salarié absent quel que soit le nombre de jours de son absence.

Détail selon les types d'établissements



Indépendants

0,9 absence par salarié

(0,76 en 2022)



Sous enseigne

0,6 absence par salarié

(0,63 en 2022)

Évolution 2016-2023

(absence par salarié)



1. ABSENCES

a. Nombre d'absences

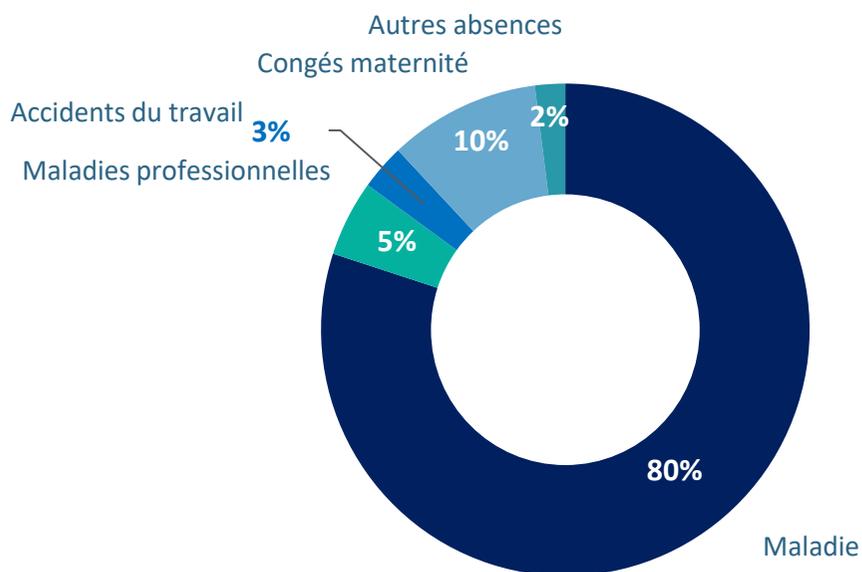
✓ Selon le motif

En 2023, la maladie demeure le principal motif d'absence dans la branche de la coiffure, représentant 80 % des absences, bien que ce chiffre soit en baisse de 5 points par rapport à 2022.

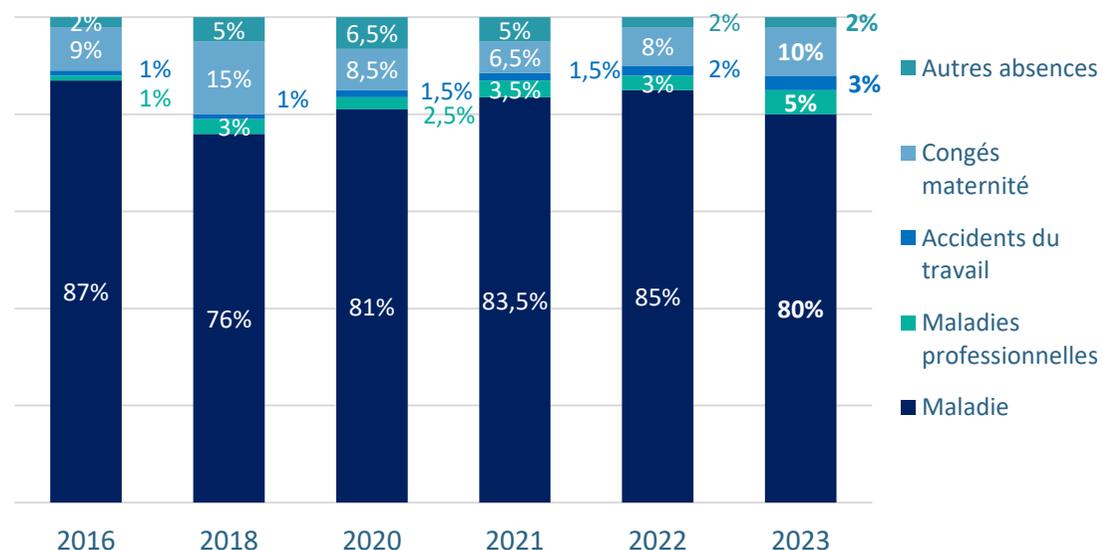
À l'inverse, les absences pour maladies professionnelles (+ 2 points) et congés maternité (+ 2 points) montrent une progression par rapport à l'année précédente.

Y compris alternants

Répartition des absences selon les motifs



Évolution 2016-2023 (% d'absences)



1. ABSENCES

a. Nombre d'absences

✓ Selon le motif

Y compris
alternants

Détail selon les types d'établissements

	Indépendants	Sous enseigne	Ensemble
Maladie	81%	77%	80%
Maladies professionnelles	5%	5%	5%
Accidents du travail	4%	2%	3%
Congés maternité	8%	15%	10%
Autres absences	2%	1%	2%
Ensemble	100 %	100 %	100 %

1. ABSENCES

b. Nombre de jours d'absence

Y compris
alternants

En 2023, le nombre total de jours d'absence dans la profession de la coiffure atteint 2 145 000 jours, soit une moyenne de plus de 20 jours par salarié. Cette moyenne varie cependant selon le type d'établissement : les salariés des salons indépendants enregistrent 17,2 jours d'absence en moyenne, tandis que ceux des salons sous enseigne totalisent 24,1 jours en moyenne.

2 145 000 jours d'absence en 2023

Soit **20,1** jours par salarié présent au 31 décembre 2023

Détail selon les types d'établissements



Indépendants

17,2 jours par salarié

(11,6 en 2022)



Sous enseigne

24,1 jours par salarié

(11,3 en 2022)

Évolution 2016-2023

(jours d'absence par salarié)



1. ABSENCES

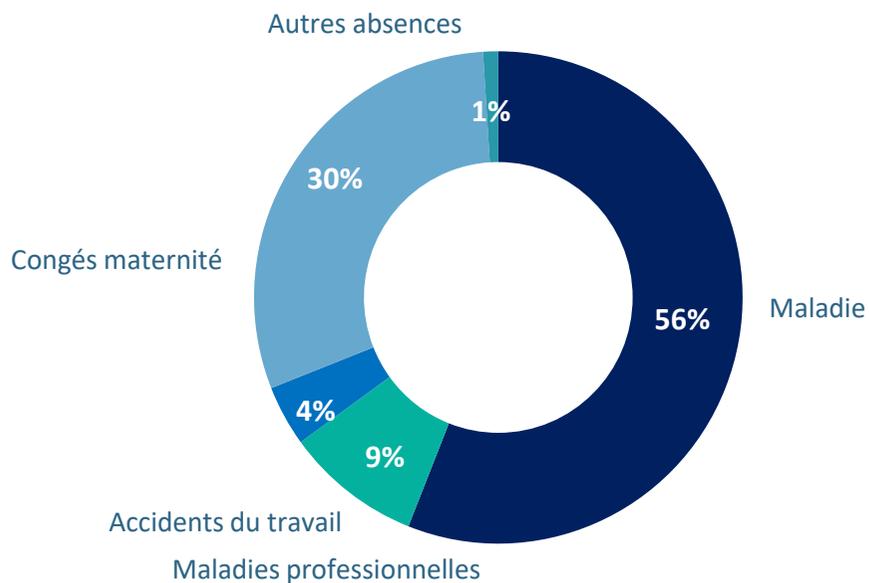
b. Nombre de jours d'absence

✓ Selon le motif

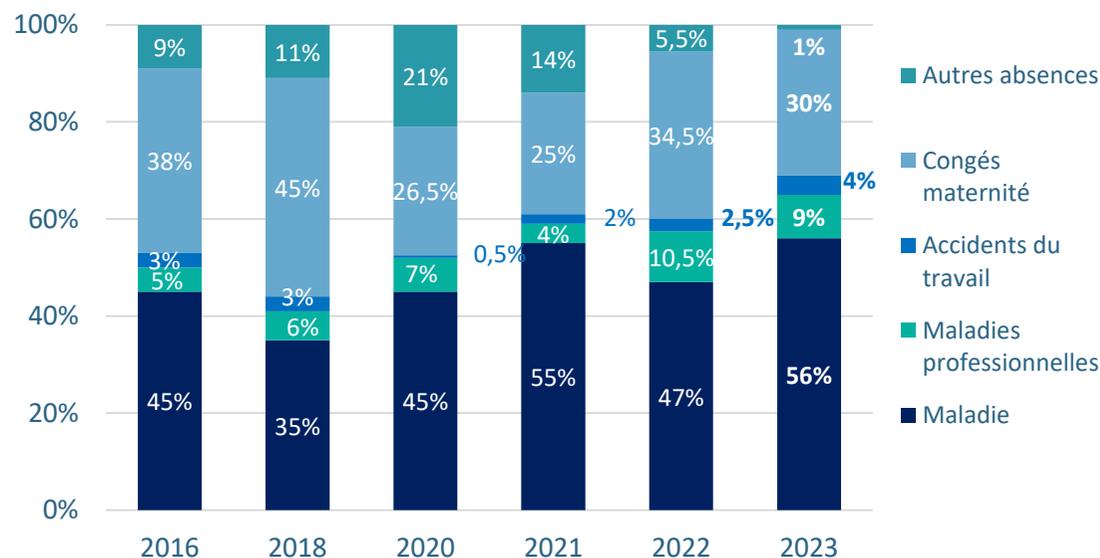
Y compris alternants

En 2023, les arrêts maladie représentent 56 % des jours d'absence dans la profession, bien qu'ils constituent 80 % des arrêts enregistrés. En revanche, les congés maternité, qui ne représentent que 10 % des arrêts, pèsent pour 30 % du total des jours d'absence.

Répartition des jours d'absence selon les motifs



Évolution 2016-2023 (% jours d'absence)



1. ABSENCES

b. Nombre de jours d'absence

✓ Selon le motif

Y compris
alternants

Détail selon les types d'établissements

	Indépendants	Sous enseigne	Ensemble
Maladie	46,5%	65%	56%
Maladies professionnelles	14%	4%	9%
Accidents du travail	3%	4,5%	4%
Congés maternité	34%	26,5%	30%
Autres absences	2,5%	<0,5%	1%
Ensemble	100 %	100 %	100 %

1. ABSENCES

c. Zoom sur les seniors

14 200 arrêts *(rappel 2022 : 8 950)*

concernent les salariés seniors en 2023

Soit **16,5%** des arrêts

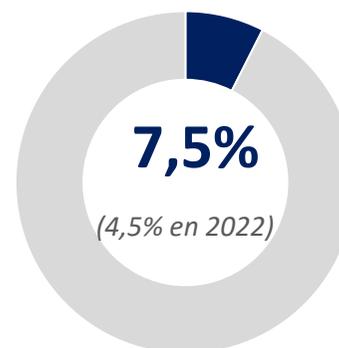
Soit **0,55** absence par senior présent au 31 décembre 2023

228 200 jours d'absence *(rappel 2022 : 125 300)*

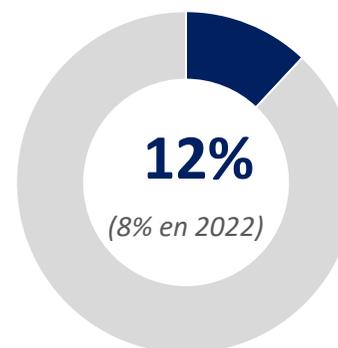
concernent les salariés seniors en 2023

Soit **11%** des jours d'absence

Soit **9** jours par senior présent au 31 décembre 2023



des établissements ont au moins un salarié senior en maladie professionnelle
(parmi les établissements ayant au moins un salarié senior en arrêt)



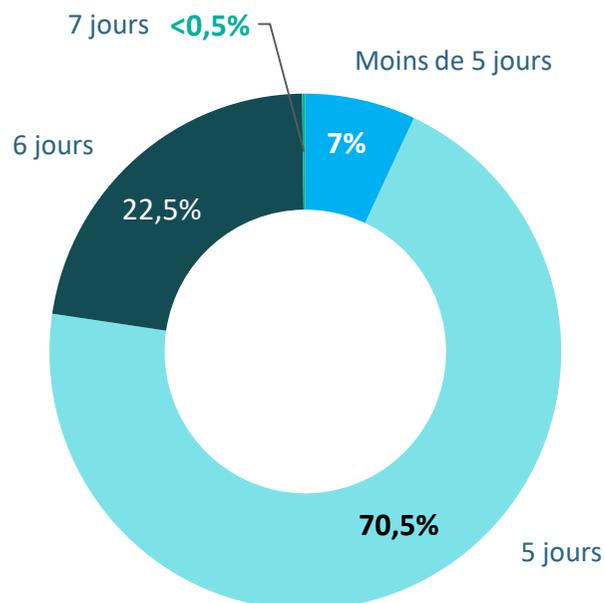
des arrêts seniors concernent une maladie professionnelle

2. FRÉQUENCE D'OUVERTURE

a. Semaine

En 2023, 7 établissements de la branche sur 10 sont ouverts 5 jours par semaine et un peu moins d'un quart sont ouverts 6 jours par semaine.

Nombre de jours d'ouverture en semaine
(% d'établissements)



Évolution 2016-2023

(% d'établissements)



Détail selon les types d'établissements

	Indépendants	Sous enseigne	Ensemble
Moins de 5 jours	7,5%	6%	7%
5 jours	74%	36%	70,5%
6 jours	18,5%	58%	22,5%
7 jours	<0,5%	<0,5%	<0,5%
Ensemble	100 %	100 %	100 %

2. FRÉQUENCE D'OUVERTURE

a. Semaine et samedi

Horaires d'ouverture selon le jour de la semaine

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
8h-8h30	9,5%	20%	19,5%	19,5%	24,5%	53,5%
9h-9h30	52%	72,5%	71%	71,5%	70%	42,5%
10h-12h30	10,5%	7%	7,5%	7%	5%	2,5%
13h et plus	28%	0,5%	2%	2%	0,5%	1,5%
Ensemble	100 %					

Horaires de fermeture selon le jour de la semaine

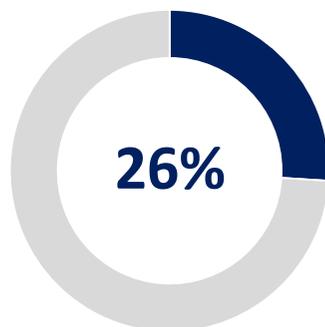
	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
12h-15h30	5%	1,5%	2%	2%	1,5%	1%
16h-17h30	7%	2%	3%	2%	2%	65%
18h-18h30	42,5%	42,5%	39%	35%	30%	23%
19h-19h30	41,5%	51,5%	52,5%	53%	61%	10,5%
20h et plus	4%	2,5%	3,5%	8%	5,5%	0,5%
Ensemble	100 %					

2. FRÉQUENCE D'OUVERTURE

b. Dimanche

En 2023, un quart des établissements de coiffure ont fait le choix d'ouvrir exceptionnellement le dimanche, une hausse significative par rapport à 2022, où seulement 10 % des établissements avaient opté pour cette pratique.

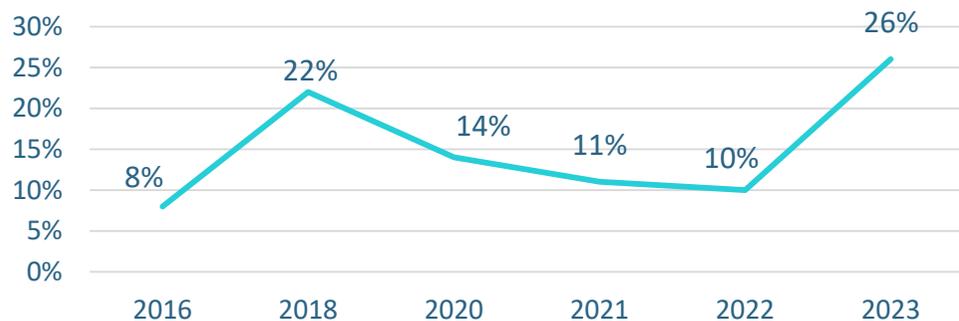
Dans 87 % des cas, cette décision d'ouverture dominicale relève d'une initiative propre à l'établissement.



des établissements ont ouvert exceptionnellement le dimanche en 2023

Évolution 2016-2023

(en % d'établissements)



Répartition des établissements ayant ouvert exceptionnellement le dimanche selon la prise de décision

(% d'établissements)

A la demande d'un tiers

13%

87%

Propre initiative de l'établissement

Détail selon les types d'établissements



Indépendants

25%

(11%)



Sous enseigne

27%

(6%)

Figurent entre parenthèses les données 2022

Rapport de branche Coiffure (données 2023 © CNEC UNEC) – Novembre 2024

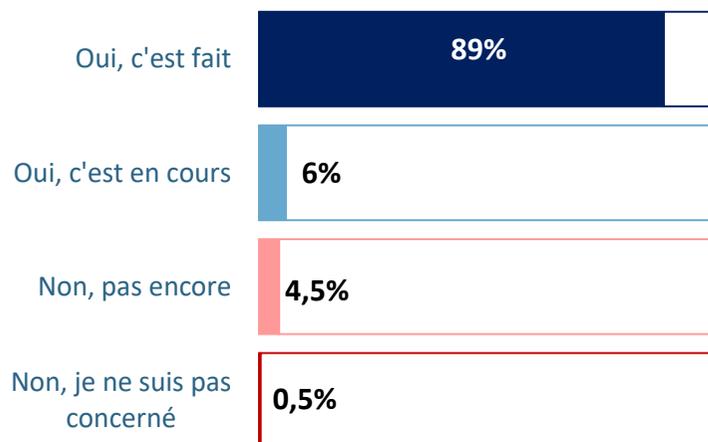
Source : Xerfi Specific

3. SANTÉ, HYGIÈNE ET SÉCURITÉ

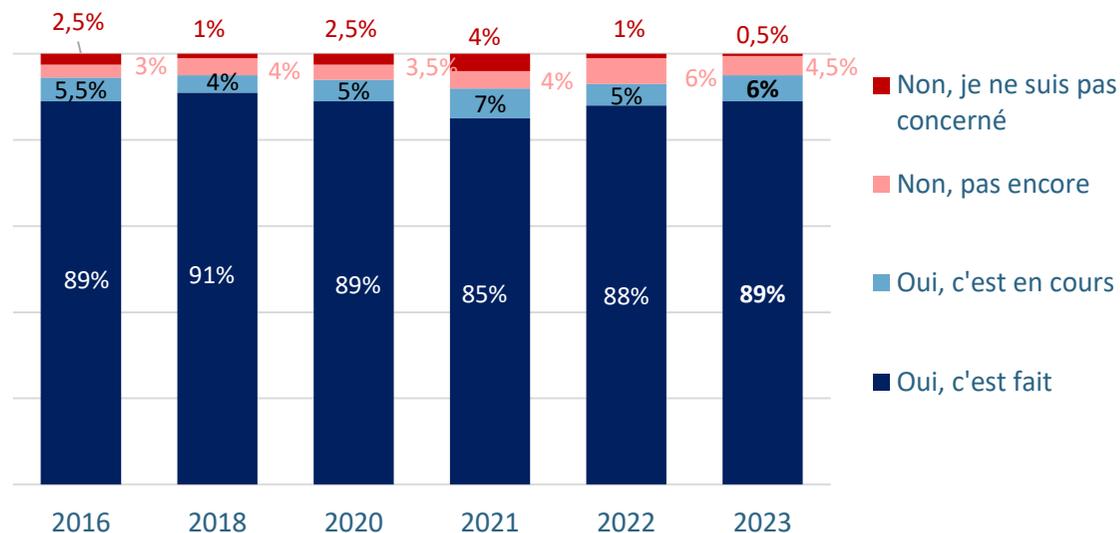
En 2023, près de 9 établissements sur 10 déclarent avoir mis en place un document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP).

Répartition des établissements selon leur mise en place d'un document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP)

Avez-vous mis en place un document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP) ?



Évolution 2016-2023
(% d'établissements)

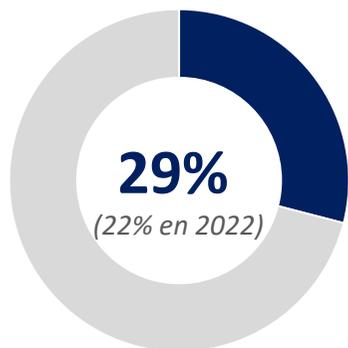


Détail selon les types d'établissements

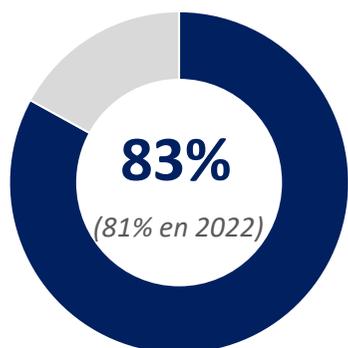
	Indépendants	Sous enseigne	Ensemble
Oui, c'est fait	87%	97%	89%
Oui, c'est en cours	7,5%	1,5%	6%
Non, pas encore	5%	1,5%	4,5%
Non, je ne suis pas concerné	0,5%	<0,5%	0,5%
Ensemble	100 %	100 %	100 %

Source : Xerfi Specific

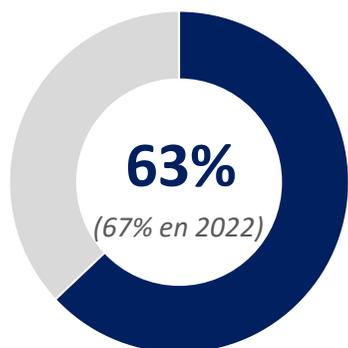
3. SANTÉ, HYGIÈNE ET SÉCURITÉ



des établissements ont besoin d'une assistance pour la mise en place du DUERP



des établissements ayant un DUERP, le mettent à jour au moins tous les ans et lorsque cela est nécessaire



des établissements vérifient tous les ans leur installation électrique



Partie 4

Formation professionnelle

Exercice 2023

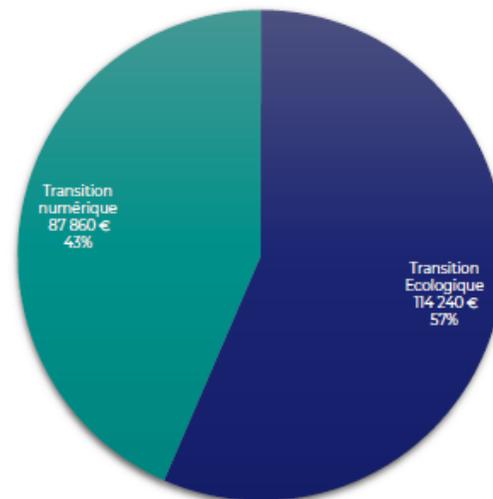
1. ENGAGEMENTS 2023

Données au 31-12-2023	Nb dossiers	Nb départs en formation	TOTAL ENG.	Alternance eng.	PDC eng.	Conventionnel eng.	Volontaire eng.	Moyenne coût horaire stagiaire engagé	Coût moyen dossier engagé
Contrat d'apprentissage	22 664	22 664	235 715 188 €	235 715 188 €	- €	- €	- €	14 €	10 400 €
A - Moins de 11 Salariés	21 162	21 162	219 973 618 €	219 973 618 €	- €	- €	- €	14 €	10 395 €
B - De 11 à 49 Salariés	874	874	8 981 958 €	8 981 958 €	- €	- €	- €	14 €	10 277 €
C - De 50 à 299 Salariés	369	369	4 093 717 €	4 093 717 €	- €	- €	- €	15 €	11 094 €
D - 300 Salariés et plus	259	259	2 665 896 €	2 665 896 €	- €	- €	- €	14 €	10 293 €
Contrat de professionnalisation	403	403	3 104 549 €	3 080 449 €	- €	24 100 €	- €	15 €	7 704 €
A - Moins de 11 Salariés	377	377	2 887 255 €	2 865 155 €	- €	22 100 €	- €	15 €	7 659 €
B - De 11 à 49 Salariés	19	19	125 402 €	124 402 €	- €	1 000 €	- €	15 €	6 600 €
C - De 50 à 299 Salariés	5	5	61 713 €	61 213 €	- €	500 €	- €	17 €	12 343 €
D - 300 Salariés et plus	2	2	30 180 €	29 680 €	- €	500 €	- €	24 €	15 090 €
PROA	5	5	14 013 €	14 013 €	- €	- €	- €	7 €	2 803 €
A - Moins de 11 Salariés	5	5	14 013 €	14 013 €	- €	- €	- €	7 €	2 803 €
Stage	31 147	43 966	11 142 021 €	- €	6 463 812 €	4 428 306 €	249 903 €	26 €	358 €
A - Moins de 11 Salariés	27 049	37 073	9 374 526 €	- €	6 074 042 €	3 183 827 €	116 656 €	26 €	347 €
B - De 11 à 49 Salariés	1 678	2 856	912 592 €	- €	389 769 €	389 576 €	133 247 €	28 €	544 €
C - De 50 à 299 Salariés	2 098	3 099	681 758 €	- €	- €	681 758 €	- €	27 €	325 €
D - 300 Salariés et plus	322	938	173 145 €	- €	- €	173 145 €	- €	25 €	538 €
Dispositifs non éligibles	358	358	467 865 €	467 865 €	- €	- €	- €	3 €	1 307 €
A - Moins de 11 Salariés	332	332	434 535 €	434 535 €	- €	- €	- €	3 €	1 309 €
B - De 11 à 49 Salariés	20	20	25 050 €	25 050 €	- €	- €	- €	3 €	1 253 €
C - De 50 à 299 Salariés	4	4	5 520 €	5 520 €	- €	- €	- €	2 €	1 380 €
D - 300 Salariés et plus	2	2	2 760 €	2 760 €	- €	- €	- €	2 €	1 380 €
Total général	54 577	67 396	250 443 636 €	239 277 516 €	6 463 812 €	4 452 406 €	249 903 €	14 €	4 589 €

Source : OPCO EP

1. ENGAGEMENTS 2023 - FNE

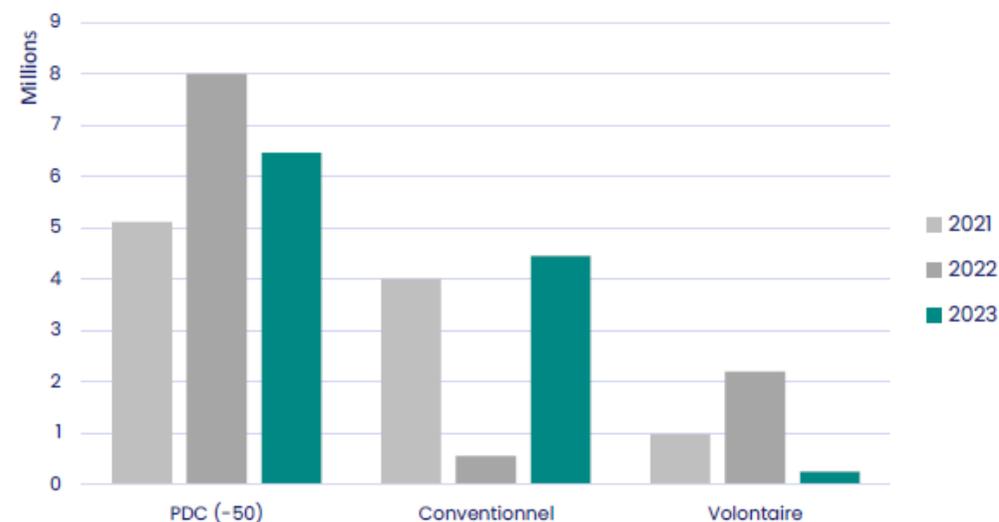
Données au 31-12-2023	Nb dossiers	Nb départs en formation	Nb entreprises bénéficiaires	TOTAL ENG.	ENG. CP	ENG. SALAIRES	Dont VV cofi Etat eng.	Dont VV entreprises
Stage	16	58	13	202 100 €	151 448 €	50 652 €	141 007 €	61 093 €
A - Moins de 11 Salariés	14	21	11	74 780 €	62 180 €	12 600 €	51 883 €	22 897 €
B - De 11 à 49 Salariés	2	37	2	127 320 €	89 268 €	38 052 €	89 124 €	38 196 €
Total général	16	58	13	202 100 €	151 448 €	50 652 €	141 007 €	61 093 €



Source : OPCO EP

1. ENGAGEMENTS 2023 – évolution par enveloppe

Engagements par année	2021	2022	2023
Alternance	221 330 122 €	229 571 110 €	239 277 516 €
VAR % Alternance VS N-1		+3,7 %	+4,2 %
PDC (-50)	5 116 086 €	7 997 065 €	6 463 812 €
VAR % PDC VS N-1		+56,3 %	-19,2 %
Conventionnel	4 004 654 €	555 653 €	4 452 406 €
VAR % Conventionnel VS N-1		-86,1 %	+701,3 %
Volontaire	981 610 €	2 199 913 €	249 903 €
VAR % Volontaire VS N-1		+124,1 %	-88,6 %
TOTAL Engagé	231 432 473 €	240 323 741 €	250 443 636 €
VAR % Total engagé VS N-1		+3,8 %	+4,2 %



Source : OPCO EP

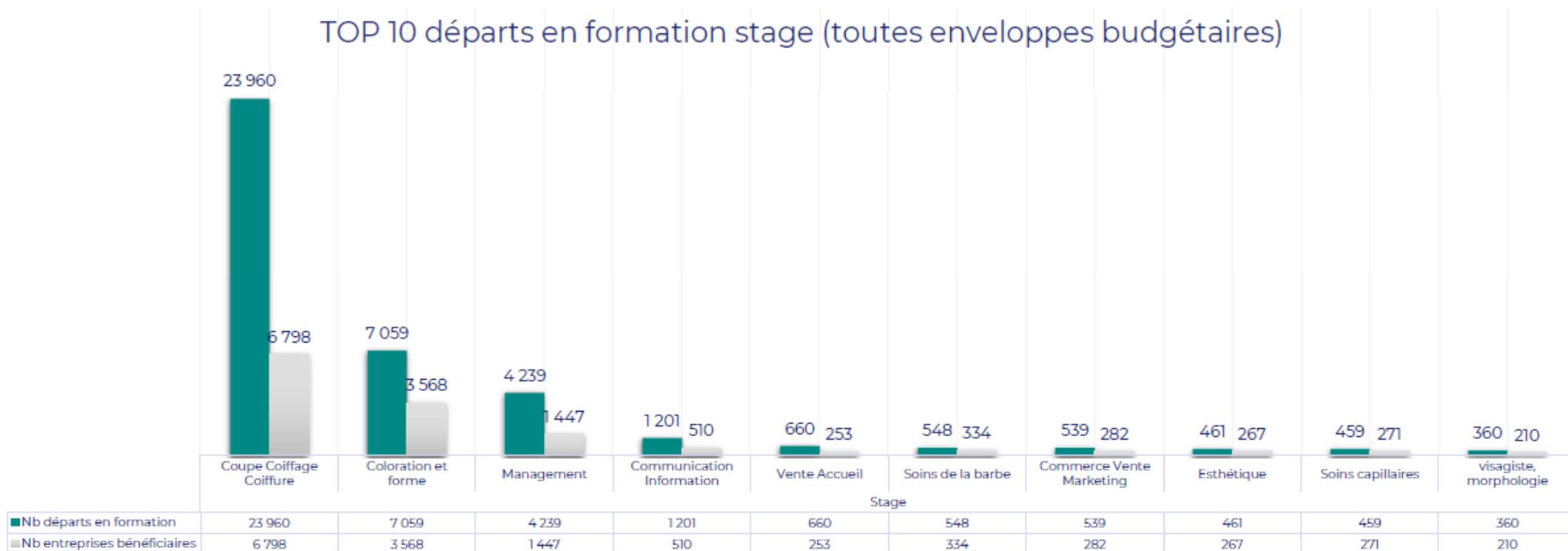
1. ENGAGEMENTS 2023 – évolution par dispositif

Données au 31-12-2023	Contrat d'apprentissage	Contrat de professionnalisation	Stage
2023			
Cumul annuel eng.	235 715 188 €	3 104 549 €	10 956 278 €
Départs en formation	22 664	403	43 931
2022			
Cumul annuel eng.	224 646 910 €	4 880 055 €	9 952 541 €
Départs en formation	20 356	590	40 159
2021			
Cumul annuel eng.	214 902 770 €	6 313 113 €	10 010 294 €
Départs en formation	19 229	770	37 226

Source : OPCO EP

2. STAGE

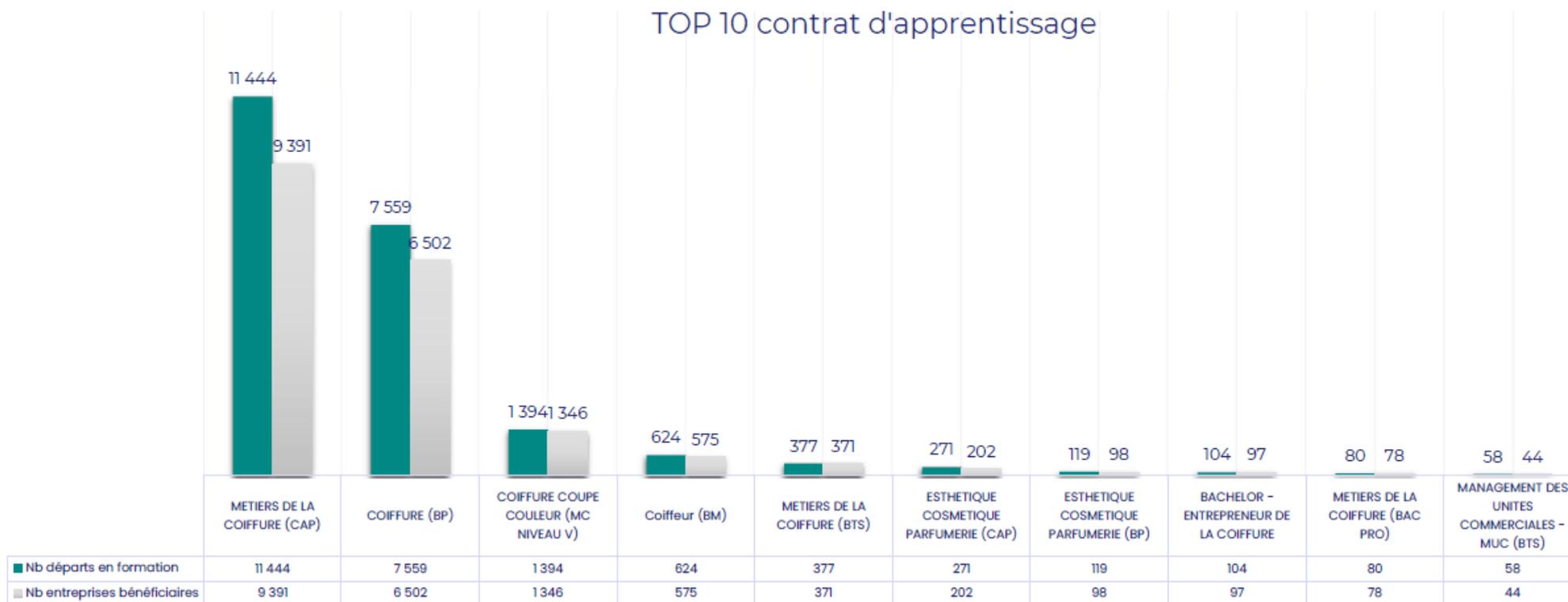
TOP 10 départs en formation stage (toutes enveloppes budgétaires)



Source : OPCO EP

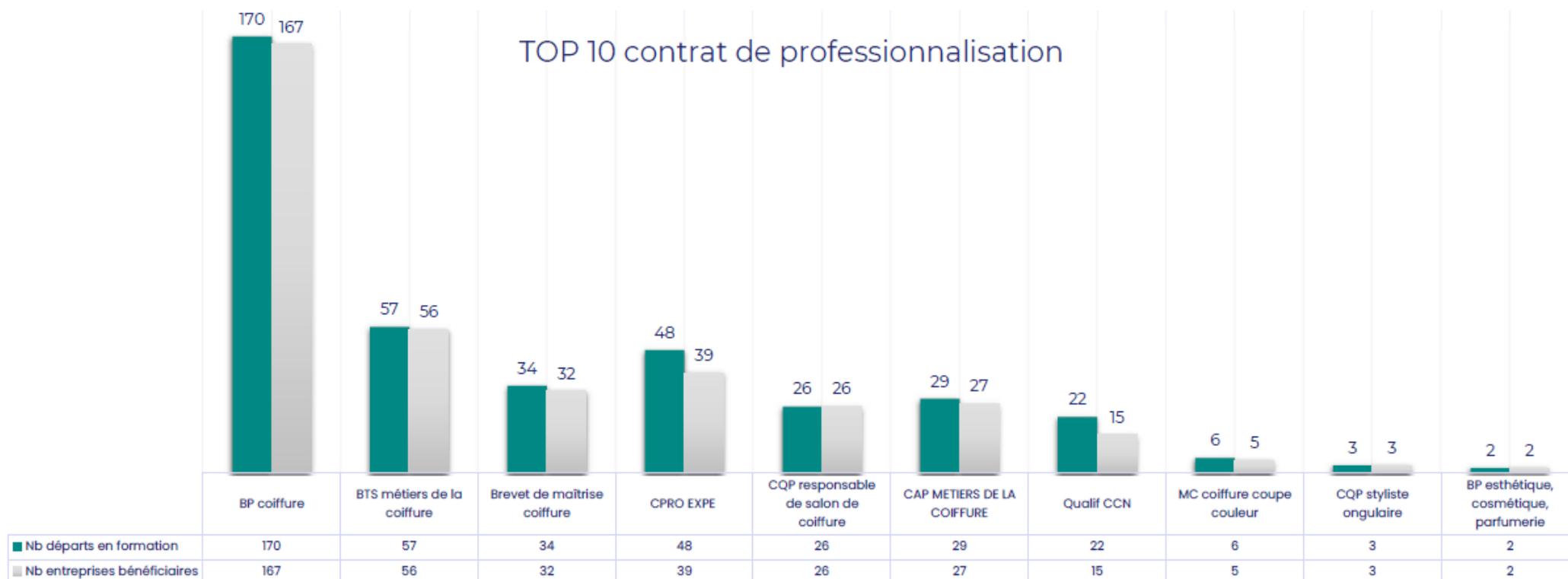
3. CONTRAT D'APPRENTISSAGE

TOP 10 contrat d'apprentissage



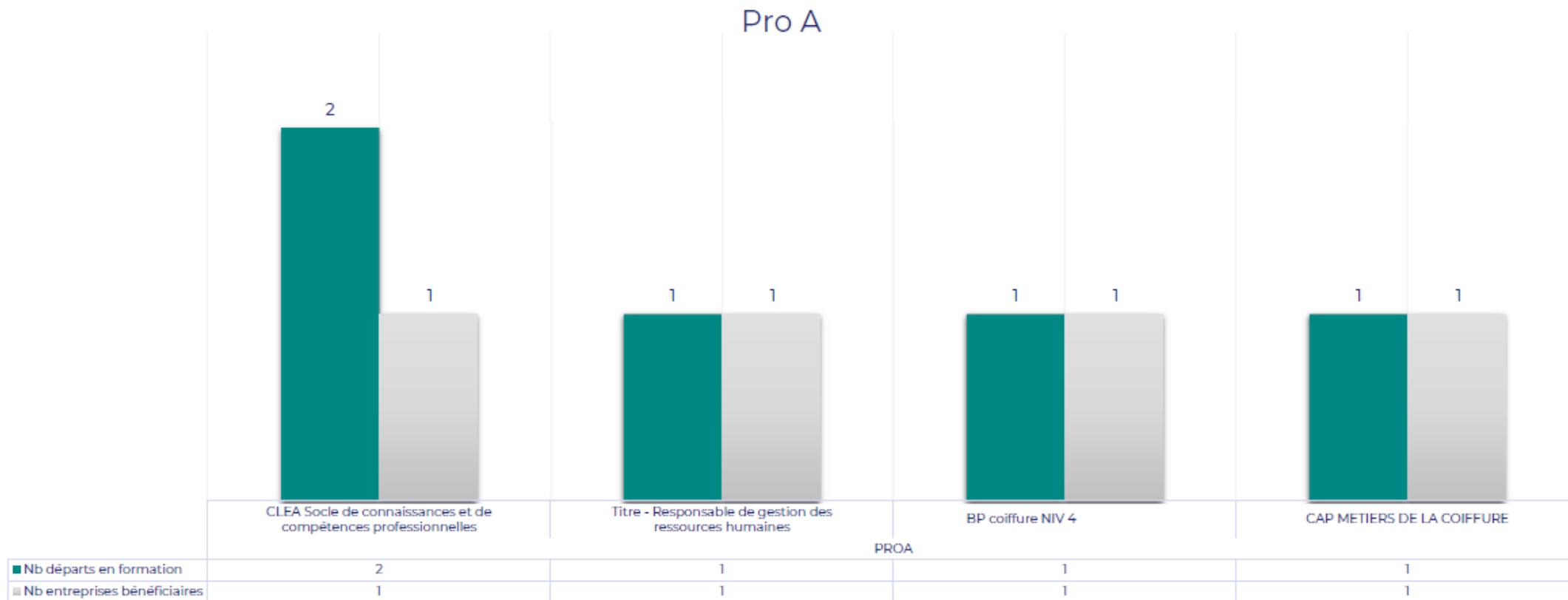
Source : OPCO EP

4. CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION



Source : OPCO EP

5. PRO A



Source : OPCO EP

6. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

a. Dispositifs – Tuteurs

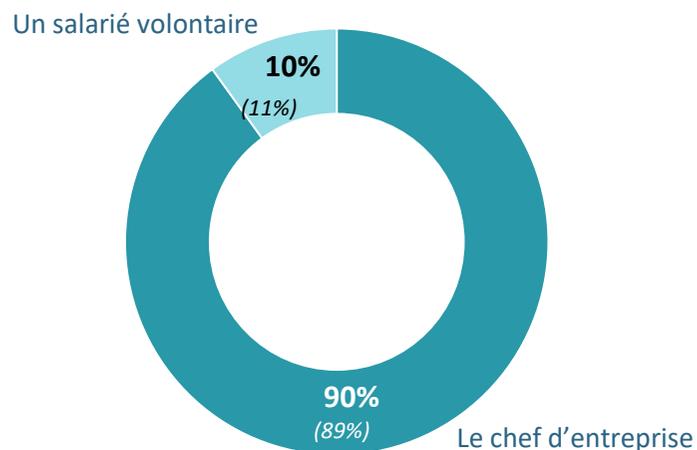
46% (rappel 2022 : 55%)

des établissements ont un tuteur en 2023

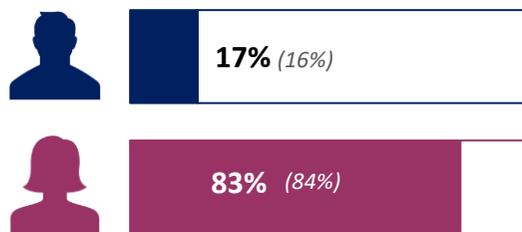
48 ans (rappel 2022 : 46 ans)

Age moyen des tuteurs en 2023

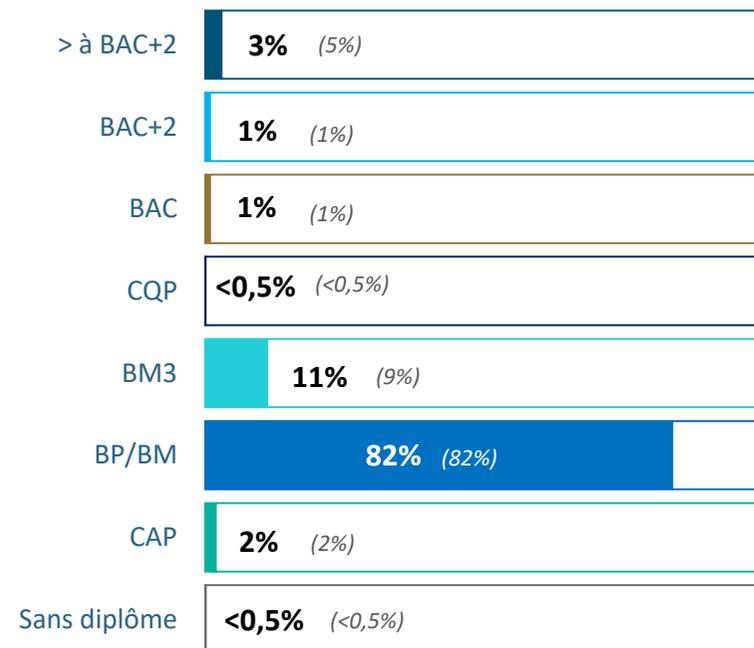
Répartition des tuteurs selon leur statut



Répartition des tuteurs selon leur sexe

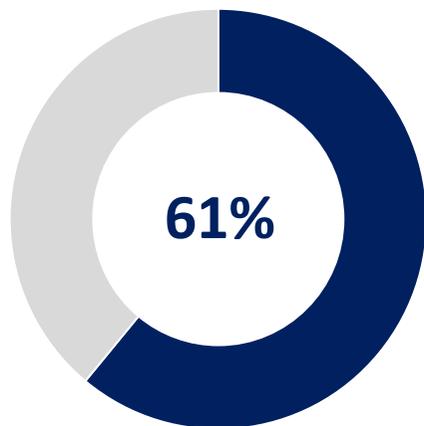


Répartition des tuteurs selon le diplôme le plus élevé

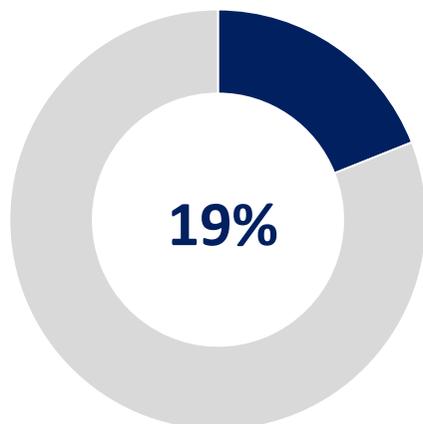


6. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

a. Dispositifs – Tuteurs



des tuteurs ont effectué la **formation de tuteur**



des tuteurs bénéficient d'**une prime**

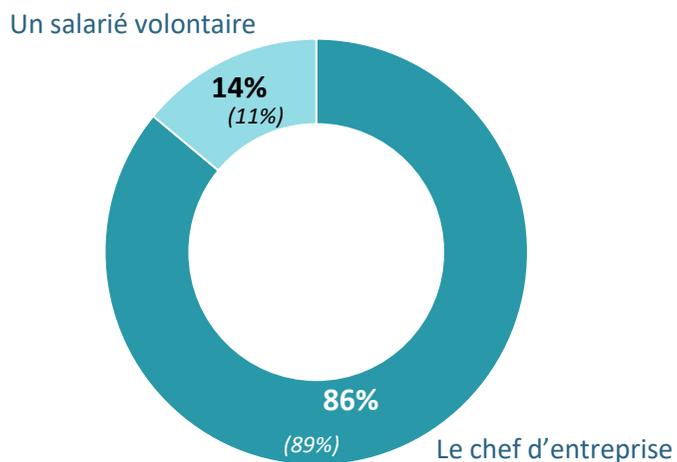
6. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

b. Dispositifs – Maîtres d'apprentissage

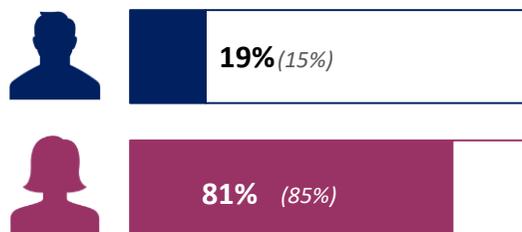
67% (rappel 2022 : 65%)
des établissements ont un maître d'apprentissage en 2023

48 ans (rappel 2022 : 47 ans)
Age moyen des maîtres d'apprentissage en 2023

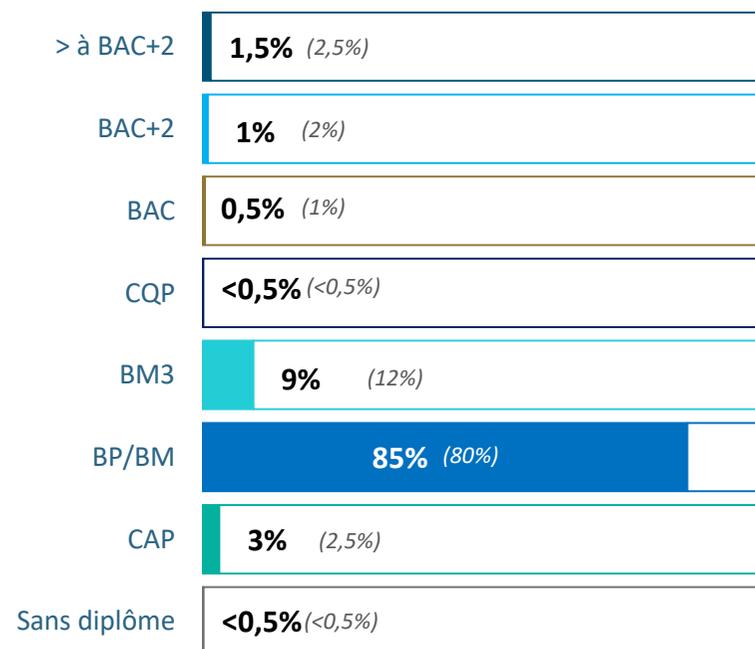
Répartition des maîtres d'apprentissage selon leur statut



Répartition des maîtres d'apprentissage selon leur sexe

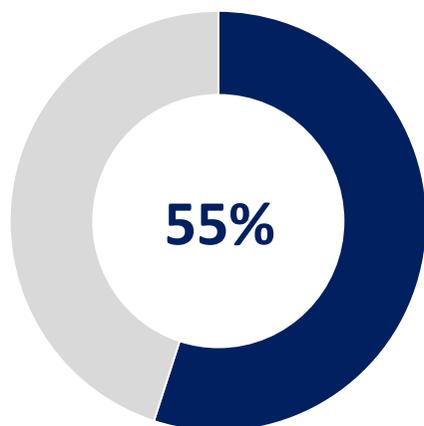


Répartition des maîtres d'apprentissage selon le diplôme le plus élevé

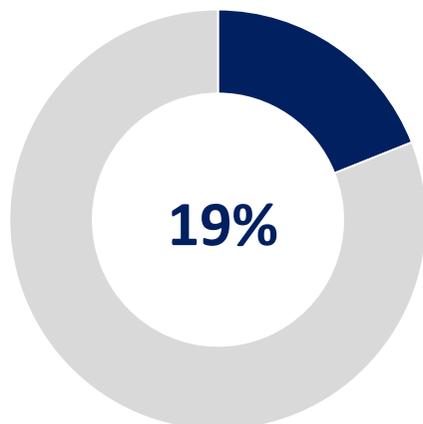


6. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

b. Dispositifs – Maîtres d'apprentissage



des maîtres d'apprentissage ont effectué **la formation de tuteur**



des maîtres d'apprentissage bénéficient d'**une prime**



Partie 5

Rémunérations

Exercice 2023

1. MASSE SALARIALE BRUTE ET CHARGES PATRONALES

2,08 milliard d'euros HT

Masse salariale brute en 2023
(rappel 2022 : 2,04 milliard d'euros H.T)



Evolution 2023/2022 : **+2%**

*Estimation tirée de l'exploitation des questionnaires recueillis
lors de l'enquête Xerfi Specific*

** Le cumul des rémunérations brutes des salariés hors cotisations patronales – base DADS*

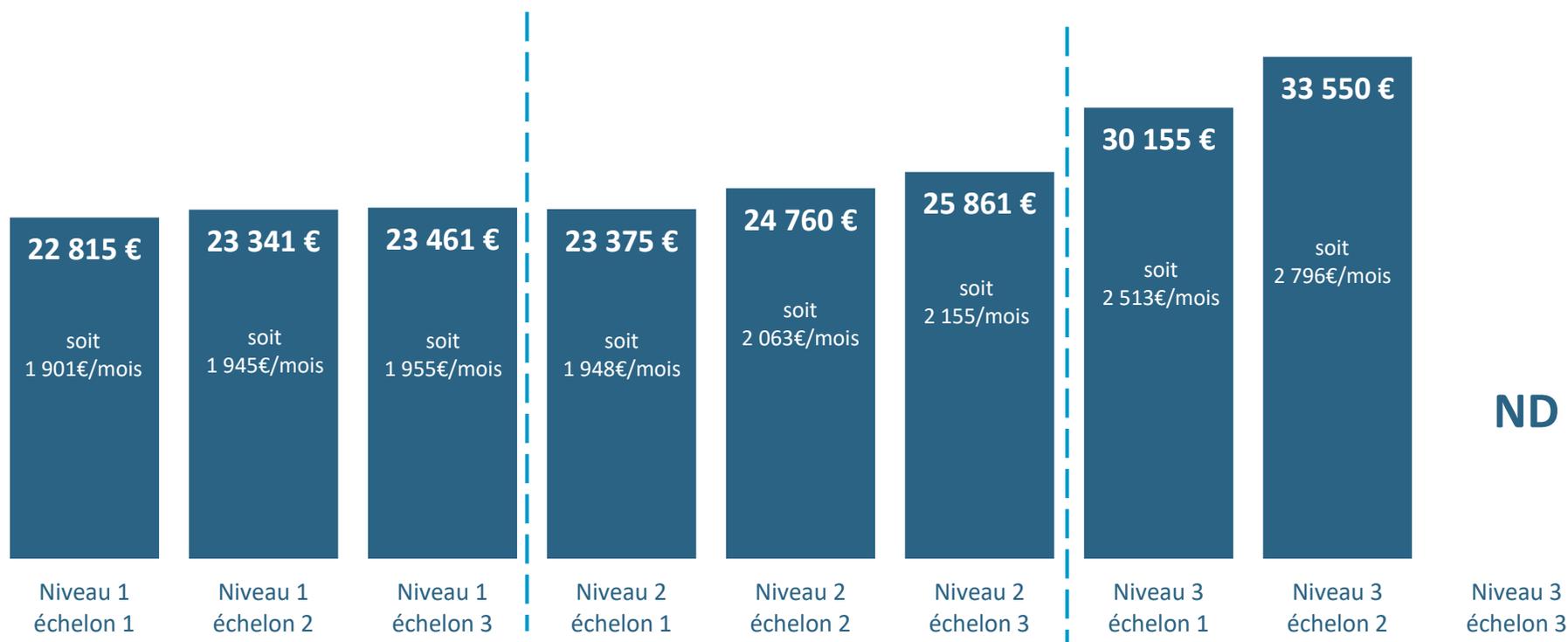
2. SALAIRES

Ensemble
Filière coiffure



Dans les filières esthétique, cosmétique, non technique, agents de maîtrise et cadres, le nombre de répondants est insuffisant pour fournir une information de qualité

Salaires annuels bruts moyens*
(hors primes, hors heures supplémentaires et hors intéressement et participation)
(en euros)



* Salarié présent à temps plein toute l'année

Source : Xerfi Specific

2. SALAIRES

Filière
Coiffure

Salaires annuels bruts moyens*
(salaire plein théorique hors allocation d'activité partielle)
(hors primes, hors heures supplémentaires et hors intéressement et participation)



* Salarié présent à temps plein toute l'année 2022

Source : Xerfi Specific

2. SALAIRES

Salaires annuels bruts moyens*
(salaire plein théorique hors allocation d'activité partielle)
(hors primes, hors heures supplémentaires et hors intéressement et participation)



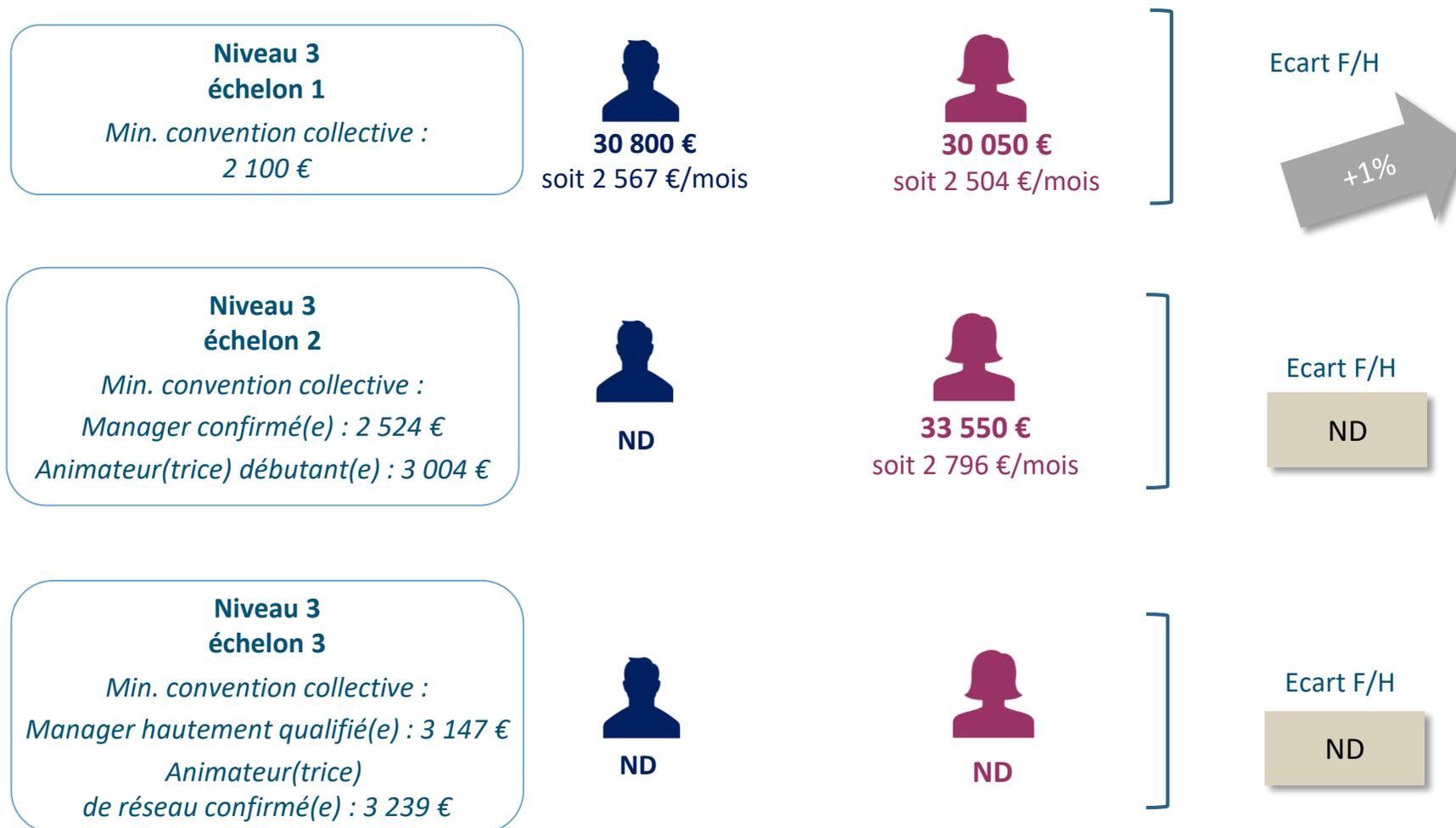
* Salarié présent à temps plein toute l'année

Source : Xerfi Specific

2. SALAIRES

Filière
Coiffure

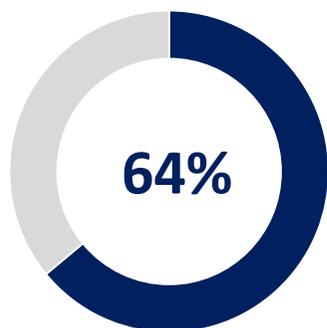
Salaires annuels bruts moyens*
(salaire plein théorique hors allocation d'activité partielle)
(hors primes, hors heures supplémentaires et hors intéressement et participation)



* Salarié présent à temps plein toute l'année

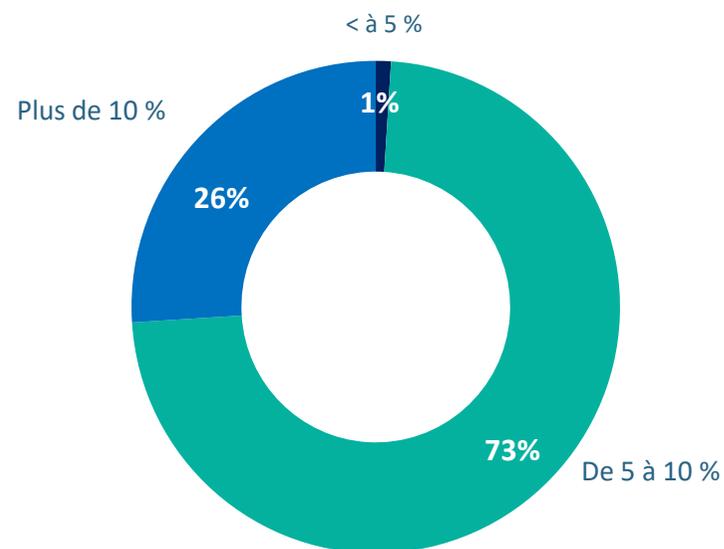
3. AUTRES FORMES DE RÉMUNÉRATION

En 2023, près de 2/3 des établissements ont mis en place une prime à la revente. Cette prime représente dans ¾ des cas entre 5 et 10% du chiffre d'affaires.



des établissements ont mis en place **une prime à la revente**

Poids de la prime à la revente dans le chiffre d'affaires
(en % d'établissements concernés)

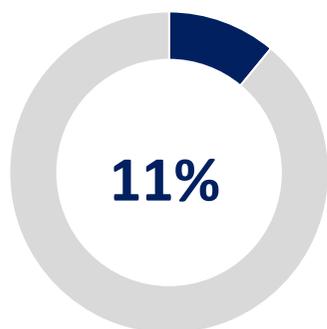


Détail selon les types d'établissements



3. AUTRES FORMES DE RÉMUNÉRATION

En 2023, 11 % des salariés ont bénéficié d'un plan d'épargne salariale, d'un plan de participation ou d'intéressement, soit une proportion très légèrement inférieure à celle de 2022.

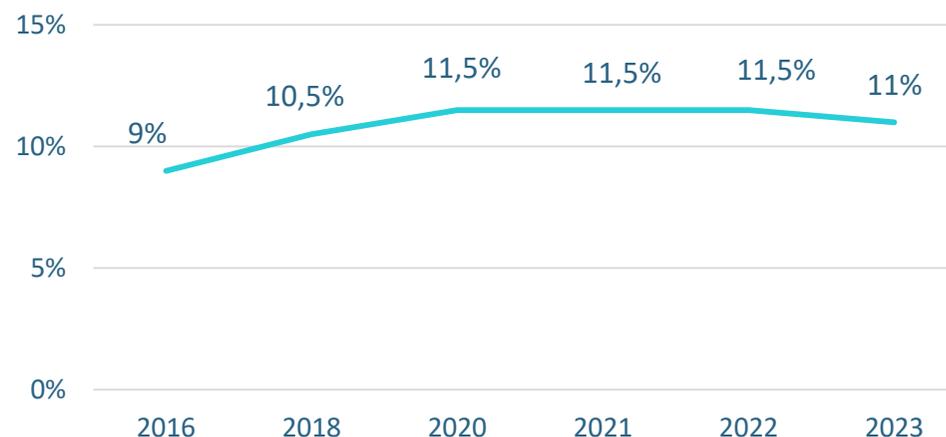


des établissements ont mis en place un plan d'épargne salariale de participation ou d'intéressement

Détail selon les types d'établissements

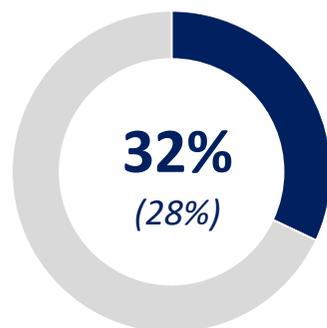


Évolution 2016-2023 (en % de salariés)



3. AUTRES FORMES DE RÉMUNÉRATION

Près d'un tiers des établissements ont distribué une prime de partage de la valeur ou une « prime Macron » au cours de l'année 2023.



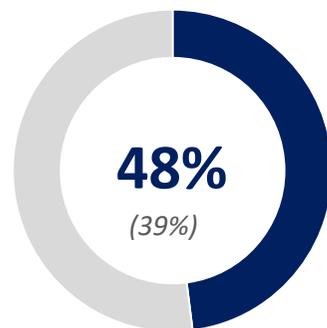
des établissements ont distribué une prime de partage de la valeur ou « prime Macron » en 2023

Détail selon les types d'établissements



3. AUTRES FORMES DE RÉMUNÉRATION

En 2023, 48% des salariés ont bénéficié d'une part variable versée soit en 1 fois (35 % des cas), soit tous les mois (36 % des cas).

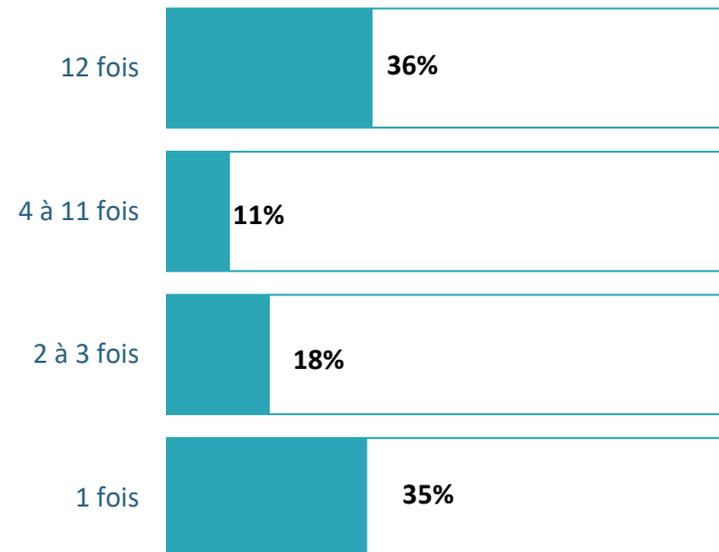


des salariés bénéficient d'une part variable (Avenant n°13 de la CCN)

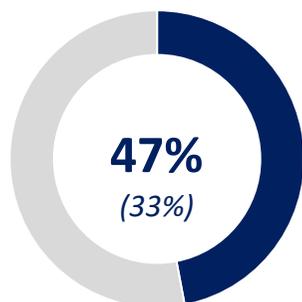
Détail selon les types d'établissements



Nombre de fois dans l'année où la prime variable est versée



4. HEURES SUPPLÉMENTAIRES ET COMPLÉMENTAIRES



des établissements ont eu recours aux heures supplémentaires en 2023

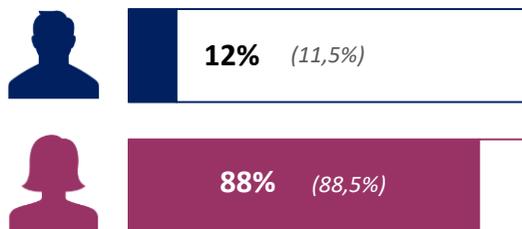
Détail selon les types d'établissements



38 300 (rappel 2022 : 37 650)

salariés à temps plein ont effectué des heures supplémentaires en 2023

Détail selon leur sexe



Évolution 2016-2023
(en % d'établissements)



Évolution 2016-2023
(en milliers de salariés)



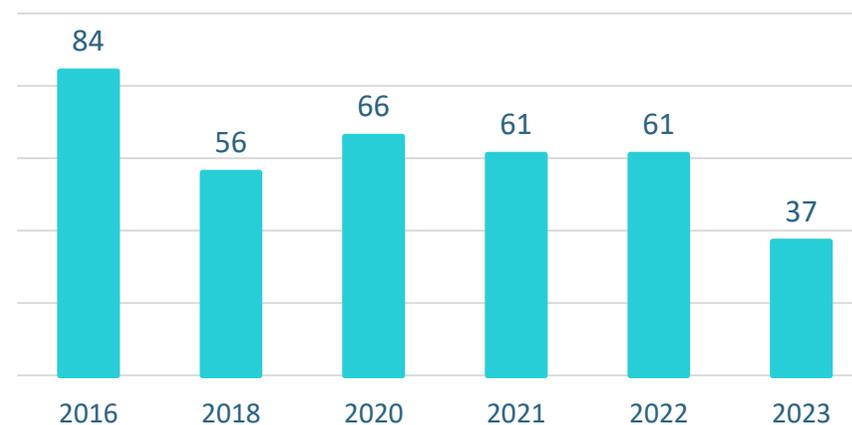
4. HEURES SUPPLÉMENTAIRES ET COMPLÉMENTAIRES

En moyenne, les salariés ayant réalisé des heures supplémentaires en ont réalisé 37 h sur l'année, soit un chiffre en baisse significative par rapport à 2022.

37 heures par an

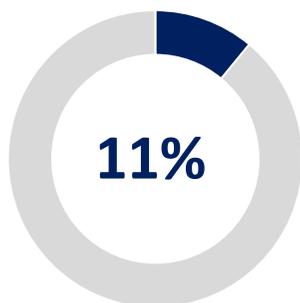
Nombre d'heures supplémentaires effectuées en 2023 en moyenne par an par salarié concerné

Évolution 2016-2023
(heures/an/salarié)



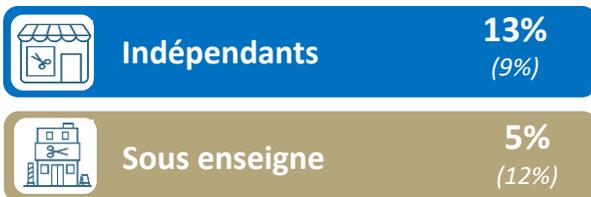
Source : Xerfi Specific

4. HEURES SUPPLÉMENTAIRES ET COMPLÉMENTAIRES



des établissements ont eu recours aux heures complémentaires en 2023

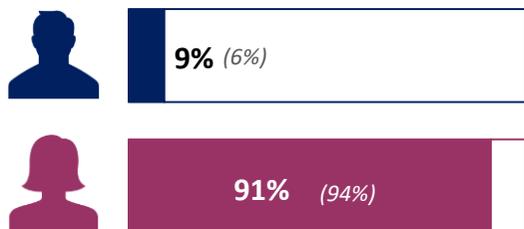
Détail selon les types d'établissements



4 300

salariés à temps partiel ont effectué des heures complémentaires en 2023

Détail selon leur sexe

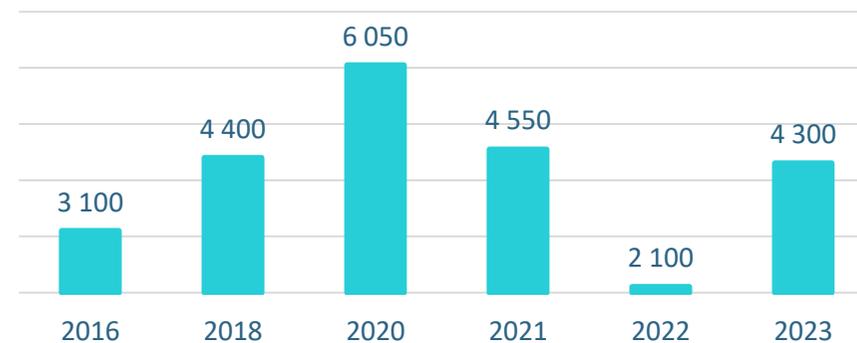


Figurent entre parenthèses les données 2022

Évolution 2016-2023
(en % d'établissements)



Évolution 2016-2023
(en milliers de salariés)



Source : Xerfi Specific

4. HEURES SUPPLÉMENTAIRES ET COMPLÉMENTAIRES

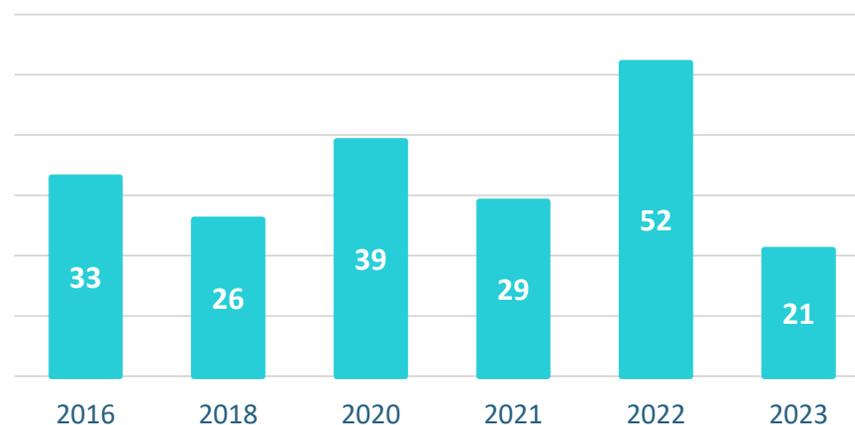
En moyenne, les salariés ayant réalisé des heures complémentaires en ont réalisé 21 h sur l'année, soit un chiffre en très nette baisse comparativement à 2022.

21 heures par an

Nombre moyen d'heures complémentaires effectuées par salariés concernés en 2023

Évolution 2016-2023

(heures/an/salarié)





SYNTHÈSE

2023

LA PROFESSION

Les salariés présents au 31-12-2023



106 554 salariés (2 500 à domicile)

soit **2,8 salariés en moyenne par établissement employeur**

Age moyen :
34,5 ans

Ancienneté
moyenne :
7 ans

Hommes : **14%**
Femmes : **86%**

- Apprentis : **22%**
- Contrats de professionnalisation : **0,5%**
- Manucures, esthéticiennes : **1,5%**
- Coiffeurs débutants : **5,5%**
- Coiffeurs : **10%**
- Coiffeurs confirmés : **13,5%**
- Coiffeurs qualifiés ou techniciens : **22%**
- Coiffeurs hautement qualifiés ou techniciens qualifiés : **12%**
- Coiffeurs très hautement qualifiés ou assistants managers ou techniciens hautement qualifiés : **4%**
- Managers débutants : **6%**
- Managers confirmés ou animateurs débutants : **1%**
- Managers hautement qualifiés, animateurs réseau confirmés : **0,5%**
- Autres : **1,5%**

CDI :	CDD :	Contrats d'apprentissage et de professionnalisation :	Autres contrats aidés :
74%	3,5%	22,5%	<0,5%

Les grandes données de la profession en 2023 :

- ✓ **109 310 établissements** (30,5% à domicile)
dont **37 945 employeurs** (1 450 à domicile)
- ✓ **Hausse de +4,5% du chiffre d'affaires de la profession en 2023 par rapport à 2022**
- ✓ **182 054 actifs présents au 31-12-2023**
dont **75 500 non salariés** (28 000 à domicile)
et **106 554 salariés** (2 500 à domicile)
- ✓ **Solde embauches-départs en 2023 : -2 %**
- ✓ **9 750 postes vacants avec 24% des entreprises rencontrant des difficultés de recrutement**
- ✓ **2 145 000 jours d'absence en 2023 (20,1 j/sal)**

INDEPENDANTS

Les salariés présents au 31-12-2023



59 804 salariés

Age moyen :
35 ans

Ancienneté
moyenne :
7 ans

Hommes : **13%**
Femmes : **87%**

- Apprentis : **21,5%**
- Contrats de professionnalisation : **1%**
- Manucures, esthéticiennes : **2%**
- Coiffeurs débutants : **3%**
- Coiffeurs : **9%**
- Coiffeurs confirmés : **16%**
- Coiffeurs qualifiés ou techniciens : **21%**
- Coiffeurs hautement qualifiés ou techniciens qualifiés : **15%**
- Coiffeurs très hautement qualifiés ou assistants managers ou techniciens hautement qualifiés : **4,5%**
- Managers débutants : **4%**
- Managers confirmés ou animateurs débutants : **0,5%**
- Managers hautement qualifiés, animateurs réseau confirmés : **1%**
- Autres : **1,5%**

CDI :	CDD :	Contrats d'apprentissage et de professionnalisation :	Autres contrats aidés :
73%	4%	22,5%	0,5%

Les grandes données en 2023 :

- ✓ **28 845 établissements employeurs**
- ✓ **Hausse de +5% du chiffre d'affaires en 2023 par rapport à 2022**
- ✓ **102 804 actifs présents au 31-12-2023 dont 43 000 non salariés et 59 804 salariés**
- ✓ **17,2 jours d'absence en moyenne par salariés**

SOUS ENSEIGNE

Les salariés présents au 31-12-2023



44 250 salariés

Age moyen :
33,5 ans

Ancienneté
moyenne :
6,5 ans

Hommes : **15%**
Femmes : **85%**

- Apprentis : **23%**
- Contrats de professionnalisation : **<0,5%**
- Manucures, esthéticiennes : **0,5%**
- Coiffeurs débutants : **9%**
- Coiffeurs : **11%**
- Coiffeurs confirmés : **10,5%**
- Coiffeurs qualifiés ou techniciens : **23,5%**
- Coiffeurs hautement qualifiés ou techniciens qualifiés : **7%**
- Coiffeurs très hautement qualifiés ou assistants managers ou techniciens hautement qualifiés : **3%**
- Managers débutants : **9%**
- Managers confirmés ou animateurs débutants : **1,5%**
- Managers hautement qualifiés, animateurs réseau confirmés : **<0,5%**
- Autres : **1,5%**

CDI :	CDD :	Contrats d'apprentissage et de professionnalisation :	Autres contrats aidés :
74%	4%	23%	<0,5%

Les grandes données en 2023 :

- ✓ **7 650 établissements employeurs**
- ✓ **Hausse de +4% du chiffre d'affaires en 2023 par rapport à 2022**
- ✓ **48 750 actifs présents au 31-12-2023 dont 4 500 non salariés et 44 250 salariés**
- ✓ **24,1 jours d'absence en moyenne par salariés**



Contact

Laurent FRELAT

Directeur Général

+33(0)6 11 07 48 14

lfrelat@xerfi.fr

www.xerfi.com/xerfi-specific

